

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ATELIER D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION
SUR LE PROJET DE L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

ATELIER 9

L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Séance tenue 29 avril 2021 à 9 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 29 AVRIL 2021

MOT DU PRÉSIDENT	1
ÉNONCÉ 1	21
Vote.....	49
ÉNONCÉ 2	49
Vote.....	74
ÉNONCÉ 3	75
Vote.....	90
ÉNONCÉ 4	90
Vote.....	114
ÉNONCÉ 5	115
Vote.....	136
ÉNONCÉ 6	136
Vote.....	157
MOT DE LA FIN	157

FIN DES ATELIERS

SÉANCE DU 29 AVRIL 2021
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cet atelier d'échange et de réflexion. Celui-ci porte sur l'élimination des matières résiduelles. Y ont été principalement invités des villes, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales de gestion des matières résiduelles, des groupes environnementaux et certains organismes et organisations.

10

Les 13 et 14 avril derniers, nous avons tenus les deux premiers ateliers ayant pour thème les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles.

15

Nous avons assisté à 23 conférences, de niveau national et international, et nous avons échangé avec tous les conférenciers. Le 20 avril, nous avons tenu un atelier sur la production et la consommation des biens. Par la suite, nous avons tenu quatre ateliers, dont trois la semaine dernière et un autre, mardi de cette semaine, portant sur l'organisation de la gestion des matières résiduelles.

20

Hier, la thématique portait sur le détournement des matières résiduelles et ces ateliers sont maintenant disponibles en différé dans le site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé BAPE, B-A-P-E. Vous pouvez le trouver à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

25

Quant à l'atelier d'aujourd'hui, la commission d'enquête tient en premier lieu à vous remercier d'avoir accepté son invitation d'y participer. Vous y avez été conviés, car la commission est d'avis que vous connaissez bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des résidus ultimes et que vous pouvez vous positionner sur le sujet.

30

Cet atelier traitera de la façon dont sont éliminées les matières résiduelles au Québec. Il devrait permettre de mieux comprendre les enjeux techniques, environnementaux, sociaux et économiques des lieux d'élimination existants, incluant bien sûr les incinérateurs et des lieux d'enfouissement.

35 L'atelier est diffusé en direct dans le site web du BAPE, mais ne permettra pas l'intervention du public. Il fera également l'objet de transcriptions qui seront disponibles dans une semaine environ.

40 Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud, et par les cinq analystes de la commission, mesdames Karine Jean, Françoise Quintus, et Marie-Pierre Denis, et messieurs Pierre Batellier et Jonathan Perreault. Mesdames Karine Lavoie, conseillère en communication, Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission, et Cynthia Roussel, agente de secrétariat, complètent l'équipe de la commission.

45 Quelques mots maintenant sur le mandat reçu le 16 décembre dernier. Celui-ci est d'une durée d'environ 10 mois et il a débuté officiellement le 8 mars dernier. Quant au rapport de la commission, il devra être remis au ministre au plus tard le 22 décembre prochain et sa sortie publique se fera dans les 15 jours suivant son dépôt.

50 En vertu du mandat, le BAPE doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre demande spécifiquement de réaliser une cartographie des parties prenantes, intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants par rapport à la gestion des résidus ultimes; d'analyser les méthodes d'élimination et de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants, notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou des matières, tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; d'évaluer des mesures, solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux; enfin, de déterminer des conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées en s'appuyant sur les meilleures pratiques.

65 La commission d'enquête a adopté donc une stratégie de consultation en cinq volets pour réaliser son mandat. Une audience publique en deux parties, telle que prévue dans les règles de procédures du BAPE. La première partie s'est déroulée du 23 mars au 1^{er} avril. Deux, une enquête

70 auprès des gestionnaires d'installations d'élimination par le biais d'un questionnaire, et cette enquête est déjà à ses dernières étapes. Trois, des ateliers d'échanges et de réflexions sur les enjeux touchants la gestion des matières résiduelles, ces ateliers se terminent aujourd'hui. Quatre, une enquête citoyenne menée auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise. Et cinq, des consultations additionnelles et spécifiques menées auprès des nations et des communautés autochtones, et celles-ci débiteront dès le début du mois de juin.

75 La commission d'enquête entame donc aujourd'hui le dernier de neuf ateliers. Ces ateliers visaient à approfondir sa réflexion et à lui permettre de dégager des lignes directrices et des perspectives sur différents aspects de la gestion des résidus ultimes. Y ont été notamment conviés des organismes et des organisations, des municipalités régionales de comté, des gestionnaires de sites d'élimination, des chercheurs, des experts et des représentants de la société civile et du milieu associatif qui connaissent bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des matières résiduelles et qui peuvent partager leur réflexion avec la commission sans être trop restreints dans le temps.

85 La commission a identifié cinq grandes thématiques. Outre les deux premiers ateliers que j'ai mentionnés il y a quelques instants et qui s'inscrivaient dans la première thématique, les quatre autres suivent le cycle de vie d'une matière résiduelle. Il s'agit tout d'abord des techniques, des approches et des innovations qui permettent d'éviter ou de réduire la génération des matières résiduelles dont a fait l'objet l'atelier du 20 avril dernier.

90 Les trois autres ateliers de la semaine passée et celui de mardi portaient sur les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles tant par les instances publiques que privées.

95 Hier, la thématique portait sur le détournement des matières résiduelles de l'élimination par le biais du recyclage et de la valorisation. Comme je le précisais il y a quelques instants, la thématique d'aujourd'hui porte sur l'élimination des matières résiduelles au Québec ainsi qu'aux enjeux techniques, environnementaux, sociaux et économiques qui s'y rattachent.

100 Le cadre de ces rencontres est d'échanger avec vous et d'avoir votre point de vue. Malgré le nombre élevé de participants à cet atelier, nous souhaitons que tous les participants aient une chance d'exprimer leur point de vue. En ce sens, la commission privilégie des interventions courtes. Ceci n'empêcherait cependant pas les échanges avec les membres de la commission.

105 Par ailleurs, la commission d'enquête est tout à fait consciente que les avis que vous exprimerez peuvent être sensiblement divergents, d'où l'importance de maintenir un climat de respect et de courtoisie tant oralement qu'électroniquement. La rencontre est de durée variable et découlera de nos échanges.

110 Concernant l'approche qui sera utilisée, la commission a privilégié une par énoncé. Cette approche vise exclusivement à structurer les échanges. Il ne s'agit donc en aucun cas d'affirmations ou d'enjeux endossés par la commission. Et j'insiste beaucoup là-dessus. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à la réflexion actuelle de la commission d'enquête.

115 Nous étions tout simplement à la recherche d'une approche qui vise à susciter des réactions et des interventions de votre part. Chaque énoncé apparaîtra donc à l'écran à des fins de discussion et d'échange. À la fin, vous serez invités à vous positionner à l'aide de l'application de vote qui apparaîtra à votre écran.

120 Pour chaque énoncé, vous devrez sélectionner une des quatre réponses suivantes : totalement d'accord, plus ou moins d'accord, plus ou moins en désaccord et totalement en désaccord. À noter que les votes sont totalement anonymes et que les résultats apparaîtront à l'écran quelques instants après le vote.

125 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre de décision. La commission doit faciliter l'accès du public à l'information, recueillir l'opinion des personnes intéressées, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des controverses et des tendances, et éclairer le ministre en lui faisant part de ses constats et de ses avis.

130 Mon collègue, monsieur Renaud, et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du bureau d'audience publique sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de vigilance et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

135 Avant d'amorcer les échanges, la commission d'enquête souhaite faire un tour de table. Nous allons donc procéder par ordre alphabétique des organismes ou des organisations invités, suivi

des nom et prénom des participants inscrits. Lorsque vous serez nommé, nous vous prions d'ouvrir votre caméra et microphone pour préciser vos titre et fonction. Vous pourrez par la suite refermer caméra et micro.

140 Donc, je demanderais à monsieur Perreault de débiter les appels. Merci.

M. JONATHAN PERREAULT :

145 Oui, bonjour. Alors, pour d'abord la Coalition pour un BAPE de solutions écologiques, Normand Beaudet, Denis Blaquière.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

150 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

 Pourriez-vous vous présenter, monsieur?

155 **M. DENIS BLAQUIÈRE :**

 Oui, bonjour, je suis Denis Blaquière et je participe à cette audience en tant que... faisant partie de la Coalition pour un BAPE de solutions écologiques, et en tant que réalisateur du documentaire *La Poubelle Province*.

160

M. JONATHAN PERREAULT :

 Merci, monsieur Blaquière.

165 J'ai vu monsieur Beaudet entrer au moment où je le présentais. Monsieur Beaudet, est-ce que vous voulez allumer caméra et vous présenter?

 Pendant ce temps, monsieur Groleau, si vous pouvez fermer votre caméra.

170 Alors, je vais passer à Dépôt Rive-Nord, Luc Turcotte.

M. LUC TURCOTTE :

175 Bonjour, à tous. Mon nom est Luc Turcotte, je suis directeur général pour Dépôt Rive-Nord, qui exploite le lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas dans la région de Lanaudière.

M. JONATHAN PERREAULT :

180 Merci beaucoup, bonne journée.

M. LUC TURCOTTE :

Merci.

185 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Pour Enfoui-Bec, Louis-Marc Bourgoïn.

M. LOUIS-MARC BOURGOÏN :

190 Bonjour, Louis-Marc Bourgoïn, d'Enfoui-Bec, président. On œuvre surtout dans le secteur des CRD, autant le tri que l'élimination.

M. JONATHAN PERREAULT :

195 Merci beaucoup, bonne journée.

Pour Excavation Dolbeau, Marc Lamontagne.

200 Alors le prochain, Gesterra, Charles Lemieux.

M. CHARLES LEMIEUX :

Alors, bonjour à tous. Charles Lemieux de Gesterra, je suis le directeur général.

205

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée.

210

Pour GFL Environmental Inc., Daniel Brien et Jean-Philippe Laliberté.

M. DANIEL BRIEN :

Bonjour, Daniel Brien, vice-président conformité environnementale et gestion des opérations d'enfouissement pour le Québec.

215

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci.

220

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Bonjour. Moi, c'est Jean-Philippe Laliberté, directeur général des opérations d'enfouissement et conformité environnementale pour le Québec.

225

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée à vous deux.

230

Pour MRC Charlevoix- Est, Michel Boulianne, Pierre Girard.

M. MICHEL BOULIANNE :

235 Oui, Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments,
MRC de Charlevoix-Est. Nous opérons un lieu d'enfouissement technique qui enfouit environ 8 500
tonnes par année. Merci.

M. JONATHAN PERREAULT :

240 Merci beaucoup, bonne journée.

Pour la MRC de Bellechasse... Ah, Pierre Girard, allez-y.

M. PIERRE GIRARD :

245 Oui, bonjour. Mon nom est Pierre Girard, je suis DG de la MRC de Charlevoix-Est, et à titre
de DG, on est propriétaires de notre site d'enfouissement, comme mon collègue vous l'a dit, de 8 500
tonnes puis on est bien fiers de la décision que le conseil a prise, même s'il y a des coûts relativement
élevés de gérer nos matières résiduelles sur notre territoire. Merci.

250

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée.

255 Maintenant pour la MRC de Bellechasse, Gaëlle Crête, David Loranger-King.

M. DAVID LORANGER-KING :

260 Oui, bonjour. Donc moi, c'est David Loranger-King, directeur du service de gestion de
matières résiduelles pour la MRC de Bellechasse. On gère environ... on gère un site d'enfouissement
nous, également, en régie interne, là, au niveau de la MRC, puis on a à peu près un petit moins de
25 000 tonnes annuellement qu'on gère.

M. JONATHAN PERREAULT :

265

Merci.

M. DAVID LORANGER-KING :

270

Merci.

Mme GAËLLE CRÊTE :

275

Oui, bonjour. Gaëlle Crête, chargée de projet pour le service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse, merci.

M. JONATHAN PERREAULT :

280

Merci beaucoup, bonne journée.

Pour la MRC de La Vallée-de-l'Or, Xavier Roy, Marco Veilleux.

M. XAVIER ROY :

285

Oui, bonjour. Donc, Xavier Roy, je suis directeur de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. JONATHAN PERREAULT :

290

Merci.

M. MARCO VEILLEUX :

295

Moi, c'est Marco Veilleux, directeur du service de l'environnement à la MRC de La Vallée-de-l'Or.

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup à vous deux, bonne journée.

300

Pour Multitech Environnement, Alexandre Leduc, Stéphane Leduc.

M. STÉPHANE LEDUC :

305

Oui, bonjour. Stéphane Leduc, président-directeur général de Multitech Environnement. On opère un centre de compostage, un lieu d'enfouissement technique et un centre de valorisation des CRD, également un centre de transfert pour les matières recyclables.

M. JONATHAN PERREAULT :

310

Merci beaucoup, monsieur Leduc, bonne journée.

Pour Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, Stéphane Comtois, Stéphane Lemire.

315

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, bonjour. Stéphane Comtois, directeur adjoint à la Régie, directeur général adjoint à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nouvellement appelée [Enercyc]. On est propriétaires de deux LET; un à Saint-Étienne-des-Grès, l'autre à Champlain. L'exploitant, par contre, à Champlain, c'est GFL Environnement. À Saint-Étienne-des-Grès, on est parfaitement intégrés. On a, naturellement, centre de tri, dépôt de matières résiduelles, six écocentres. On s'en va aussi vers les matières organiques d'ici 2023 et, récemment, on a signé un contrat de projet de raffinage du biogaz (coupure sonore).

325

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci, monsieur Comtois. On a perdu la toute fin, votre micro a été *muté*. Après raffinage du biogaz.

330

M. STÉPHANE COMTOIS :

C'est ça, à notre lieu d'enfouissement technique, ça se termine là.

335 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Parfait, c'est super, je vous remercie.

340 Donc, maintenant, pour Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, Patrick Fortin, Isabelle Giasson.

Mme ISABELLE GIASSON :

345 Oui, bonjour. Isabelle Giasson, directrice générale de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. On représente huit municipalités membres et on gère le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

M. JONATHAN PERREAULT :

350 Merci beaucoup.

Pour la Régie des matières...

355 Oui, monsieur Fortin, allez-y.

M. PATRICK FORTIN :

360 Oui, bonjour. Patrick Fortin, coordonnateur en environnement à la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan.

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée.

365 À la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, Lisa Gauthier, Guy Ouellet.

Mme LISA GAUTHIER :

370 Oui, bonjour. Lisa Gauthier, chargée de projet et coordonnatrice environnement Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

M. JONATHAN PERREAULT :

375 Merci.

M. JONATHAN STE-CROIX :

380 Oui, Jonathan Ste-Croix en remplacement de monsieur Guy Ouellet. Je suis directeur des opérations pour la Régie des matières résiduelles, responsable, entre autres, du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, lieu d'enfouissement technique de Ascension-de-Notre-Seigneur.

M. JONATHAN PERREAULT :

385 Merci beaucoup, bonne journée.

Maintenant, pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, Carl Péloquin.

390 Alors, je passe à la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, Louis Fleury.

Pour la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, Patrick Beaulieu, David Rumsby.

395 **M. DAVID RUMSBY :**

Donc, je suis David Rumsby, je suis directeur général de la Régie à Brome-Missisquoi. Patrick Beaulieu n'est pas là aujourd'hui.

M. JONATHAN PERREAULT :

400

Parfait. Je vous remercie, bonne journée.

Pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie,
Nathalie Drapeau, Alain Dunn.

405

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui, bonjour. Alors, Alain sera absent aujourd'hui, et moi, je suis directrice générale de la Régie. Nous desservons deux territoires; MRC Rocher-Percé, MRC Côte-de-Gaspé. Et la régie est aussi propriétaire et opératrice d'un centre de tri de matières recyclables, d'écocentres, d'un site de compostable, notamment. Merci.

410

M. JONATHAN PERREAULT :

415

Merci beaucoup, bonne journée à vous.

Pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, Jimmy Brisebois, Marie-Ève Garceau.

420

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui, bonjour. Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

M. JONATHAN PERREAULT :

425

Oui, tout à fait, allez-y.

M. JIMMY BRISEBOIS :

430

C'est Jimmy Brisebois, directeur de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans les Hautes-Laurentides. On opère un site d'enfouissement à Mont-Laurier d'une capacité de 13 000 tonnes par année qu'on enfouit. Bonne journée.

M. JONATHAN PERREAULT :

435 Merci, bonne journée à vous.

 Donc, pour maintenant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, Marc Forget, Rose-Marie Schneeberger.

440 **Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :**

 Oui, bonjour. Alors, Marc Forget ne sera pas là aujourd'hui. Alors, je suis conseillère au développement et vous pouvez m'appeler madame Rose-Marie, c'est un peu compliqué mon nom de famille, il n'y a pas de problème. Nous, on est dans les Hautes-Laurentides aussi. On dessert
445 deux MRC; la MRC des Laurentides et le sud de la MRC Antoine-Labelle et on gère un LET. On couvre un 25 municipalités, mais on gère aussi un site de compostage, les matières de 16 écocentres, un centre de transbordement de matières recyclables et un centre de transbordement des matériaux secs.

450 **M. JONATHAN PERREAULT :**

 Merci beaucoup, bonne journée.

 Pour la Régie Intermunicipale des déchets de Témiscouata, Maxime Groleau.

455

M. MAXIME GROLEAU :

 Bonjour à tous, Maxime Groleau, je suis le directeur général de la Régie Intermunicipale des déchets de Témiscouata. On a l'ensemble des compétences en gestion des matières résiduelles
460 pour les MRC et on exploite un lieu d'enfouissement (coupure sonore).

M. JONATHAN PERREAULT :

465 Merci beaucoup. On a perdu un peu la fin, mais on a quand même compris l'essentiel. Merci.

Pour la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et Sherbrooke (Valoris), monsieur Denis Gélinas.

M. DENIS GÉLINAS :

470

Bonjour. Denis Gélinas, je suis directeur général de la Régie, c'est long à dire, on va dire Valoris, c'est le nom commercial. Donc nous, on gère les matières résiduelles, déchets, CRD et matières organiques pour principalement les deux propriétaires qui sont la Ville de Sherbrooke et les 14 municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

475

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée.

480

Pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, Jean-Luc Mercure.

M. JEAN-LUC MERCURE :

485

Oui, bonjour. Jean-Luc Mercure, directeur général de la Régie de Portneuf. On opère un LET d'environ 55 000 tonnes par année. On a deux centres de transbordement; un pour les matières recyclables, un pour les matières organiques. On a aussi un centre de traitement des sols contaminés, un centre de traitement pour les CRD et une usine de traitement des boues de fosses septiques. Merci.

490

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée à vous.

495

Pour le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, Martin Vaillancourt.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

500 Oui, bonjour. Donc Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Nous représentons, là, les 16 conseils régionaux en environnement présents partout sur le territoire du Québec à l'exception du nord du Québec.

M. JONATHAN PERREAULT :

505 Merci beaucoup, bonne journée.

Pour la Ville de Chibougamau, Pierre-Luc Jobin, Alain Poirier.

M. PIERRE-LUC JOBIN :

510 Oui, bonjour. Pierre-Luc Jobin, coordonnateur planification services techniques et hygiène du milieu. Donc, nous sommes propriétaires du lieu d'enfouissement technique dont nous faisons aussi la gestion. Merci.

515 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

M. ALAIN POIRIER :

520 Alain Poirier, conseiller municipal à la Ville de Chibougamau.

M. JONATHAN PERREAULT :

525 Merci beaucoup, bonne journée à vous.

Pour la Ville de Lévis, Doris Dumas, Christian Paré.

530 **M. CHRISTIAN PARÉ :**

Alors bonjour, tout le monde. Ça me fait plaisir de retrouver un grand nombre de visages connus et des amis. Je suis Christian Paré, chef du Service des matières résiduelles à la Ville de Lévis. Nous opérons un incinérateur d'une capacité de 24 000 tonnes par année, et nous sommes
535 membres de la Régie des Chutes-de-la-Chaudière, dont nous sommes propriétaires à 96 %.

M. JONATHAN PERREAULT :

540 Merci.

Mme DORIS DUMAS :

Bonjour. Doris Dumas.

545 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui, allez-y. Bonjour.

Mme DORIS DUMAS :

550 Bonjour. Doris Dumas, coordonnatrice au plan de gestion des matières résiduelles de la Ville. Merci. Bonne journée à tous.

M. JONATHAN PERREAULT :

555 Merci beaucoup. Bonne journée à vous.

Pour la Ville de Longueuil, Yvan Brault, Caroline Ky.

560 **M. YVAN BRAULT :**

Oui, bonjour. Yvan Brault, Ville de Longueuil, chef de Division usée. À l'eau usée, nous avons un lieu d'élimination des matières résiduelles, dans le sens où nous incinérons les boues. Donc, voilà.

565 **Mme CAROLINE KY :**

Bonjour, moi, c'est Caroline Ky, je suis experte en traitement des eaux usées et chargée de la mise au niveau du centre d'épuration de la Rive-Sud.

570 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup, bonne journée à vous deux.

575 **Mme CAROLINE KY :**

Bonne journée.

580 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Pour la Ville de Montréal, Tony Di Fruscia et Carole Fleury.

585 **M. TONY DI FRUSCIA :**

Oui, bonjour. Tony Di Fruscia, donc, ingénieur à la station d'épuration Jean-René Marcotte. La Ville est propriétaire d'un site d'enfouissement qui est localisé dans la Ville de Montréal-Est. C'est un lieu d'enfouissement technique qui sert exclusivement à l'enfouissement des cendres et des sables qui proviennent de la station d'épuration. Carole Fleury sera malheureusement absente aujourd'hui. Merci.

590 **M. JONATHAN PERREAULT :**

D'accord, merci beaucoup. Bonne journée.

Pour la Ville de Québec, Richard Laramée, David Sénéchal.

595

M. RICHARD LARAMÉE :

Oui, bonjour. Richard Laramée, je suis directeur de la Division de la valorisation énergétique pour la Ville de Québec, donc responsable de l'incinérateur de la Ville de Québec, du centre de tri de matières recyclables et des sites d'enfouissement de la Ville de Québec également.

600

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci.

605

M. DAVID SÉNÉCHAL :

Bonjour. David Sénéchal, technicien en environnement en salubrité, affecté à la gestion du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec.

610

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée.

615

Pour la Ville de Rimouski, Yannick Desbiens, Claire Lafrance.

Mme CLAIRE LAFRANCE :

Oui, bonjour. Claire Lafrance, cheffe de Division environnement à la Ville de Rimouski, qui est exploitante d'un lieu d'enfouissement technique, d'un écocentre et un lieu de compostage. Merci.

620

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci beaucoup, bonne journée.

625

Pour la Ville de Rivière-du-Loup, Jean-Bernard Ouellet.

M. JEAN-BERNARD OUELLET :

630 Oui, bonjour. Jean-Bernard Ouellet, gestionnaire en environnement à la Ville de
Rivière-du-Loup. On exploite un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de
Cacouna d'un tonnage annuel d'environnement 50 000 tonnes par année. Donc, bonne journée.

M. JONATHAN PERREAULT :

635 Merci beaucoup, bonne journée à vous aussi.

Pour la Ville de Sept-îles, Charles Desrosiers, Jean-François Grenier.

640 Pour Waste Connections, Enviro Connections, donc Jean-Marc Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

645 Oui, bonjour. Jean-Marc Viau, directeur général au complexe environnemental d'Enviro
Connections à Lachenaie. Nous avons une déchèterie en plus du site d'enfouissement, un centre de
compostage des déchets organiques et verts d'une capacité de 60 000 tonnes, ainsi qu'une usine
de production de GNR. En plus, je suis directeur général du centre de transfert à Vaudreuil.

M. JONATHAN PERREAULT :

650 Merci beaucoup, bonne journée.

Et pour terminer, Waste Management, Martin Dussault, Simon Mercier.

M. SIMON MERCIER :

655 Oui, bonjour. Mon nom est Simon Mercier, je suis directeur des opérations pour Waste
Management au Canada. On a, entre autres, des opérations au Québec qui sont l'exploitation... on
est propriétaires exploitants du centre de tri de Laval, du LET de Sainte-Sophie, du LET de
660 Saint-Nicéphore ainsi que l'exploitation du LET de Lachute.

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci.

665

M. MARTIN DUSSAULT :

Bonjour à tous. Mon nom est Martin Dussault, je suis le directeur des Affaires publiques pour Waste Management au Québec. Merci à la commission pour votre invitation.

670

M. JONATHAN PERREAULT :

Merci et bon atelier à tous.

675

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, monsieur Perreault. Nous allons amorcer notre échange dès maintenant. Voulez-vous afficher le premier énoncé, monsieur Perreault?

680

ÉNONCÉ 1

685

M. JONATHAN PERREAULT :

Voilà. Alors, dans le contexte où, au Québec, de plus en plus de lieux d'élimination ont sur leur site ou dans un rayon d'environ 1 kilomètre, des écocentres, des sites de compostages, des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition ou d'autres infrastructures de gestions des matières résiduelles, l'énoncé pour la discussion est :

690

« Une intégration sur un même site des infrastructures et des opérations de tri, de conditionnement et de recyclage, incluant le compostage et la biométhanisation et d'élimination augmenterait l'efficacité du détournement. »

695

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez la laisser quelques instants, et les personnes intéressées lèvent la main pour prendre la parole.

700

Très bien, monsieur Perreault, là vous pouvez retirer l'énoncé, et nous allons amorcer nos échanges avec Denis Blaquière.

Monsieur Blaquière, vous allumez votre caméra et vous prenez la parole.

705

M. DENIS BLAQUIÈRE :

Oui, bonjour. Alors, cet énoncé est très intéressant parce que l'idée d'intégrer un peu tout ce qui peut permettre de bien traiter nos matières résiduelles sur un même site, ça semble faire beaucoup de sens. Et souvent, les gens qui cherchent des solutions au traitement de nos résidus ultimes, ils vont faire des voyages au Japon ou en Suède, et tout ça, mais bien peu des gens que je connais se sont donné la peine d'aller voir qu'est-ce qui se passe en Nouvelle-Écosse, la province qui est située juste à côté de nous, ici au Canada.

710

Et en Nouvelle-Écosse, au niveau de l'élimination des matières, l'élimination des matières ultimes, entre guillemets, on sait que ce sont les champions au Canada pour détourner des matières des sites d'enfouissement. Alors, ils l'ont fait dès 1998, en interdisant l'enfouissement de tout ce qui pourrait être composté et recyclé. Alors, c'est un bel exemple de volonté politique qui change les choses pour le mieux, parce que deux ans plus tard, bien la Nouvelle-Écosse était championne pour détourner des matières résiduelles de ses dépotoirs.

715

720

Revenons à l'énoncé qui est sur la table. Il y a un exemple assez formidable qui se passe en Nouvelle-Écosse, c'est le site d'enfouissement de Otter Lake. C'est un site d'enfouissement qui gère à peu près 20 000 tonnes par année, et qu'est-ce qu'ils font dans ce site-là, c'est que les matières résiduelles qui arrivent là, tout... elles passent par un centre de tri. Tous les sacs de déchets sont ouverts et sont retriés pour en sortir le métal, tout ce qui peut être redirigé vers le recyclage. Et tout ce qui est déchet organique ou matière organique qui reste dans les sacs de poubelle, bien ils sont compostés sur place dans un composteur, et tout ça. Et ce qui sort au bout de ça, c'est une

725

730 matière qui est -- comment dirais-je -- très facile à enterrer parce qu'il n'y a pas... et c'est une matière qui ne va pas faire de lixiviat, qui ne va pas créer d'odeurs et tout ça.

735 Donc, moi, je pense que le dépotoir de Otter Lake est un très bon exemple à suivre pour les régions qui voudraient mettre, créer leur propre dépotoir plus petit, mais qui fait en sorte que ces dépotoirs-là auraient une plus grande acceptabilité sociale, parce que justement, il y a beaucoup moins de danger pour les émanations toxiques, les contaminations des nappes phréatiques. Quand les déchets organiques se retrouvent dans les sacs de déchets, ils sont déjà prétraités sur le site avec des installations.

740 Alors moi, je ne peux pas croire que ce genre d'approches là ne peut pas être mis en place ici au Québec, même dans nos plus grands dépotoirs, avec nos grands enfouisseurs qui sont souvent des multinationales, qui ont des moyens financiers assez costauds merci, et qui pourraient aussi prétraiter les matières organiques avant de les enfouir pour prévenir, justement, la formation de lixiviat et de gaz toxique.

745 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai juste une question, monsieur Blaquière : est-ce qu'en Nouvelle-Écosse, ils ont constaté des problèmes de cohabitation -- vous y avez fait référence très brièvement, là -- de cohabitation avec des grands sites comme ceux-ci avec les propriétaires ou les résidents riverains...

750

M. DENIS BLAQUIÈRE :

Bien moi, je...

755 **LE PRÉSIDENT :**

... notamment en raison du nombre, par exemple, ne serait-ce que cet exemple-là, le nombre de camions qui se trouve substantiellement accru?

760 **M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Bien, c'est-à-dire que le dépotoir de Otter Lake est un dépotoir qui est quand même assez petit, donc je ne pense pas qu'il y ait des problèmes d'odeurs, et tout ça. Je peux vous donner un autre exemple : à la Ville de Halifax, ils ont un mégacentre de compostage qui, lui, traite je ne sais pas combien de milliers, de milliers de tonnes de toutes les matières organiques de la Ville de Halifax s'en va là.

765 Et ils ont créé une usine de compostage à pression négative avec des biofiltres qui... Et moi, je suis allé tourner là, et je peux vous dire, je me suis promené autour de ce centre de compostage là, il était dans un quartier industriel, bien entendu, mais il y avait zéro odeur autour du site. Alors ça, c'est vraiment formidable. Et, ce n'est pas un centre de biométhanisation, c'est un centre vraiment de compostage industriel où on voit des immenses roues mécaniques qui brassent le compost, et ils font du compost avec ça sans créer de nuisances autour. C'est certain que ça prend des camions pour apporter tout ça, là, mais au niveau des odeurs et tout, là, il n'y avait pas de problème.

775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Blaquière.

780 J'appelle maintenant monsieur Denis Gélinas.

M. DENIS GÉLINAS :

785 Oui. En fin de compte, en complémentarité aux commentaires de monsieur Blaquière, je pense qu'on adhère qu'on supporte, la Régie intermunicipale, sa dénomination, c'est la Régie intermunicipale du centre de valorisation et c'est important cette dénomination-là, parce que ça représente, je pense, les principes de base sur lesquels les fondateurs ont créé cette régie-là. C'est vraiment de faire un centre intégré. Comme je disais tout à l'heure dans la présentation, nous recevons les déchets, les matières de construction, rénovation, démolition, avec une ligne de tri pour les traiter, et aussi, nous avons à gérer les matières organiques des municipalités membres autour.

790 Donc quand qu'on... La clé de notre système de gestion, c'est... nous disposons d'un centre de tri multi matière, qui est composé de trois lignes : une ligne pour, comme je disais, pour gérer

795 l'ensemble des CRD, qui fonctionne avec des très hauts rendements, pas loin de 95 % de
détournement; on a une autre ligne, qu'on appelle résidentielle ICI, qui reçoit les déchets et qui a
fonctionné pendant un certain temps entre 2015 et 2017, qui a été... dont les opérations ont été
interrompues parce qu'on est toujours en démarche de reconnaissance auprès du ministère de
l'Environnement pour être en mesure d'utiliser cette ligne, permettre d'extraire, dans les déchets, les
800 matières recyclables, qu'on retrouve dans les autres centres de tri, entre autres les canettes
d'aluminium, le carton, le plastique et autres, ainsi que la grande portion du poids du déchet est
composée de matières organiques, donc entre 40 et 50 % du poids. On est capable de l'extraire, d'y
faire faire un procédé de compostage et de créer un compost qui peut être utilisé, selon notre
approche, pour des fins de végétalisation des sites miniers ou qui sont déclassés, ou les sablières
ou les gravières qui ont été désaffectées.

805 Notre objectif n'a jamais été d'utiliser ce compost-là pour des fins d'amendement
agroalimentaire. Donc, comme je disais, on est toujours en discussion avec les autorités
compétentes, et on croit être en mesure d'avoir une certaine ouverture. D'ailleurs, dans notre
mémoire qu'on va vous déposer au mois de mai, on va faire état de cette présentation-là.

810 Donc nous, on a une approche qui permet de réduire de façon importante l'ensemble des
déchets qui sont acheminés chez nous. Les tests qu'on a faits en 2019 nous ont permis d'établir
qu'on a entre 5 et 10 % de déchets qui sont vraiment enfouis sur la quantité de matières qu'on reçoit
ici. Donc, c'est important. On propose une solution, oui innovatrice, mais qui fonctionne et qui vient
815 supporter les commentaires, comme je disais tout à l'heure, de monsieur Blaquière, ce qu'il a
constaté en Nouvelle-Écosse.

LE PRÉSIDENT :

820 Merci. Est-ce que vous avez des problèmes de recrutement ou un taux de roulement élevé?

M. DENIS GÉLINAS :

825 Bien, recrutement, oui, c'est plus difficile, non pas parce que le travail n'est pas là, mais il y
a des conditions, à l'heure actuelle, que le gouvernement fédéral donne à certains employés qui
permettent de peut-être être moins vaillant, là, au travail. Mais normalement, c'est sur une base, si
on est capable de faire fonctionner la ligne résidentielle ICI de façon continue, c'est du travail à 40 h

830 semaine sans problème, et là, on n'aura pas de problème, on n'aura pas de difficultés à aller chercher du personnel pour faire le travail.

Je veux juste mentionner que c'est une ligne moderne. On dispose, sur l'ensemble des deux lignes de tri, de huit tris optiques modernes, donc qui permettent de faire du travail avec de la précision et un haut degré d'extraction.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qui fait problème pour le moment avec le ministère de l'Environnement?

840 **M. DENIS GÉLINAS :**

Bien, en fin de compte, l'ensemble des programmes ou des... Exemple, le programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage, le fameux PTMOBC, est venu confirmer, a fait une modification récente, qui date d'à peu près un an, à l'effet que toute matière organique qui peut être traitée par ce programme-là doit provenir d'une collecte à la source. Nous, la matière organique qu'on extrait est extraite des déchets par ce qu'on appelle un traitement biomécanique, avec, comme je vous disais, des lecteurs optiques.

845 Et ça, on est venu bloquer notre démarche qui avait été entreprise depuis 2010, 2012 avec le premier plan d'action qui était associé au plan québécois de gestion des matières résiduelles. On avait mis à l'époque des échéanciers très serrés pour l'enfouissement du papier, du carton et des matières organiques. Et Valoris, les propriétaires s'étaient engagés à mettre un équipement pour répondre aux exigences au niveau des échéanciers à respecter.

855 Malheureusement, il y a eu de l'évolution. Cette évolution-là fait en sorte que le Ministère tarde à reconnaître l'utilisation, comme je disais dans mon propos tout à l'heure, l'utilisation du compost généré par les matières organiques extraites des déchets à des fins autres qu'amendement agroalimentaire. Nous, on vise vraiment un autre volet et on voit qu'il y a un besoin au Québec de protéger les andains miniers ou les vieilles sablières et gravières qui sont laissées à la friche puis permettre une revégétalisation grâce à ce matériel-là. Le problème, il est toujours là.

860

LE PRÉSIDENT :

865 Une dernière question avant de passer la parole à mon collègue. Les matières organiques que vous récupérez, est-ce qu'elles peuvent être contaminées par d'autres produits qui sont dans le sac à déchets?

M. DENIS GÉLINAS :

870 Bon, c'est une des questions qui est soulevée par le Ministère. Le gouvernement a mis, dans les dernières années, six, ce qu'on appelle organismes de gestion reconnus pour extraire toutes les matières, entre autres, l'huile, la peinture, les matières... les fluocompactes, les serpuariens, ces choses-là, de façon à éviter qu'ils se retrouvent dans les déchets.

875 Généralement, il y a beaucoup d'écocentres municipaux qui sont les plateformes qui reçoivent ces équipements-là pour ces organismes-là. D'ailleurs, ça fonctionne bien. Nous, la grande municipalité de Sherbrooke a deux gros écocentres et les gens profitent de ces installations-là pour aller mettre ces produits-là.

880 Nous, les tests qu'on a faits en 2019, on ne retrouve pas les quantités de matières qui seraient considérées comme polluantes dans des quantités autres, des proportions autres que les limites qui sont acceptées.

885 Comme je vous disais tout à l'heure, le 25 juin... mai, on va vous présenter notre mémoire, mais on va vous présenter la plateforme sur laquelle on veut s'appuyer pour faire un projet de vitrine technologique publique, parce qu'on est une organisation publique, qui permettrait de développer, justement, des critères sous forme de normes pour être sûr que le matériel qui est produit est de bonne qualité et respecte des normes, exemple, BNQ, comme on a dans les matières organiques collectées à la source.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

895

Monsieur Gélinas, par rapport à des... Votre installation, c'est multiplateforme, là, ce qu'on comprend. En plus du LET, il y a d'autres installations. Évidemment, ça demande de l'espace. Le fait que vous soyez localisés dans le Haut-Saint-François, il y a quand même... vous êtes quand même dans une région rurale. Est-ce qu'une approche comme ça, multiplateforme, telle que celle que vous

900

avez, est envisageable dans des... quand on tombe dans des milieux plus urbanisés où il y a plus de population à proximité?

M. DENIS GÉLINAS :

905

Bon, la question, elle est bonne. Évidemment que nous, vous le savez qu'on est en démarche à l'heure actuelle pour faire grandir notre portion LET. Mais évidemment que des conditions d'implantation d'un LET sont tellement exigeante à l'heure actuelle, il faut être loin des milieux urbains, entre autres, puis s'approcher vers des milieux où les conditions sont plus propices à installer ça.

910

Donc, notre site, nous, on est desservi par des réseaux routiers provinciaux, à part 1 kilomètre qui nous achemine des véhicules vers notre site. On est en milieu forestier dense. Oui, il y a de la population, mais en dehors du 1 kilomètre qui guide les paramètres d'installation des équipements comme ça. Et, on est dans un milieu où on est en mesure de soutenir certains

915

inconvenients, parce que j'entendais tout à l'heure, les gens qui disaient qu'ils sont en milieu industriel, bien en milieu industriel, c'est plus compliqué. Mais généralement, le milieu industriel, pour répondre aux exigences d'implantation d'un LET, c'est beaucoup plus complexe.

920

Donc nous, je pense qu'on a un site qui correspond bien et qui a même un avenir régional, si on le souhaite, pour l'Estrie.

LE COMMISSAIRE :

925

D'un point de vue, je vais dire d'un point de vue économique, là, est-ce qu'il n'est pas plus intéressant, là -- je ne connais pas l'économique de la chose, là, vous la connaissez sûrement mieux que moi -- est-ce qu'il n'est pas plus intéressant de préserver les pieds carrés, les mètres carrés qu'on a de terrain pour se réserver des espaces pour agrandir le lieu d'enfouissement technique

plutôt que d'installer des plateformes, que ce soit pour le tri CRD ou le compostage ou le prétraitement des matières résiduelles?

930

M. DENIS GÉLINAS :

Bien, l'équipement dont je vous parle est déjà construit. C'est à peu près 60 000 pieds carrés de superficie, avec une table de travail à l'extérieur en béton. Donc, tout est propre. L'objectif, je vous l'ai dit, nous, là, ce n'est pas d'enfouir. Nous, ce qu'on veut, avec la pierre angulaire que représente le centre de tri multi matière, c'est d'intercepter ou de recevoir en premier les matières, les traiter, sortir tout ce qui n'a pas à être enfoui, et d'enfouir seulement le strict minimum, le déchet résiduel ultime.

935

940

Donc, on a des faibles quantités, et ça, ça va permettre de garder un site d'enfouissement ouvert le plus longtemps possible, considérant que c'est... la démarche pour avoir une autorisation est longue, puis le terrain, il a une certaine valeur. Donc l'important pour nous, c'est d'extraire tout ce qu'il faut avant d'enfouir. C'est notre mission.

945

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

950

Merci, monsieur.

Il y a déjà huit mains levées additionnelles, donc je vais toutes les prendre, mais il n'y en a aura pas d'autres. Après ces huit, je demanderais le vote.

955

Monsieur Jean-Marc Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

960

Oui, bonjour. Oui, c'est sûr qu'il y a une intégration qui est souhaitable, qui peut être mise avec les lieux d'enfouissement technique. C'est ce qu'on fait nous, chez nous. On a, entre autres, la

capacité aussi de capter les gaz, dans lequel on a pu faire la première usine de production d'électricité en 94, et puis la production de GNR en 2014.

965 Et puis aussi, notre centre de compostage qu'on a des résidus verts, de 40 000 tonnes. Et aussi, on traite aussi de la matière organique venant de la collecte de... de [l'IROTS] de la Ville de Mascouche et de Terrebonne. Ce qui amène, ce qu'on peut constater, beaucoup de contaminations. C'est le défi dans lequel le projet de compostage, entre autres, et le compostage fini amènent beaucoup de contaminations. Donc ça, c'est tout un défi.

970 Parlant de la contamination que monsieur Renaud voulait parler tout à l'heure, les normes BNQ pour le compostage sont très très restrictives au Québec. Donc les piquants tranchants, s'il y a moindrement un peu de verre, donc ils ne passent pas les critères. Donc, c'est une des exigences à faire. Donc, pour nous, c'est un gros défi de relever ça.

975 Par rapport au Nouveau-Brunswick, c'est un projet que je connais bien parce que c'est notre compagnie qui l'avait fait -- bien ça a plusieurs fois changé de nom -- mais c'est nous qui l'avait fait. Et le compost qui sort de là, il est stabilisé au niveau biologique, peut-être, mais il n'est pas inerte. Il reste encore toute la phase de maturation. Il va encore faire du lixiviat, c'est pour ça qu'il fallait le remettre dans la cellule et capter le lixiviat. Donc, c'est juste un premier traitement, pas un traitement définitif.

980 Donc, il y a un paquet de projets qui peuvent se greffer autour des centres de tri, des collectes de CRD. Il y a toutes sortes de projets que nous, on envisage, mais c'est sûr que voir les projets que les municipalités mettent en place en ce moment, bien, monopolisent peut-être tous les intrants pour des projets qui sont assez dispendieux.

LE PRÉSIDENT :

990 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

995 Monsieur Viau, l'approche de centraliser, de localiser au même endroit plusieurs plateformes, que ce soit pour le tri, pour le compostage, ce que je comprends, ce que vous nous

dites, c'est que ça peut fonctionner puis c'est efficace. Il y a une économie d'échelle autant pour l'entreprise que pour ses clients?

M. JEAN-MARC VIAU :

1000

Exact. On est spécialisés là-dedans et c'est souvent les mêmes équipements qui sont utilisés, des équipements lourds. Donc, c'est souvent les mêmes qui sont utilisés. C'est souvent la même expertise qui est demandée. Le compostage, dans le fond, c'est une digestion aérobie, et le lieu d'enfouissement sanitaire, c'est une digestion anaérobie, donc on a quand même des similitudes au niveau biologique.

1005

Tous nos procédés qu'on a nous chez nous, autant de traitement d'eau que de procédés de sulfuration du biogaz, comme l'épuration du biogaz, c'est tous des procédés par absorption ou des procédés biologiques. Donc, on a développé cette expertise-là puis on est quand même pas mal fiers de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, puis on trouve encore d'autres alternatives qui sont plus innovantes et plus économiques que ce qui était arrivé en moment.

1010

Parce qu'on parle de biométhanisation et tout ça. On construit des usines de biométhanisation pour un petit volume de gaz naturel qui va être généré. Par exemple, la règle du pouce, pour 50 000 tonnes de matières organiques, on va peut-être générer 500 gigajoules de biogaz. Tandis que notre usine à nous, elle en produit à peu près 7 000 gigajoules par jour, ce qui est toute une différence. Quand on demande des contrôles de qualité et des exigences que les organismes environnementaux demandent, les certifications, c'est hors de coût pour 500 gigajoules. On n'est pas dans ce marché-là encore au Canada.

1015

1020

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Viau, on avait, hier, dans l'atelier sur la récupération sur recyclage, valorisation, monsieur Kano de GFL, qui, je pense, opère un centre de tri. Et quand on... à cette même question, là, parce que la même question était soumise à l'atelier, il nous disait que ça pouvait créer des espèces de monopoles au niveau régional, où là, si toutes les filières sont concentrées à un endroit, on se retrouve avec, d'abord, une multiplication du nombre de camions. Parce que là, on a des camions pour la matière recyclable, on a des camions pour la matière organique, on a des camions

1025

1030

pour les déchets. Et pour lui, ça semblait poser des... un problème à ce niveau-là. C'est quoi votre vision par rapport à ça?

M. DENIS GÉLINAS :

1035

La vision est assez... Ça dépend. Nous, on a un centre de tri à LaSalle dans lequel il est proche d'un centre de masse pour un certain type de marchés. Les camions, ça dépend desquels on parle. S'il fait un paquet de zigzags pour se rendre alors qu'il prend les autoroutes, c'est une... il y a certains avantages à prendre des autoroutes.

1040

Les questions, comme je disais tantôt, les critères sont tellement sévères pour, par exemple, pour le BNQ, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose, mais si on (inaudible) *waste in*, *waste out*, puis si on fait un mélange de déchets et on collecte, et bien leur produit fini n'est pas de qualité suffisante pour rencontrer certains critères.

1045

On ne peut pas prendre, moi, je considère qu'on ne peut pas prendre les terrains des agriculteurs pour mettre n'importe quoi là-dessus. Je pense que c'est ça la volonté, je pense, du ministère de l'Environnement, puis, je pense, c'est ça l'objectif de qualité qui est demandée d'être fait. Ça fait que c'est sûr que plus la qualité est demandée, plus il y a de rejet.

1050

On compare souvent l'Europe. Moi, je suis allé voir en Europe, et puis la qualité de compost demandée en Europe n'est pas la même qu'ici. Donc, ils permettent certaines choses d'être faites, mais on ne peut pas transporter une technologie à une autre ici. Ce n'est pas nécessairement faisable. Entre autres, en fonction des critères environnementaux demandés. Autant que des effluents que des produits finis.

1055

LE COMMISSAIRE :

1060

Monsieur Viau, je vais vous poser la même question que j'ai posée à monsieur Gélinas tout à l'heure. Le fait d'installer à proximité d'un LET ou sur le même emplacement, on utilise des mètres carrés qui pourraient être réservés pour le futur pour des cellules d'enfouissement, qui seraient potentiellement plus intéressantes, en tout cas, d'un point de vue économique. Est-ce que ce choix-là est... Est-ce qu'il y a un aspect qui -- comment je dirais ça...

M. JEAN-MARC VIAU :

1065 Bien, c'est bien que vous posiez cette question-là. Oui, je comprends votre question, je
pense, au niveau de l'empreinte de la surface là-dessus. Il y a deux points qu'on peut voir. Mais le
point le plus important : nos opérations sont faites sur des anciennes cellules. Nos cellules ne seront
pas fermées de façon définitive. Il y a de l'activité et de l'activité à venir ensuite aussi. Donc tout ça,
ça rentre en ligne de compte.

1070 Donc, nos usines de compostage, elles sont bâties sur des cellules fermées, qui permettent
l'usage subséquent de... Il y a plusieurs activités qui peuvent être faites à partir d'un site
d'enfouissement aussi. Nous, notre vocation de décider de l'utiliser pour faire d'autres intrants
d'économie circulaire. Entre autres, on a des plans de mettre un centre de tri de matériaux secs.
1075 Mais, on ne peut pas prendre, par exemple, la collecte sélective, elle est déjà prise par d'autres.

On va intégrer lorsque le marché va être ouvert et, naturellement, si on peut faire un produit
qui est vendant. Si le produit, il n'est pas vendant, ça ne sert à rien de trier quelque chose dans lequel
il va être un résidu ultime. Le résidu ultime, c'est celui qui ne trouve pas preneur.

1080 Donc, si on l'accumule... Le gouvernement a fait cette erreur-là dans le passé, a permis des
centres de compostage qui pouvaient faire à peu près tout et n'importe quoi. Ils se sont retrouvés
avec des montagnes de compost, il a fallu le gérer par la suite. C'est les payeurs de taxes qui ont
payé ça. Puis là, maintenant, le gouvernement a eu sa leçon, il demande une certaine limite
1085 d'entreposage. Il demande aussi une garantie financière aussi pour tout ce qui est entreposé et qui
rentre en processus d'opération dans n'importe quel centre de compostage.

Il ne faut pas refaire la même chose puis être ouvert à tout et n'importe quoi. Et ce n'est pas
nécessairement... Faire plus petit n'intègre pas nécessairement une empreinte surfacique plus petite.
1090 La zone tampon est toujours de la même grandeur. Donc, c'est la même chose, une petite sphère,
une surface par rapport à son volume plus importe qu'une grosse sphère. On a la même complexité
au niveau des dimensions de site.

LE COMMISSAIRE :

1095 Je vous remercie beaucoup, monsieur Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vous remercie.

1100

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Viau.

1105

Monsieur Jonathan Ste-Croix.

M. JONATHAN STE-CROIX :

Oui, bonjour. Donc, dans notre contexte, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, on va opérer d'ici à la fin de l'été, environ 21 plans d'opération différents. De ça, on a huit écocentres puis un lieu d'enfouissement technique puis deux centres de transfert de matières résiduelles de déchets, entre autres, un autre de recyclage.

1110

Le fait de... Je pense qu'il y a plusieurs avantages d'avoir différents sites sur un même... différentes installations sur un même site. On en a à quelques endroits qui sont organisés comme ça. On a particulièrement l'avantage d'utiliser les mêmes équipements, donc le système de balance, le personnel aussi peut être... peut servir à plusieurs choses, tout le bureau administratif aussi sert. Donc, on a des (inaudible) de ce côté-là.

1115

Cependant, par rapport, entre autres, au dossier du lieu d'enfouissement technique, nous, notre lieu d'enfouissement technique a été construit en 2014. C'est un lieu qu'on avait... Dans le fond, c'est dans un terrain complètement nouveau, là. On n'avait pas, ce n'est pas un ancien LES qui était situé à cet endroit-là. Donc, vous comprendrez que l'acceptation sociale d'un nouveau lieu d'enfouissement technique a pu avoir certaines contraintes. Puis, l'installation de ce site-là proche des populations n'était pas évidente.

1120

1125

En parallèle de ça, quand on regarde pour faire implanter des écocentres, à la Régie, on a huit écocentres plus deux points de dépôt. Les huit écocentres, pour être plutôt efficaces, doivent être assez proches des populations. Ça va un petit peu à l'encontre un lieu d'enfouissement technique où est-ce qu'on essaie plutôt de s'éloigner des populations pour diminuer les nuisances

1130

potentielles. Donc, c'est difficile de joindre, en tout cas, pour notre part, les écocentres ne sont pas à proximité du lieu d'enfouissement technique, là, entre autres, pour cette raison-là.

LE PRÉSIDENT :

1135

Merci. Dites-moi, la proximité des écocentres, quelle est la distance moyenne entre un écocentre et les villes et villages? Un citoyen devrait parcourir normalement, en moyenne, combien de kilomètres pour aller utiliser un écocentre?

1140

M. JONATHAN STE-CROIX :

1145

Pour notre part, notre territoire, on regroupe trois MRC, qui sont situées tout autour du Lac-Saint-Jean. Donc, les distances sont quand même très grandes puis on n'a pas le choix de faire le tour du lac, là, pour aller dans... pour passer d'une localité à l'autre. Puis on regroupe aussi 36 municipalités. Donc, on a... nos huit écocentres sont surtout dans les villes et municipalités principales, les plus grandes municipalités. On en a quand même qui sont un petit peu plus loin. Mais c'est autour de 25 à 30 kilomètres, là, au maximum que les citoyens font. Encore là, c'est une moyenne. Mais habituellement, la majorité des grands centres, on me dit autour de 10 à 15 kilomètres, les citoyens ont accès à un écocentre de (inaudible).

1150

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette distance de 15 qui peut atteindre 30 kilomètres peut être un facteur de découragement pour certains citoyens qui se débarrassent du matériel autrement?

1155

M. JONATHAN STE-CROIX :

1160

Assurément, là. Selon nous, plus c'est loin, plus les écocentres sont... moins les écocentres sont disponibles, soit par la proximité ou par des tarifs d'entrée ou que c'est difficile d'avoir accès à un écocentre, possiblement, ça peut décourager les gens, qui augmentent du même coup soit l'usage du bac noir ou possiblement les dépôts sauvages aussi.

LE PRÉSIDENT :

1165 Mais vous n'avez jamais fait d'étude là-dessus?

M. JONATHAN STE-CROIX :

1170 On n'a pas fait d'étude particulière non, par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci beaucoup.

1175 J'appelle maintenant madame Lisa Gauthier.

Mme LISA GAUTHIER :

1180 Oui, bonjour. Regardez, je ne répéterai pas ce que mon collègue vient de dire, là, qui a pas mal repris mes arguments. Mais je rajouterai juste peut-être deux, trois points pour venir bonifier la réflexion toujours en lien avec le premier énoncé.

1185 Quand on parle de regrouper les installations, effectivement, bon, il y a des questions logistiques et économiques, mais je pense qu'il y a aussi d'autres aspects qu'il faut tenir compte parce que, vous savez, chaque dossier va être du cas par cas parce que, on parle... Je vais parler du dossier l'aspect équitable, l'aspect d'équité. Nous, comme Jonathan disait tout à l'heure, on a 36 municipalités, de regrouper toutes les installations au même endroit, ce n'est pas équitable, ça ne serait pas équitable.

1190 Vous comprenez, on a 21 plans d'opération, on ne peut pas regrouper ça au même endroit. Ce n'est pas équitable en termes de nuisance par rapport aux citoyens situés à proximité. Ce n'est vraiment pas intéressant d'avoir, et le lieu d'enfouissement, et le compostage, et le centre de tri, et bon, on en rajoute. Tous ces lieux-là sont associés à des nuisances.

1195 Puis aussi au niveau économique, politique, chaque centre ou chaque site vient avec ses avantages -- on va voir ça comme des avantages -- au niveau emploi et au niveau dépense, bon,

1200 utilisation des ressources, que ce soit des consultations. Alors, nous, dans la région, il y a vraiment une sensibilité au niveau des élus à essayer de répartir les installations. Donc qu'il n'y ait pas juste de l'emploi à Alma, qu'il n'y ait pas juste de l'emploi à Roberval ou... Vous savez, que ce soit réparti relativement équitablement.

1205 Ça fait que ce n'est pas juste une notion de détournement, ce n'est pas juste technique. Il y a beaucoup plus que ça. Et oui, dans certains cas, il y a des centres d'opération qui ont des affinités, je dirais. Un lieu d'enfouissement avec une plateforme de compostage. Les matières du même endroit, les matières, une partie des matières aboutissent au même endroit. C'est sûr qu'au niveau du compostage, on a quand même des rejets.

1210 Mais on ne peut pas prendre, je ne pense pas qu'on peut prendre de façon générale, ou qu'on peut conclure de façon générale qu'il y a juste des avantages à regrouper toutes les installations. Ça ne se passe pas de même. Puis souvent aussi, nos sites d'opération ont un historique. On commence, vous le savez, voilà 30 ans, il y avait juste des dépotoirs, des lieux d'enfouissement sanitaires ou des dépôts en tranchée.

1215 Et les autres... Maintenant, il y a beaucoup plus d'installations pour gérer les matières résiduelles. On pense centre de tri, d'écocentre, centre de compostage et, bon, ça va se rajouter encore, des incinérateurs. C'est impossible que tout soit à la même place. Il n'y a souvent pas le terrain, pas les ressources ou, bon, il y a toutes sortes de raisons qui font que ce n'est pas possible. Mais techniquement, bien, effectivement, il y a aussi des avantages à regrouper certaines installations, mais c'est vraiment du cas par cas.

1220

LE PRÉSIDENT :

1225 Ce que je comprends, c'est que pour vous, le facteur limitant majeur, c'est un facteur social où l'équité... en fait, oui, l'équité pourrait être associée éventuellement à un problème d'acceptabilité sociale, c'est ça ce je comprends?

Mme LISA GAUTHIER :

1230 Oui. Oui, entre autres. Vous savez, des résidents, mettons, près d'un lieu d'enfouissement technique, il y a toujours... Il y a des gens partout, c'est difficile d'être complètement complètement

isolé. Et ce n'est pas évident pour les résidents, les riverains d'avoir, et le lieu d'enfouissement, et la plateforme de compostage, et le centre de tri, et les camions qui vont avec, et les odeurs qui vont avec, les oiseaux qui vont avec.

1235 T'sais, à un moment donné, ça fait que tu rajoutes une couche, puis une autre couche, puis une autre couche au même groupe de citoyens, alors que tous les autres citoyens de la région, tous les autres citoyens vont être vraiment contents, là, de... T'sais, c'est le phénomène « pas dans ma cour », là. Mais pas dans ma cour, ce n'est peut-être pas obligé d'être dans la cour de la même personne non plus, là.

1240

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la répartition géographique à laquelle vous faites allusion pourrait multiplier la grogne sociale en termes d'acceptabilité sociale?

1245

Mme LISA GAUTHIER :

1250 Bonne question. Est-ce que c'est mieux d'avoir plusieurs petites grognes ou une grosse grogne ou... Mais ça dépend des installations aussi. Les écocentres sont généralement beaucoup mieux tolérés, je dirais, ou acceptés qu'un lieu d'enfouissement technique ou qu'une plateforme de compostage. C'est sûr qu'on ne peut pas avoir un lieu d'enfouissement technique par ville, on ne reviendra pas en arrière, c'est différent.

1255 Mais je crois que la grogne, t'sais, je crois que les résidents vont être relativement tolérants quand un site est bien opéré, qu'il y a des nuisances limitées, on s'entend, là. Il y en a tout le temps, mais t'sais, que c'est bien opéré, que c'est limité. Mais si on leur rajoute... Je crois que leur exaspération va venir quand on leur rajoute des choses qui n'étaient peut-être pas prévues à l'origine et que c'est toujours le même groupe de citoyens, là. Mais est-ce que ça va faire plus de grogne? T'sais, si tu as les mêmes 25 citoyens qui chialent ou tu en as 200 parce que tu as réparti tes installations. Mais il y a des installations qui créent moins d'insatisfaction, je dirais, ou de nuisances et qui vont être plus acceptables par les riverains.

1260

LE PRÉSIDENT :

1265 Merci, madame. Alors, merci, madame.

J'appelle maintenant Daniel Brien.

M. DANIEL BRIEN :

1270 Oui, bonjour. Concernant votre énoncé, tout d'abord, juste vous mentionner, Services Matrec, GFL, on est un joueur majeur, impliqué au niveau des différentes filières de réduction de déchets. Dans le compostage, on est le joueur majeur au Canada. Au niveau de la récupération des matériaux de construction, démolition, on est le joueur majeur au Québec. Et on a différents centres de tri aussi au Québec et à travers le Canada.

1275 Pour l'énoncé, c'est un concept intéressant, mais qui ne s'applique pas de façon générale. Compte tenu la spécificité régionale et, principalement, pour la desserte des clients, ce n'est pas un concept qui s'applique. De façon générale, on essaie d'avoir nos lieux d'enfouissement dans des endroits plus reculés, plus isolés. Ça fait que pour la desserte des clients comme telle, les entrepreneurs, ça ne devient pas nécessairement efficace.

1280 Si on regarde l'exemple qu'on a, on est localisés dans les villes, pour nos centres de tri de matériaux secs, matériaux de construction, mais les petits entrepreneurs qui font des allers-retours avec leur petit pick-up, de demander à ces gens-là de prendre du temps, de payer des employés puis d'aller dans des sites d'enfouissement qui sont reculés, ça ne deviendrait pas efficace et ça va occasionner des coûts additionnels pour ces gens-là.

1285 Puis, comme mon collègue le mentionnait aussi, bien c'est sûr que de centraliser toutes les installations à un même endroit, bien là, dans certaines circonstances, on va augmenter beaucoup le trafic, on va augmenter les nuisances. Et aussi, non seulement, c'est que, actuellement, la formule qu'on a, c'est que ça favorise une compétitivité, qui est sein pour le marché, pour le libre marché. Là, si on crée des espèces de monopoles autour de sites d'enfouissement, je ne suis pas certain que le contribuable va être gagnant ultimement.

1295

1300 Je peux revenir aussi sur l'exemple que monsieur Blaquière donnait au niveau de la Nouvelle-Écosse. On est impliqués aussi, je gère un site d'enfouissement en Nouvelle-Écosse. Il faut faire attention. Quand on parle de tri qui n'est pas à la source mais à la fin du procédé, bien *garbage in, garbage out*. Autrement dit, on se retrouve avec les intrants qui ne sont pas de qualité, et on va se retrouver aussi avec des extrants qui ne sont pas de qualité.

1305 Oui, ça l'a le bénéfice de venir stabiliser en partie les matières organiques. Par contre, ces matières organiques là sont tellement contaminées que, ultimement, c'est utilisé pour faire du recouvrement journalier, là. Ça fait qu'il ne faut pas penser que c'est la recette miracle. Nous, on croit beaucoup plus à un tri à la source pour vraiment avoir des matières de qualité et être capable de revendre toutes ces matières-là une fois triées.

LE PRÉSIDENT :

1310 Merci, monsieur.

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1315 Monsieur Brien, je comprends votre point, là, par rapport au centre de tri de CRD, parce que, effectivement, le centre de tri CRD est une forme d'écocentre, si on veut, là. Dans certaines municipalités, il n'y a pas de centre de tri CRD, il y a des écocentres.

1320 Mais dans le cas des installations, par contre, de traitement de la matière organique, quand on parle de plateforme de compostage, quand on parle de... Est-ce qu'il est intéressant pour un lieu d'enfouissement technique d'utiliser une partie de son espace pour installer -- monsieur, tout à l'heure, monsieur Viau nous parlait d'utiliser les cellules qui sont remplies -- alors est-ce qu'il est intéressant pour un lieu d'enfouissement technique de... est-ce qu'il y a une économie, une efficacité
1325 à installer une telle plateforme dans un lieu d'enfouissement technique?

M. DANIEL BRIEN :

1330 Oui oui oui, oui. Je ne suis pas contre le concept. C'est juste qu'il ne faut pas que ça soit
une recette générale. Dans certaines applications, oui, ça fait du sens. Je gère un site en Ontario
près d'Ottawa, entre Ottawa et Montréal. On a un gros centre de compostage, on gère plus de
120 000 tonnes de matières organiques par année. C'est couplé directement au site
d'enfouissement. Ça fait que oui, il y a une synergie au niveau des employés, au niveau des
1335 infrastructures, la balance, système de traitement d'eau, là il y a une optimisation, ça fait du sens.
Dans ce cas-là particulier, oui, ça fait plein de sens.

LE COMMISSAIRE :

1340 Est-ce qu'il y a -- je vais appeler ça une optimisation -- mais est-ce qu'il se fait une
optimisation du transport quand on pense à des centres de tri, des centres de traitement des matières
organiques, lieux d'enfouissement technique, est-ce qu'il y a une analyse de l'optimisation du
transport pour s'assurer qu'on est le plus efficace possible, là? Je sais que vous opérez... Je vous
demande ça à vous parce que vous opérez quand même des installations qui sont plus grandes, là,
vous n'êtes pas dans le petit lieu d'enfouissement technique. Est-ce qu'il y a une optimisation qui est
1345 faite au niveau du transport pour s'assurer qu'on minimise le transport à partir de la collecte jusqu'à
l'installation de traitement ou d'enfouissement?

M. DANIEL BRIEN :

1350 Bien, c'est... je pense que c'est des analyses cas par cas en fonction de la localisation, entre
autres, des sites d'enfouissement et aussi des différents débouchés. Parce que, évidemment,
dépendamment des types d'installations qu'on va avoir sur nos lieux -- centre de tri, centre de
recyclage, écocentre, tout ça -- bien une fois qu'on va avoir trié et transformé ces matières-là, bien
là, c'est de voir ils sont où nos débouchés. Là, ça peut amener du transport additionnel si nos lieux
1355 sont loin des marchés comme tels.

Ça fait que c'est vraiment du cas par cas. Parce que de façon générale, au niveau de la
collecte, bien c'est des transports indépendants pour les différents types de matières. Il y a des
exceptions, là, des fois, on fait du camionnage qui peut avoir deux types de matières. Mais

1360 généralement, le recyclage, le compost, les déchets, c'est géré indépendamment. Ça fait qu'il n'y a pas beaucoup d'optimisation au niveau du transport par rapport à ça.

1365 Et c'est vraiment de voir au niveau des marchés, par la suite, la valorisation. Quand vous parliez du compostage, on a un bon exemple avec notre site de l'Ontario. On est dans un milieu agricole. Ça fait que pour la valorisation du produit fini, c'est facile parce qu'on est directement dans le marché où est-ce qu'il y a un besoin. Ça fait que dans ce cas-là, ça s'applique.

1370 Si je reviens à mon exemple au niveau des écocentres, des centres de tri industriels, bien là, pour la clientèle cible, les faire voyager vers des lieux qui sont à plus grande distance des centres de masse, ce n'est pas efficace, ce n'est pas souhaitable pour ces gens-là non plus.

LE COMMISSAIRE :

1375 Je vous remercie beaucoup.

M. DANIEL BRIEN :

Merci.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Brien.

Monsieur Louis-Marc Bourgouin.

1385 **M. LOUIS-MARC BOURGOUIN :**

1390 Bonjour. Merci, Monsieur le président. Je vais essayer de faire court pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Pour répondre à la question, je dirais : pas nécessairement. Je crois qu'il faudrait plus suivre une forme de chaîne où on a le producteur que ce soit le centre de tri, un écocentre, que ce soit un lieu pour densifier les matières. Parce que si on rassemble tout sur le même lieu, c'est toujours une question de transport peu importe les projets. À chaque fois qu'on veut en émettre un, en mettre un en place et d'avoir un centre de tri qui ferait une concentration d'une matière par après,

1395 bien voyons ça avec la dimension des véhicules qui se rendent sur le site. On parle, un écocentre, c'est des voitures, c'est un citoyen avec une camionnette vers le centre de tri. Peut-être en grossissant, chaque centre doit densifier la matière, puis le lieu d'élimination pourrait... reçoit des camions de type 53 pieds ou quelque chose du genre.

1400 Puis ce que je voulais ajouter dans ce que nous pensons, c'est que chaque plateforme ou établissement doit avoir un minimum de volume à l'intérieur pour être capable de rencontrer ses exigences. Si on parle d'un lieu d'élimination, bien tous les suivis ont un certain coût. S'il y a un lieu d'élimination par municipalité, bien je ne suis pas sûr qu'il fait ses frais pour respecter ses coûts minimums. La même chose au niveau d'un centre de tri, un centre de tri où est-ce qu'il peut traiter du bois, d'acier, bien les camions arrivent à petite quantité, puis le transport par la suite est densifié. C'était...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1410 Monsieur Bourgouin, vous soulevez un point intéressant, le seuil, le seuil de... je vais appeler ça de tonnage ou de volume pour différentes installations. Écoutez, quand on parle de centre de tri ou de centre de traitement pour la matière organique, on parle de quoi, là, en termes de tonnage pour que ça soit, je vais dire, je ne dirais pas rentable, mais au moins économiquement viable?

M. LOUIS-MARC BOURGOUIN :

1420 Je ne parlais pas au niveau de ce qui est des matières organiques. Pour ma part, c'est moins notre lieu d'expertise, on est plus au niveau des CRD. Mais je dirais que ça va dépendre du type d'installations qui sont en place. Il y a des centres de tri qui vont nécessiter de plus grands volumes et d'autres de plus petits, dépendamment de la technologie qui a été choisie. On peut penser, là, qu'il peut avoir certains centres de tri semi-mécanisés ou qui doivent avoir un minimum de 25, 30 000 tonnes annuelles.

LE COMMISSAIRE :

1430 Puis ce serait quoi le seuil à partir duquel il devient intéressant économiquement, là, de se doter d'équipements? On a eu cette discussion-là, hier, et les gens nous disaient que, aujourd'hui, on est capable avec des équipements modernes, on parlait même, hier, d'intelligence artificielle, là, on est capable d'effectuer un tri assez performant avec des machines, mais évidemment, il y a un coût d'investissement. On parle de quoi en termes de volume pour que ça devienne...

1435 **M. LOUIS-MARC BOURGOUIN :**

1440 Je trouve ça très difficile à répondre puis ça dépend vraiment de la technologie qui est choisie. C'est sûr, si on regarde pour aller vers de la robotique où on a une installation puis simplement les robots peuvent coûter quelques millions, ça ne sera pas le même tarif qu'un centre de tri semi-mécanisé où est-ce qu'il y a un tamisage et un tri manuel, là, pour le coût d'opération. C'est vraiment... Bien, je vais parler pour moi. Je pense qu'en deçà de 20 000 tonnes, là, pour ce qui est des CRD, ça serait un seuil minimal à atteindre.

LE COMMISSAIRE :

1445 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1450 Merci, monsieur Bourgoïn.

M. LOUIS-MARC BOURGOUIN :

1455 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Nathalie Drapeau.

1460 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

1465 Bonjour. Bonjour à tous, en fait. Alors, sans vouloir répéter ce qui s'est dit, j'abonde évidemment, moi, je fais écho, là, aux commentaires de mes collègues régionaux. Je voudrais juste peut-être ajouter un élément. Il est certain que quand on fait des choix au niveau d'implantation de nouvelles infrastructures de gestion de matières résiduelles, il y a une grille d'analyse, que je suis certaine que l'ensemble de mes collègues appliquent dans chaque processus. Et moi, je constate, avec les années qui sont passées, que cette grille-là qu'on utilisait au départ, bien elle ne sera peut-être plus la même aujourd'hui. C'est-à-dire qu'elle va être bonifiée de cette expérience qu'on a développée au fil des années.

1470 Et je serais curieuse même de connaître, justement, cette évolution de grille là. La pondération des éléments des paramètres de la grille décisionnelle. Je donne un exemple : alors nous, quand on a pris la décision d'implanter le site de compostage sur le territoire de la MRC Rocher-Percé, bien les facteurs sociaux étaient... pesaient lourds quand même dans l'échelle, parce que le lieu d'enfouissement technique était déjà sur le territoire de Gaspé et, donc, c'était un partage des impacts et des... bon, ça facilitait, je vous dirais, les échanges avec les citoyens. T'sais, oui, c'est vrai, tu ne veux pas le site de compostage parce que tu as peur qu'il y ait des odeurs, mais oublie pas, Gaspé, eux autres, ils ont quand même lieu d'enfouissement technique. Alors, il y a comme un contre-balancement qui se fait ici.

1480 Mais maintenant, avec l'expérience, bien il est vrai que peut-être il y a des avantages économiques et techniques qui seraient plus importants, qui pèsent plus lourds dans la balance que ces facteurs-là sociaux. Donc, je ne sais pas si c'est clair ce que je dis, mais c'est un élément qu'on ne considérait peut-être pas, la pondération n'était peut-être pas la même au départ. Quand on regarde avec un recul de 20 ans maintenant chez nous, peut-être que nos facteurs seraient différents aujourd'hui.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

1490 Madame Drapeau, vous qui êtes en fonction depuis de très nombreuses années, c'est sûr que, j'imagine, vous devez faire la pondération entre les enjeux sociaux et justement les enjeux technico-économiques. Est-ce que, justement, c'est des centres, des infrastructures regroupés pourraient entraîner une réaction beaucoup plus forte chez des citoyens riverains? A priori, là, hein,

1495 parce qu'on ne le sait pas, ce sont des... pour les prochains projets, là, a priori, est-ce que ça peut entraîner une réaction beaucoup plus forte et, si oui, quelle serait, selon votre expérience, la stratégie qui pourrait être utilisée pour favoriser l'acceptabilité sociale?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1500 Regrouper -- je vais parler pour notre secteur -- regrouper l'ensemble des infrastructures, j'aurais des doutes sur la capacité des élus. Parce qu'au final, ce sont des élus qui acceptent. Et j'aurais un doute sur la capacité de faire passer la pilule, si je peux m'exprimer ainsi. C'est-à-dire que le facteur économique, tant et aussi longtemps qu'il ne se reflète pas sur un compte de taxes réellement, concrètement, il n'est peut-être pas aussi puissant qu'un facteur plus social, je dirais.

1505 Alors, ce qui pourrait permettre de réviser ça, je dirais, clairement l'expérience, l'historique. T'sais, maintenant, c'est plus facile. Si j'avais une nouvelle infrastructure, donc, à présenter aux élus, ce serait beaucoup plus facile pour nous de dire : Oui, je comprends, sur le plan social, effectivement on peut anticiper tel enjeu, mais vous savez ce que ça représente économiquement une différence de 300 00 ou 400 000 \$, t'sais, ça peut être cette différence-là. Et là, ils vont l'accueillir ou ils vont le comprendre ou l'intégrer beaucoup plus facilement.

1510 Donc, je pense que c'est à peu près juste l'historique, là, qui pourrait rebalancer cet équilibre ou le positionnement des paramètres dans l'échelle de la grille d'analyse. Puis encore, t'sais, je le dis puis je suis mélangée moi-même, là, parce que je trouve que c'est complexe comme question.

LE PRÉSIDENT :

1520 Ça va. De toute façon, c'est complexe pour moi aussi, là. Il faut que, comme commission, nous continuions à réfléchir là-dessus.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1525 Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors merci beaucoup, madame Drapeau.

1530

Monsieur Stéphane Comtois, le dernier intervenant avant le vote.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1535

Oui, bonjour. Là, j'espère que je n'aurai pas de problème de micro cette fois-ci. Comme le disait monsieur Brien, effectivement, le regroupement *at large*, ce n'est pas nécessairement une panacée. Nous, on est chanceux en Mauricie, le site de Saint-Étienne-des-Grès est à un point central et on représente les 38 municipalités de la Mauricie.

1540

Donc le fait d'être complètement regroupé nous permet justement de contrôler les coûts, contrôler aussi les intrants pour être en façon de mieux réagir aux exigences du ministère de l'Environnement ou de RECYC-QUÉBEC pour justement tout ce qui est les extrants un peu qu'on a à remettre aux sites d'enfouissement.

1545

Naturellement, pour ce qui est des écocentres, nous, ils sont distribués. On a des écocentres majeurs. On en a six qui sont dans les plus grosses municipalités des MRC, mais on a pour les petites municipalités plus éloignées, ils ont leur petit écocentre. Et l'objectif de ça, qui a été mesuré, vérifié, était justement de s'assurer que le matériel recyclable pouvait se rendre aux écocentres plutôt que soit dans les coulées ou encore dans le bac noir.

1550

Et ça a marché. On s'est rendu compte que les dépôts sauvages avaient énormément baissé dans les municipalités éloignées. Puis, bon, la Régie s'occupe du transport pour ramener ça, là, aux sites ici, le trier et l'envoyer chez nos différents recycleurs. Puis ça aussi, c'est une chance qu'on a en Mauricie, on a beaucoup beaucoup de recycleurs, et surtout au niveau du CRD. Ça fait qu'on n'en reçoit pas tant que ça aux sites d'enfouissement.

1555

Enfou-Bec est proche, juste sur la Rive-Sud un peu. On a Bellemare Environnement qui est proche. Donc, on est capables de passer notre matériel facilement.

LE PRÉSIDENT :

1560

Merci, monsieur.

Monsieur Renaud.

1565

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que le fait d'avoir plusieurs plateformes, ça a eu des conséquences au niveau de l'acceptabilité -- on parle de l'acceptabilité sociale -- mais par rapport aux riverains? Parce que je pense qu'à Saint-Étienne-des-Grès, historiquement, il y a déjà eu des problématiques à ce niveau-là. Ça fait peut-être très longtemps, là, mais...

1570

M. STÉPHANE COMTOIS :

Bien, oui et non, pas si longtemps que ça. Oui, effectivement, il y a eu un petit peu de difficultés, mais la barre qui a été mise depuis 2013, justement, à resserrer des normes et à se gérer autrement fait qu'aujourd'hui, je vais vous dire, vous allez venir aux sites d'enfouissement, et il n'y a rien, il n'y a pas d'odeurs, il n'y pas... On est très contrôlé. On a nos tournées d'odeurs matin et soir par une équipe distincte qui ne fait pas partie de la Régie, qui nous donne des feedbacks de ce qui se passe comme odeurs autour du site, s'il y en a. On a des contrôles annuels au niveau du H₂S, à l'interne. On est solides.

1575

1580

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

1585

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Comtois.

1590

Monsieur Perreault, voulez-vous afficher l'énoncé pour le vote?

M. JONATHAN PERREAULT :

1595 Oui, voilà. Donc, l'énoncé va apparaître à votre écran. Vous pourrez voter pour l'énoncé
numéro 1, donc :

1600 « Une intégration sur un même site des infrastructures et des opérations de tri, de
conditionnement et de recyclage (incluant le compostage et la biométhanisation) et d'élimination
augmenterait l'efficacité du détournement. »

Donc, vous avez les quatre choix qui vous ont été présentés au discours d'ouverture.

LE PRÉSIDENT :

1605 Monsieur Perreault, le vote.

M. JONATHAN PERREAULT :

1610 Oui, nous avons 32 d'entrés, pour « totalement d'accord », 34 %; « plus ou moins d'accord »,
36; « plus ou moins en désaccord », 24 et « totalement en désaccord », 6.

LE PRÉSIDENT :

1615 Merci beaucoup. Pourriez-vous afficher le deuxième énoncé avant la pause?

ÉNONCÉ 2

1620

M. JONATHAN PERREAULT :

Le voici. Alors pour l'énoncé 2, le contexte est où :

1625 « Il existe actuellement au Québec quelques projets de tri et de traitement préenfouissement des ordures ménagères. »

Alors, l'énoncé :

1630 « Le traitement (mécano-biologique ou autre) et le tri préenfouissement constituent des approches efficaces de réduction des quantités de matières éliminées. »

LE PRÉSIDENT :

1635 Merci, monsieur Perreault.

Donc nous allons vous laisser réfléchir là-dessus et nous faisons une pause de 15 minutes.
Merci.

1640 _____

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1645 _____

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames et messieurs, nous reprenons nos travaux. Peut-être une note auparavant. J'ai été informé par mes collègues analyses que le *chat* est considérablement sollicité.
1650 Je tiens à rappeler -- moi, personnellement, bien honnêtement, je n'ai aucun malaise avec... à ce que ça continue dans la mesure où vous maintenez un certain niveau de courtoisie, tel que j'ai pu le constater, mais je tiens quand même à vous rappeler que les informations contenues dans les *chats* ne sont pas considérées par la commission.

1655 Hors, à ma grande surprise, j'ai vu des informations qui étaient franchement très pertinentes pour la discussion que nous avons aujourd'hui, de telle sorte que j'invite les personnes qui estiment avoir des documents ou avoir des informations qui peuvent être intéressantes pour la commission, soit de les transmettre à l'équipe de la commission, en passant par la coordonnatrice, madame

1660 Rachel Sebareme, ou encore, à les intégrer éventuellement dans un mémoire, si vous avez l'intention de déposer un mémoire à la commission. Voilà.

Alors ceci étant dit, monsieur Perreault, pourriez-vous relire très rapidement l'énoncé sur lequel nous allons commencer à intervenir.

1665 Donc, je vais le lire :

« Le traitement (mécano-biologique ou autre) et le tri préenfouissement constituent des approches efficaces de réduction des quantités de matières éliminées. »

1670 Et j'invite immédiatement monsieur Denis Gélinas.

M. DENIS GÉLINAS :

1675 Bonjour. Donc, merci de me donner l'opportunité. Je vous dirais, en entrée de jeu, qu'on est dans notre terrain de jeu. Depuis 2012 que Valoris, c'est sa marotte et sa mission de mettre en place un tri mécano-biologique, en fin de compte, en ayant comme préalable essentiel à notre démarche, la hiérarchie des 3RV-E. Évidemment que cette méthode-là doit être mise en place si et seulement si les clients qui amènent leurs déchets ont déjà fait un effort en amont pour aller sortir tout ce qu'ils peuvent sortir via les citoyens, la collecte à la source, les écocentres et autres, là, l'économie circulaire, les synergies industrielles, ces choses-là.

1685 J'aimerais aussi porter à l'attention des commissaires qu'il devrait y avoir aussi, si on veut implanter ça, une certaine ouverture des différentes autorités gouvernementales impliquées. Vous savez que si on sort, exemple, si je prends un exemple, là, en équipement comme la nôtre, on est capables de sortir des canettes d'aluminium, des produits de plastique. Mais comme ils ne sont pas considérés comme étant... provenant d'un tri à la source, ils ne sont pas soumis aux modalités de remboursement des coûts de tri du régime de compensation.

1690 Donc, évidemment que si on sort entre 5, 8, 10, 15, 20 %, bien oui, on va essayer de les vendre. Mais le travail de tri, comparativement à un centre de tri accrédité, est compensé. Nous, il ne l'est pas. Donc, c'est un élément qui est important à considérer.

1695 Dans le tri mécano-biologique, je vous l'ai dit tout à l'heure, 40 à 50 %, en tout cas dans les caractérisations des matières qu'on reçoit ici, sont composées de déchets, donc c'est là le nerf de la guerre. Il faut aller faire une démarche où on est capable de mettre en place des mesures de traitement qui donnent de bons résultats. Souvent, le prétexte qu'on a de nos intervenants gouvernementaux, c'est que ce n'est pas... les résultats ne sont pas probants. Oui, les résultats au niveau de l'Europe ne sont pas probants parce que les objectifs qui étaient mis en place dans le début de l'implantation de ce type de mesures là pour réduire les déchets étaient à deux niveaux.

1700 En Europe, on visait à faire de l'énergie et faire un amendement agroalimentaire. Évidemment que le risque était élevé au niveau amendement, compte tenu la proximité d'autres matières qui pourraient être, comme on disait tout à l'heure, contaminées.

1705 Nous, on n'a pas cette approche-là, et si ça devenait une des méthodes retenues pour être en mesure de résoudre de façon significative les déchets, bien il faut aller vers d'autres filières, où j'ai désigné tout à l'heure, entre autres, l'amendement de site minier, de site dégradé, de gravière, sablière. C'est, je crois, et nous croyons ici, la filière à exploiter pour être capable d'utiliser ces matières organiques là qui proviennent d'une extraction de déchets, avec des risques de contamination.

1710 Je vous disais tout à l'heure, les tests que nous avons faits ont montré que les résultats physico-chimiques du compost sont comparables à ceux qu'on obtient de la collecte à la source. La différence -- et c'est là que le bât semble blesser -- c'est qu'on en retrouve des petites particules soit de plastique ou soit de verre. Et ça, c'est dû, entre autres, aux limites physiques des équipements de tri optique à l'heure actuelle qui sont disponibles, malgré l'intelligence artificielle. Bien évidemment que physiquement, ils ont une limite au-delà de telle dimension, bien les équipements ne sont pas en mesure de lire et d'extraire d'un lot de matières compostables... matières organiques brutes qu'on dirige vers le compostage ou, je dirais, de biométhanisation, c'est la même chose. Le digestat devra faire partie des mêmes exigences.

1720 C'est pour ça qu'on dit, il faut monter une vitrine technologique qui permet, sur trois à cinq ans, de venir établir des vraies normes québécoises avec nos conditions à nous de consommation, nos conditions saisonnières et les exigences, les besoins qui sont propres au Québec, dont celles que je viens de vous dire tout à l'heure.

1725

Donc le défi, c'est de monter une norme, qu'elle soit BNQ ou autre, qui permettra d'avoir des résultats constants et de très bonne qualité. Donc on sait qu'est-ce qui rentre, on devrait exiger qu'il y ait déjà la hiérarchie des 3RV-E qui soit mise en place dans tous les clients qui vont vers un équipement de TMB. Puis ce qui sort devra avoir à une qualité contrôlée.

1730

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci, monsieur Gélinas. Écoutez, je veux juste bien comprendre. Bien sûr, il y a des sites miniers orphelins et il y a des sites miniers dont on connaît le propriétaire. Est-ce que vous avez déjà offert votre matière organique à des propriétaires de sites miniers?

1735

M. DENIS GÉLINAS :

On n'est pas autorisés à l'utiliser. En fin de compte, il faut avoir une autorisation du ministère de l'Environnement, au même titre que l'autre compost.

1740

LE PRÉSIDENT :

OK, vous devez... Juste un instant. Donc, vous devez avoir également l'autorisation pour l'utiliser à des fins de restauration des sites miniers également?

1745

M. DENIS GÉLINAS :

Absolument. Absolument. À l'heure actuelle, c'est ce qu'on appelle le compost qui vient de la collecte à la source, qui est considéré comme déclassé, qui fait cet usage-là. Donc...

1750

LE PRÉSIDENT :

Donc actuellement, qu'est-ce que vous faites avec votre compost?

1755

M. DENIS GÉLINAS :

Nous, on ne l'opère pas. Évidemment que compte tenu qu'on ne peut pas avoir une filière de valorisation, tant et aussi longtemps qu'on n'a pas obtenu cette reconnaissance sous forme

1760 d'autorisation, on ne peut pas partir une ligne, quand on disait tout à l'heure, s'il n'y a pas de filière de vente, on ne l'utilisera pas. Mais elle est (inaudible) partir n'importe quand.

LE PRÉSIDENT :

1765 C'est très clair.

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1770 Oui, monsieur Gélinas, on a eu des discussions, hier, par rapport à ça avec des gens de recyclage et valorisation, là, de... Et un des éléments qui est ressorti, c'est qu'un lieu d'enfouissement technique qui voudrait s'équiper, par exemple, d'un traitement mécano-biologique se retrouve à accumuler ni plus ni moins que ses déchets, là. Parce que le traitement biologique, quand on parle d'un compostage, ce qui fait qu'on doit avoir une plateforme de compostage, les déchets ne s'en vont pas directement à l'enfouissement. Il y a une plateforme de compostage où on accumule. On ne peut pas utiliser la même plateforme de compostage que ce qui arrive de la collecte des matières organiques pour les raisons que vous mentionnez. Ce qui fait que ça demande beaucoup plus d'espace sur le site. Comment vous gérez ça chez vous cet aspect-là?

1780

M. DENIS GÉLINAS :

1785 Donc, évidemment là que c'est les matières organiques qui sortent des déchets ne sont pas mélangés avec l'autre catégorie qui vient de la collecte à la source, ça prend une plateforme, une autre plateforme. Et les déchets ne sont pas inclus avec les matières organiques. Dans le tri de TMB, on sort les matières recyclables assimilables, comme je vous disais, le gros carton, le plastique, les canettes de liqueur, ces choses-là, c'est sorti.

1790 Le tri qui continue, et on extrait ce qui est considéré comme un déchet qu'on dit, regarde, il n'y a pas de filière pour ça, s'en va directement à l'enfouissement. Et ce qui reste dans la masse de matière organique qui s'en va vers le traitement de compostage ou de biométhanisation, là, selon le cas -- nous, c'est le compostage qu'on utilise -- bien cette matière-là, entre autres, on va retrouver des feuilles souillées, des feuilles de papier souillées, du carton souillé, et souvent des petites

1795 particules de verre, de plastique qui vont aller faire ce qu'on appelle le traitement préliminaire dans un bâtiment fermé, comme la règle le stipule dans le PTMOBC.

1800 Et nous, les tests qu'on a faits, après deux mois, le carton et le papier est disparu et a été composté avec la masse de matière organique, et on est capables de faire un tri relativement serré et on sort tout ce qui n'a pas besoin d'être dans la poursuite du compostage des matières organiques. On sort les matières de métal, le verre le plus grossier, il peut y avoir des morceaux de béton ou de ces choses-là. Tout ça est retiré et remis dans le système de tri pour aller extraire les sacs de plastique, qui ont une valeur énergétique, et aller diriger vers les autres filières appropriées, même déchet, les matières qui ont été extraites du premier tri.

1805 Et ce qui revient après la deuxième phase de maturation, qui est longue, la plus longue pour le compostage, elle permet d'avoir un compost, comme je vous disais, dont les caractéristiques physico-chimiques sont comparables à l'autre type de compost. Mais on retrouve des petites particules de verre et de plastique, et c'est la raison pour laquelle on dit, on veut n'avoir aucun contact avec agroalimentaire, on va aller chercher une filière qui permet d'avoir moins de désagréments. 1810 C'est du compost stabilisé, sans odeur, mais avec cette petite particularité-là.

Et c'est la limitation des équipements qui arrive à ce résultat-là, là. Quand on a une petite particule d'un demi-centimètre, bien, l'équipement n'est pas en mesure à... en tout cas, ceux qui sont disponibles à l'heure actuelle ne permet pas de les extraire facilement.

1815

LE COMMISSAIRE :

1820 On a entendu aussi, monsieur Gélinas, puis monsieur Brien tout à l'heure l'a mentionné, les matières recyclables qu'on sort de ce tri-là, ce sont des matières contaminées, qu'on parle du plastique ou d'autres matières qu'on sort de là. On se retrouve donc avec des matières qui ont une valeur moindre sur... Le plastique qui sort du tri du sac de déchets, là, c'est-à-dire qui n'arrive pas de la collecte sélective, ce que je comprends, c'est que le fait qu'il soit contaminé n'ont pas la même valeur que ce qu'on retrouve en... Alors, à ce moment-là, est-ce que c'est toujours intéressant ou si on serait mieux de les enfouir directement ou... Est-ce qu'il y a quand même un intérêt même si cette 1825 matière-là est contaminée puis est de moindre valeur?

M. DENIS GÉLINAS :

1830 Comme je vous le disais, ce qu'on appelle les matières recyclables assimilables, là, les grands cartons d'emballage, les gros sceaux de 5 gallons de plastique, les canettes d'aluminium, ces choses-là, là, ça sort facilement, puis on a des preneurs au même tarif que les centres de tri, sans aucun problème.

1835 Ce qui reste dans la masse de matières qu'on va traiter, comme je vous disais tout à l'heure, bien c'est le petit papier ou petit carton, petites particules qui vont être mélangées au compost et qui sont des matières compostables en théorie, là, et qui vont faire le trajet du processus de compostage au long. Donc les matières recyclables n'ont pas moins de valeur. Absolument pas, ce n'est pas ça qu'on a eu comme résultat, on a été capables de les vendre au même recycleur.

1840 **LE COMMISSAIRE :**

1845 Je vais amener un autre point, qui nous vient des discussions qu'on a eu hier, là. On se retrouve avec des cas où des municipalités, des petites municipalités pourraient être tentées ou, en tout cas, pourraient choisir de ne pas faire une collecte trois voies, c'est-à-dire de ne pas faire la collecte des bacs bruns et de compenser par l'installation dans un lieu d'enfouissement technique de tels équipements. Là, on parle de plus petites municipalités, plus peut-être de plus petites installations. Alors, est-ce que c'est un enjeu, là, qui pourrait être problématique?

M. DENIS GÉLINAS :

1850 Bien, c'est essentiel. D'ailleurs, ça fait partie de notre mission, là. C'est en complémentarité la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. Notre objectif, c'est maximiser le maximum de matières qu'on reçoit ici.

1855 Comme je disais en entrée de jeu, préalablement, là, à l'autorisation de mettre en place un tri mécano-biologique, il faut absolument que les municipalités qui acheminent leurs matières vers ce type d'équipements là aient fait leur travail avant. Donc qu'ils aient mis les trois collectes, qu'ils aient mis des écocentres, qu'ils aient mis toutes les infrastructures qui sont disponibles pour faciliter l'extraction des matières qui ont une valeur ou des filières de valorisation. Sinon ce n'est pas autorisable, là. On ne devrait pas autoriser ça. Ça va être, comme vous le dites, les gens vont trouver

1860

le chemin le plus court puis ils vont utiliser cet équipement-là pour ne pas faire les autres collectes, ça ne marche pas, là. On est vraiment en complémentarité. C'est un équipement complémentaire et non pas de premier niveau.

1865 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Gélinas.

1870 **M. DENIS GÉLINAS :**

Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1875 Merci beaucoup, monsieur.

Madame Nathalie Drapeau.

1880 Écoutez, il y a plusieurs mains levées, donc je vais prendre ces mains levées et je passerai au vote par la suite.

Madame Drapeau.

M. JONATHAN PERREault :

1885 Écoutez, question... échanges et question fort intéressants, parce que pour ceux qui ont connu il y a peut-être 15, 20 ans, là, il y a eu une époque Comporec. On a déjà parlé du *demining*, t'sais, de recréer dans les déchets. Et à chaque fois qu'il y a des nouvelles approches, des tendances, des propositions, là -- que je salue, là, t'sais, donc l'approche TMD -- qui mériteraient peut-être qu'on les regarde correctement, qu'on les documente, on devrait faire ça de façon plus globale au Québec.

1890 Donc moi, ici, là, j'ai deux mots : leadership puis gouvernance, là. C'est comme, on est un si petit milieu. Dans le domaine des matières résiduelles, il y a tellement peu de joueurs globalement,

1895 je ne comprends pas que pour ce type de projets là, il n'y a pas eu une approche plus englobante, soit par le ministère, soit par RECYC-QUÉBEC pour arrimer les efforts, pour documenter la plus-value de ces approches-là, pour mettre en place les outils de suivi de contrôle.

1900 Encore une fois, l'approche qu'on a en silo depuis belle lurette, bien ce que ça fait, ça, c'est que chaque municipalité, chaque regroupement, là, va investir en études, va investir en effort, va aller chercher ces informations, et on va garder tout garder ça, chacun d'entre nous, et on va tout faire nos démarches tout le monde en parallèle, alors que tout le monde gagnerait, je pense, au final, à se regrouper dans ce type de questions là.

1905 Alors moi, j'aimerais bien, je trouve ça intéressant, j'ai écouté les échanges par rapport à ce sujet-là pendant toutes, en fait, les séances du BAPE, mais j'aimerais ça, moi, avoir plus de leadership dans ce type de sujets là. Et voilà.

LE PRÉSIDENT :

1910 Madame Drapeau, qui, selon vous, devrait assurer ce leadership?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1915 Bien, très certainement le ministère de l'Environnement. Ça, pour ma part, c'est indéniable, incontournable, parce que... Écoutez -- puis on en a beaucoup parlé, là, pendant la commission --, il y a des données, il faut qu'on rencontre des objectifs, il y a des plans d'action, et cætera, alors... Puis toute l'information passe par le ministère de l'Environnement, que ce soit au niveau de l'analyse des dossiers, les certificats d'autorisation. Alors quelque part, il doit y avoir des points de chute pour ce type de réflexions là.

1920 Bien entendu, le ministère de l'Environnement, je suppose qu'il serait accompagné de RECYC-QUÉBEC, qui est le bras souvent réalisateur sur le terrain, là. Mais nécessairement, le ministère de l'Environnement devrait faire preuve de... bien le leadership, je trouve que le terme, il est me semble juste, là. Vision, voir, t'sais, jusque de la vision, là. Et heureusement qu'on a l'exercice du BAPE qui va forcer ça, je pense, parce que c'est ressorti à quelques reprises. Mais, voilà.

1925

LE PRÉSIDENT :

1930 Au cours de votre carrière, est-ce que vous avez eu l'occasion de proposer au ministère ou à RECYC-QUÉBEC, justement, d'assumer ce leadership?

Mme NATHALIE DRAPEAU,

1935 Vous m'ouvrez une porte ici. Bien oui, j'en ai parlé très souvent, très régulièrement, assez pour parfois, comment dirais-je... Enfin, je me suis toujours imaginé qu'il y avait peut-être une photo de moi, là, avec les fléchettes dans leur bureau. Mais oui, on a proposé ça à quelques reprises. Il y a eu des rencontres, d'ailleurs, du milieu des matières résiduelles, t'sais, où il y a eu des réflexions regroupées. Mais souvent, bon, peut-être, t'sais, tout le monde est très occupé, donc ça retombait, alors la poussière, et après ça, on n'entendait plus parler.

1940 Mais ça prend tout le temps un mur, on frappe un mur, comme un peu le questionnement sur les capacités d'enfouir au niveau des résidus ultimes au Québec. Ça prend tout le temps un mur pour dire : Ah, bon, oui, ça serait peut-être bon qu'on réfléchisse ou qu'on se dote d'une vision un petit peu plus englobante. Alors oui, ça a déjà été signifié.

1945

LE PRÉSIDENT :

1950 Madame Drapeau, je pense que... je souhaiterais poursuivre la discussion, mais je pense qu'elle est trop, elle va être trop longue.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1955 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1960 Ce que je vous recommande fortement, c'est de... Est-ce que vous avez l'intention de déposer un mémoire à la commission?

1960

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui, j'ai déjà envoyé mon avis, et très certainement, je vais aborder ce point.

1965 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. C'est ça que je... Mais si vous l'abordez, abordez-le également sous l'angle non seulement de la vision, mais également sous l'angle opérationnel.

1970 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

1975

Juste pour nous éclairer comme commission le plus possible

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1980

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, madame.

1985

Alors, j'appelle maintenant Jonathan Ste-Croix.

M. JONATHAN STE-CROIX :

1990

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour, monsieur Ste-Croix.

1995

M. JONATHAN STE-CROIX :

2000

Merci. Donc pour notre part, pour la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, on avait déjà regardé la possibilité de différents types de systèmes, là, pour faire un tri du bac noir avant l'enfouissement. Cependant, pour différentes raisons, dont entre autres les coûts élevés des mesures puis des méthodes de tri, aussi la difficulté de valoriser les matières qui sortent du tri, autant les matières qui pourraient aller vers le recyclage que les matières qui pourraient aller vers le compostage, toutes les raisons réglementaires de la mise en marché, toutes sortes de certaines matières aussi, puis le coût relatif des équipements versus l'efficacité, là, les quantités des tonnes ressorties potentielles, nous, la Régie, on a plutôt fait le choix d'aller vers un établissement de différents écocentres, d'avoir un réseau d'écocentres.

2005

Aussi la fourniture des équipements, entre autres, des bacs bruns puis des bacs bleus pour, oui, nos citoyens, mais aussi les entreprises du secteur pour leur permettre d'avoir accès à différents systèmes de... puis de services de collecte de bac bleu surtout.

2010

Puis on pense aussi que c'est ça, avec ça s'ajoute aussi un bon système de sensibilisation et d'éducation du public et des différents ICI. Donc, avoir du financement pour toute la partie des communications est quand même super important pour nous, là, pour être en mesure de proposer aux gens différentes méthodes de recyclage.

2015

Puis, on pense aussi que c'est important de continuer de permettre, de responsabiliser les citoyens par rapport à qu'est-ce qu'ils mettent dans chacun des bacs pour être le plus efficace possible, pour la valorisation des matières.

2020

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Renaud.

2025

LE COMMISSAIRE :

2030 Monsieur Ste-Croix, vous soulevez la question des ICI, là. Est-ce que vous constatez...
est-ce que vous avez fait une caractérisation de ce qui arrive au lieu d'enfouissement technique du
résidentiel puis ce qui arrive des ICI? C'est quoi la différence, là? On disait, dans le cas, je pense,
dans le cas du résidentiel, on retrouve à peu près 50 % de matières organiques, on retrouve des
plastiques, on retrouve... Dans le cas des ICI, c'est quoi le... Est-ce que la caractéristique du sac de
déchets est différente?

2035 **M. JONATHAN STE-CROIX :**

Oui, on a fait des caractérisations. On a des séquences de caractérisations, là, selon un
cycle établi. Cependant, le résultat précis, je ne pourrais pas vous dire, je ne l'ai pas en tête. Mais
ce que j'en sais pour aller quand même assez souvent aux lieux d'enfouissement, c'est sûr que les
2040 ICI, ils ne génèrent pas du tout le même genre de matières que le résidentiel. Puis le ICI a tendance
encore à générer malheureusement beaucoup de cartons dans son enfouissement.

Donc malgré qu'on a mis plusieurs mesures dont la gratuité du traitement pour la
récupération, on a quand même des ICI, là, qu'il faut aller rencontrer pour s'assurer, dans le fond,
2045 qu'ils utilisent les moyens, ou qu'ils soient tout simplement au courant que ça ne coûte rien de traiter
le carton, entre autres, par rapport à les coûts qu'ils paient pour enfouir ce même carton-là.

LE COMMISSAIRE :

2050 Est-ce qu'il y a... Diriez-vous qu'il y a plus de problèmes à ce niveau-là, au niveau de la
caractérisation du sac, au niveau du contenu, de matières de résidus ultimes, est-ce qu'il y a plus de
problématiques au niveau des ICI qu'au niveau résidentiel, qui, eux, bénéficient des collectes trois
voies?

2055 **M. JONATHAN STE-CROIX :**

Pour notre part, au Lac-Saint-Jean, les ICI comme les résidentiels, ils ont tout à fait accès
aux collectes de trois voies, en tout cas particulièrement pour le recyclage puis les déchets. Donc, le
ICI ne peut pas vraiment dire, là, qu'il n'a pas accès au bac bleu, au conteneur bleu, ce n'est pas le

2060 cas pour notre réseau. C'est sûr que le ICI, ça reste aussi souvent une histoire d'argent. Le temps
puis les efforts qui nécessitent de faire le tri de leurs matières résiduelles, si ça n'a pas
nécessairement de... s'il n'y a pas nécessairement de revenus de l'autre côté ou de coûts
économisés, bien il y a des ICI, malheureusement, ils ont tendance à vouloir mettre ça de côté puis
aller au plus facile puis au moins dispendieux.

2065

LE COMMISSAIRE :

2070

Ce que je comprends, c'est qu'au Lac-Saint-Jean, les trois collectes sont municipalisées
autant pour le résidentiel que pour les ICI. Les ICI ne sont pas obligés d'avoir des contrats avec des
entreprises privées pour leur collecte, la collecte de leur déchets.

M. JONATHAN STE-CROIX :

2075

En réalité, on offre, dans le fond, on a la collecte municipalisée au bac pour le bac noir puis
le bac bleu. Donc toutes les entreprises, toutes les ICI ont accès à trois bacs bleus puis deux bacs
noirs. Pour le bac brun, c'est un projet futur. On commence l'implantation, là, des... on a commencé
en septembre dernier l'implantation des bacs bruns. Donc, on (inaudible) de voir comment on va
fonctionner avec les ICI.

2080

Pour les entreprises qui ont besoin de bacs bleus supplémentaires, le conteneur bleu, là
c'est à leur charge, mais le traitement de la matière dans le bac bleu est gratuit. Il n'y a aucuns frais
d'entrée au centre de tri. Ils doivent seulement payer pour la collecte puis la location de leur
contenant.

2085

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2090

Merci, monsieur.

Monsieur Denis Blaquière.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2095

Oui, bonjour. Alors voilà, je vais être assez rapide. C'est-à-dire que je pense que la priorité est de sortir les matières organiques de nos poubelles par tous les moyens en amont avant qu'elles arrivent au site d'enfouissement. Oui, il peut avoir un centre de prétraitement des sacs d'ordures, mais l'effort doit être fait en amont. Il faut combattre le gaspillage alimentaire de la ferme au simple citoyen, en passant par l'industrie de la transformation. Il faut encourager les gens à utiliser leur bac brun. Il faut encourager le compostage domestique partout là où c'est possible.

2100

2105

Et puis pour faire ça, je vais mettre sur la table un seul moyen qui a fait drôlement ses preuves au Québec, ça s'est passé dans la Ville de Beaconsfield, et c'est la tarification incitative et la collecte intelligente. C'est-à-dire que tous les citoyens et les ICI, ils paient au poids, à toutes les semaines, les déchets qu'ils mettent dans leurs poubelles.

2110

Et ce qu'a fait la Ville de Beaconsfield est très concluant, parce que le test qu'ils ont fait, la Ville de Beaconsfield a réduit sa production de déchets de 51 %. La Ville sauve 200 000 \$ de dépenses par année et 78 % des citoyens paient moins pour leurs ordures. Alors quand on veut que quelque chose marche, il faut frapper dans le portefeuille des citoyens et aussi dans le portefeuille des ICI.

2115

Alors, c'est ça que j'avais à dire. Oui, il peut avoir des centres de prétraitement, mais le but, c'est que ces centres de prétraitement de nos déchets avant d'enfouir soient comme la tactique ultime de qu'est-ce qui va rester, mais il y a d'autres moyens beaucoup plus efficaces de sortir les matières organiques de nos poubelles que de compter uniquement sur un démantèlement, là, de nos sacs de poubelle près d'un dépotoir.

2120

Il faut faire des efforts, et dans ces efforts-là, ça implique des efforts financiers et qui touchent directement les gens dans leur quotidien, et c'est comme ça qu'on va prendre conscience que oupelaye, Je suis pas mal mieux de composter puis de mettre mes matières résiduelles dans mon bac brun plutôt que tout faire le paresseux puis mettre ça dans ma poubelle. Alors voilà, c'est ça que j'avais à dire.

2125

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Blaquière.

2130 Monsieur Christian Paré.

M. CHRISTIAN PARÉ :

2135 Alors, rebonjour. En premier lieu, j'aimerais simplement souligner que les propos de madame Drapeau vont exactement dans le même sens que ceux que la Ville de Lévis va avoir dans son mémoire. C'est-à-dire que le ministère de l'Environnement et/ou RECYC devraient agir de façon beaucoup plus active au niveau des études sur les possibilités, toutes les technologies qui nous sont offertes actuellement puis qui sont étudiées une à la fois par une régie, une MRC, une après l'autre.

2140 Alors, en tant qu'organismes municipaux, on se met à refaire des études, à réanalyser des solutions, alors qu'au niveau provincial, le TMB, l'incinération et la gazéification, qui sont en ce moment les technologies qui semblent être prometteuses ou potentielles, devraient faire l'objet d'une recommandation qui vient du gouvernement provincial, selon moi. Parce que, actuellement, les petites municipalités, les petits organismes doivent toujours faire affaire avec des consultants
2145 externes puis on reprend le travail à zéro chaque fois.

Ceci étant dit, pour revenir à votre énoncé, le traitement, le prétraitement des déchets au niveau du LET ou un traitement mécano-biologique qui est regardé par plusieurs, à Lévis, on l'a regardé parce que, pour faire une histoire courte, Lévis est une des seules municipalités au Québec
2150 qui a le contrôle total de l'ensemble des déchets sur son territoire. C'est-à-dire qu'on gère autant le résidentiel que l'ensemble des ICI.

Donc, on offre les collectes à tout le monde et on facture en conséquence aussi à tout le monde. On a autant le bac... c'est-à-dire des déchets, là, le recyclage que le compostage. Mais face
2155 à notre situation où on est arrivés à un plateau, on a réduit nos déchets de façon assez importante avec le compostage qui est arrivé en 2011, de mémoire. Alors, on a atteint un plateau, puis maintenant, on se demande quoi faire avec nos déchets qui vont au site d'enfouissement.

2160 Et plutôt que d'aller vers une technologie, une espèce de solution miracle, on a décidé de confier une étude à Solinov, avec une subvention de RECYC-QUÉBEC pour le faire. Et on essaie de voir comment, quelle stratégie on pourrait avoir pour optimiser le tri à la source et augmenter nos performances avant même de penser à faire une usine ou un système de prétraitement sur le LET.

2165 Alors, l'étude est en marche et consiste à analyser nos collectes, à voir si nos gros générateurs ne pourraient pas être rassemblés sur des collectes spécifiques et détourner vers des lieux où il y aurait un prétraitement qui serait beaucoup plus simple. On est en train aussi de regarder le potentiel d'optimisation par type de producteur. Et suite à ça, on va voir si on peut justement revoir nos réseaux de collecte d'une certaine façon. Est-ce qu'on peut aussi voir quel type de prétraitements très simplement pourraient être faits soit au site d'enfouissement ou ailleurs.

2170 Alors, on pense que c'est promoteur. On pense aussi qu'il faut aussi ramener au niveau du coût par personne. Actuellement, c'est vraiment vraiment très peu cher de ramasser les déchets au Québec, même dans les villes où ça coûte très cher. Donc, il faut... On est très limités sur nos outils économiques pour essayer d'augmenter notre performance. Alors, il faut trouver des solutions qui coûtent peu cher malheureusement. Et l'étude qu'on est en train de regarder va nous amener vers probablement des solutions à ce niveau-là.

2180 Puis le dernier point -- je sais que tout le monde veut parler, alors je vais être rapide --, on a vraiment un enjeu, puis je pense que les commissaires, vous allez être intéressés à ce point-là c'est qu'on a beaucoup de clients qui sont des organisations publiques, c'est-à-dire des écoles, des CHSLD, des hôpitaux. Tous ces bâtiments-là paient des en-lieu de taxes à la municipalité. Alors, on ne peut pas les facturer et on n'a pas d'incitatifs économiques pour les forcer à participer, entre autres, à la collecte des matières compostables.

2185 Vous comprendrez qu'un hôpital de 5 000 personnes ou une grosse polyvalente génèrent énormément de matières recyclables et compostables, et l'outil économique que monsieur Blaquière a mentionné, qui est quand même le levier qui a le plus d'impact au Québec sur les changements de comportement, bien on ne l'a pas pour une grosse partie de nos générateurs. Alors nous, on pense que ça, c'est un élément qui devrait... on devrait au moins retrouver des mécanismes qui font en sorte que les municipalités peuvent forcer des écoles ou des hôpitaux à participer, et que s'ils ne le font pas, il y aura des conséquences. Mais actuellement, on n'a aucun levier de ce côté-là. Alors, voilà ce que je voulais partager avec vous.

2190

LE PRÉSIDENT :

2195 Excusez-moi. Actuellement, il n'y a aucune possibilité pour vous de forcer un hôpital, par exemple, de faire un tri à la source, il n'y a aucune possibilité pour vous?

M. CHRISTIAN PARÉ :

2200 Non.

LE PRÉSIDENT :

2205 Il y a une possibilité... la seule possibilité, elle est incitative, exact?

M. CHRISTIAN PARÉ :

2210 C'est-à-dire que nous, on fait des démarches, on rencontre les cégeps, les écoles secondaires, l'hôpital. Pour donner un exemple très simple : l'hôpital de Lévis qui a été construit il y a très longtemps, leur porte d'accès pour sortir les matières, c'est-à-dire les déchets, les matières recyclables, est tellement petite qu'ils sont limités puis ils ne peuvent pas faire autre chose. Alors, il y a une grosse partie du carton qui va directement dans une chute à déchets parce que les autres options ne sont pas là.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

Et outre cet exemple quasi anecdotique, est-ce que vos...

M. CHRISTIAN PARÉ :

2220 Ah non non non, je vous dirais que c'est l'ensemble des... Nous, chez nous, le CISSS, c'est le pire client. Au niveau de la commission scolaire, qui est maintenant un centre de services scolaires, on avait eu des bonnes ententes il y a quelques années, mais avec les pressions sur le milieu des professeurs, la gestion, tout ça, il y a plein de programmes qui ont perdu leur erre d'aller puis on se retrouve presque à recommencer à zéro.

2225

2230 Alors je vous dirais que c'est vraiment un enjeu, ce n'est pas anecdotique. Dans le sens que quand ce n'est pas une question de concierge dont ce n'est pas la tâche, ou d'accès, ou de santé ou sécurité pour aller placer des bacs sur les lieux, il y a énormément énormément d'enjeux de ce côté-là, puis chez nous, ça ne doit pas différent d'ailleurs au Québec.

LE PRÉSIDENT :

2235 Puis j'aimerais bien comprendre : s'il y a autant d'obstacles, en quoi le fait le pouvoir de vous octroyer le pouvoir de forcer va changer la chose?

M. CHRISTIAN PARÉ :

2240 Bien, en fait, si une école ou un hôpital avait à payer ce que ça coûte vraiment, ou avait une conséquence financière sur le fait de ne pas participer, ça rendrait... je pense que l'action, les gestionnaires seraient plus portés à mettre en place des actions concrètes.

2245 Actuellement, le fait d'envoyer l'ensemble des déchets au site d'enfouissement ou de faire un tri, ça n'a aucune conséquence pour aucun des gestionnaires ou des personnes responsables dans toutes ces installations-là.

2250 Nous, ce qu'on imaginait, c'était surtout d'avoir une réglementation qui l'oblige. Parce que comment on peut imaginer que le milieu scolaire qui est l'avenir, qui sont nos enfants, qui vont être les adultes de demain ne soient pas en mesure de trier à la source sur leur lieu d'études, alors qu'à la maison, c'est la norme. Alors, je pense qu'il y a comme des aberrations qu'il faut... Il faut que le gouvernement, le ministère de l'Éducation envoie le message clair que ce n'est pas différent ici qu'ailleurs. Puis nous, dans notre cas, on fournissait les équipements et il n'y avait aucuns frais supplémentaires et on déployait des ressources pour aller donner des formations dans les écoles. Alors plus que ça, je ne sais pas ce qu'on peut faire, là.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

2260 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Paré, je vais vous amener ailleurs un peu, parce que vous avez, vous êtes une des deux municipalités qui opérez un incinérateur. Les autres incinérateurs, c'est pour les boues municipales, à Montréal et à Longueuil.

2265 **M. CHRISTIAN PARÉ :**

Oui.

2270 **LE COMMISSAIRE :**

Ces technologies-là de prétraitement puis de traitement mécano-biologique, est-ce que c'est envisageable aussi dans le cas de l'incinération, ou si on fait ça, on n'a plus de combustible? Est-ce que je me trompe ou... Il n'y a pas lieu de faire ça dans le cas d'un incinérateur?

2275 **M. CHRISTIAN PARÉ :**

Je vous dirais que dans le cas particulier de Lévis, il faut se souvenir que c'est un petit incinérateur qui a été construit en 1974. On ne produit pas, chez nous, d'énergie. Donc, notre... On produit plus de déchets que la capacité de notre incinérateur. Actuellement, on peut brûler au maximum 24 000 tonnes par année, et seulement au niveau résidentiel, on en génère autour de 30 000, peut-être 32 000.

2285 Donc nous, même si on réduisait encore nos déchets résidentiels, on aurait encore besoin de notre incinérateur. Alors, même si on réduisait la matière organique qui est à peu près 40 % de notre bac brun, on pense qu'on aurait encore le volume nécessaire pour faire fonctionner l'incinérateur. Et de façon régulière, quand on manque de déchets, nous, on détourne les déchets qui proviennent du multilogement ou de certains commerces.

2290 Donc, comme au global, on a à peu près 58 000 tonnes à Lévis de déchets à éliminer soit par enfouissement à la régie ou à l'incinération, bien on peut encore réduire de moitié puis on va encore avoir besoin de l'incinérateur. Je ne sais pas si je suis clair.

LE COMMISSAIRE :

2295

Bien moi, je voyais ça plus... Je comprends, là, dans le cas de la collecte trois voies, même si on diminue la quantité de matières organiques, puis même si on enlève au niveau de la collecte... la collecte sélective enlève quand même des matières recyclables. Mais là, si on fait un tri, si on fait un traitement mécano-biologique préincinération, c'est-à-dire que si on rouvre les sacs qui arrivent à l'incinérateur, puis là, on réussit à faire un meilleur tri, là, c'est-à-dire qu'on...

2300

M. CHRISTIAN PARÉ :

Hum, hum.

2305

LE COMMISSAIRE :

... à ce moment-là, l'incinérateur n'aura plus de... si on enlève le plastique, le papier, le carton, il ne restera plus rien à... l'incinérateur... Ce que je veux dire, c'est que cette technique-là de traitement préincinération ne peut pas s'appliquer dans le cas d'un incinérateur?

2310

M. CHRISTIAN PARÉ :

Je ne suis pas assez connaissant, là, sur la qualité des produits du TMB qui seraient issus d'un éventuel procédé. Ma compréhension, puis, en tout cas, malgré ce qu'on a pu entendre un peu plus tôt, je ne suis pas sûr que toutes les matières qui sont issues soient vraiment valorisables au niveau de ce... On sait qu'au niveau du recyclage, les critères ont beaucoup augmenté dernièrement, là, puis la quantité, le fait que le volume soit en augmentation puisque la Chine n'en achète pas, les acheteurs ont le gros bout du bâton pour acheter de la qualité.

2315

2320

Alors moi, je pense que -- un peu comme ce que monsieur Brien disait -- *garbage in, garbage out*, la solution magique, là, de trier des choses qui ont été contaminées par des liquides, par des matières organiques, par du verre cassé, personnellement, je n'y crois très peu. Puis je crois que même s'il y avait du TMB, il y aura une fraction qui va finir à l'enfouissement ou qui va finir possiblement à l'incinération chez nous. L'avantage pour nous, c'est que plus les matières sont sèches, moins il y a de matières organiques, meilleure est la combustion. Puis la production est meilleure à ce moment-là.

2325

LE COMMISSAIRE :

2330 Je vous remercie beaucoup.

M. CHRISTIAN PARÉ :

2335 Pas de problème. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur.

2340 Monsieur Daniel Brien.

M. DANIEL BRIEN :

2345 Oui, bonjour. Je ne voudrais pas répéter tout ce qui a été dit, c'est juste pour renchérir un peu sur le fait que nous, on croit beaucoup plus à un tri à la source, parce qu'encore une fois, il ne faut pas oublier que coût-bénéfice, tout l'argent qu'on met là-dedans, les efforts qu'on met, les efforts qu'on demande aux citoyens, aux entreprises, il faut que ça l'ait une fin utile. Autrement dit, il faut qu'on soit capable de valoriser ces matières-là.

2350 Et juste pour vous donner deux exemples, au niveau de nos centres de tri de matériaux de construction, démolition, il faut être très très imagitatif pour trouver des débouchés pour toutes ces matières-là. Bien qu'on reçoit ces matières-là un peu prétriées et malgré ça, il faut vraiment mettre beaucoup d'efforts. On vient encore d'investir dans notre centre de tri à Montréal-Est un autre 2 millions pour rajouter des équipements pour être plus performants, pour trouver des débouchés pour ces matières-là.

2355 Ça fait que si on pense d'avoir des valeurs intéressantes, encore une fois coût-bénéfice, là, dans le sens les efforts monétaires et humains qu'on doit faire pour un TBR, ça devient difficile.

2360 Un autre exemple concret, dans une de nos usines de compostage, on reçoit des matières qui viennent de grandes villes -- on ne nommera pas, là, mais -- dans des sacs de plastique. Pour

2365 les non-initiés qui verraient un voyage arriver de ces municipalités, ça a l'air des poubelles. C'est des sacs de plastique avec de la matière organique à l'intérieur. Ça fait que quand on prend cet intrant-là qui n'est pas trié à la source versus d'autres municipalités qui interdisent les sacs de plastique, l'effort qu'on doit mettre et les coûts qu'on doit mettre pour produire un produit de qualité, c'est vraiment le jour puis la nuit entre les deux.

2370 Juste pour donner un exemple, ces mêmes matières organiques là qui nous arrivent dans des sacs de plastique, on doit les tamiser trois à quatre fois pour arriver à faire un produit de qualité. On fait quand même un produit double A qu'on peut valoriser, mais on n'a pas du tout les mêmes efforts à mettre pour d'autres fractions de matières organiques qui ne nous arrivent pas dans des sacs de plastique et déjà triées à la source avec beaucoup moins de contaminants, là.

2375 Ça fait qu'il faut faire attention quand on parle de faire un tri ultime avec des déchets qui sont mélangés dans des camions, qui sont broyés, qui sont contaminés puis de penser de valoriser tout ça, pour le coût que ça va engendrer, on a beaucoup de réserves.

LE PRÉSIDENT :

2380 Merci, monsieur Brien.

2385 Monsieur Normand Léo Beudet, je tiens quand même... je vais vous céder la parole, mais je tiens à vous dire que vous avez levé la main après que j'avais indiqué que je ne prenais plus de main levée. Mais puisque vous n'êtes pas intervenu jusqu'à maintenant, je vous cède la parole. Mais allez-y de façon succincte, s'il vous plaît.

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

2390 Merci, Monsieur le président. Alors, je vais me mettre à mon meilleur. Voici, écoutez, bien c'est ça, plusieurs intervenants ont un peu dit ce que je voulais dire pour surtout la question d'agir en amont. Notamment ce que monsieur Blaquière a dit, je pense que dans la question des prétraitements, c'est aussi la chose la plus importante, je pense, à considérer.

2395 Alors, je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais dans ce sens-là, je pense que c'est à retenir. Je vais donc peut-être faire un petit commentaire sur l'intervention de madame Drapeau sur

la gouvernance et le leadership, là, qui est espéré. Mais du point de vue du citoyen contribuable, si je peux me permettre, là, ce point de vue là, en vous donnant l'exemple de la question du contexte politique.

2400 Les dernières génériques étaient en 96. En 98 à 2008, il y a eu la première politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Et au cœur de cette politique-là, il y avait la régionalisation, qui est un principe, là, qui s'assoit, là, sur notamment les MRC, leur droit de regard et puis la gestion régionale des déchets.

2405 À cause du contexte, je dirais, économique et politique de l'époque, au lieu d'aller vers la régionalisation, on se retrouve 25 ans plus tard avec cinq mégadépotoirs, qui enfouissent 80 % de tous les déchets. On a 100 millions de tonnes de déchets pêle-mêle accumulés dans ces dépotoirs-là. 80 % dans ces dépotoirs-là.

2410 Alors, le contexte économique qu'on qualifie parfois de néolibéralisme et qui coupe les ailes du gouvernement pour agir, qui ont un lobby très puissant, qui empêche peut-être des choses de se réaliser, dans l'intérêt des citoyens, et c'est ça que, cet angle-là, moi, comme citoyen, j'envoie des milliards de dollars à mon gouvernement -- pas moi personnellement -- et je regarde, après 25 ans, il y a encore 90 % des déchets qui sont générés, qui s'en vont à l'enfouissement.

2415 Alors, il y a un puissant lobby pour le mégaenfouissement notamment, et on voit comment le contexte peut donc empêcher des politiques publiques et de bien développer que, après tout, la question de fond de cette histoire-là, on parle d'un service public, là. Donc, la contribution du privé à ce service public là ne devrait pas être d'empêcher qu'il y ait des politiques plus écologiques, plus dans l'intérêt du citoyen. Et donc, c'est pour donner un exemple, je crois, sur la question de la gouvernance, là, il y a cet élément-là.

2425 Et l'état, l'état québécois qui -- un élément a été mentionné -- aurait dû avoir du leadership, et notamment sur la question de la réglementation pour les ICI, qui, actuellement, comme vous l'avez peut-être mentionné, c'est anecdotique les actions qui sont mises là. Il n'y a pas de réglementation. Alors, l'état a failli à son devoir à ce moment-là d'avoir aussi une réglementation. Parce que l'idéologie néolibérale ne veut pas réglementer et fait toute une histoire avec l'impôt.

Merci de m'avoir écouté, Monsieur le président.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Beudet.

2435 Donc, monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé, s'il vous plaît, pour procéder au vote.

M. JONATHAN PERREAUULT :

2440 Oui, voilà, donc l'énoncé est sur vos écrans :

« Le traitement (mécano-biologique ou autre) et le tri préenfouissement constituent des approches efficaces de réduction des quantités de matières éliminées. »

2445 Vous pouvez voter.

LE PRÉSIDENT :

Les résultats, monsieur Perreault.

2450 **M. JONATHAN PERREAUULT :**

2455 Oui. Après 25 votes : 21 % « totalement d'accord »; 21 % « plus ou moins d'accord », « plus ou moins en désaccord » à 23 et « totalement en désaccord » à 37. Là, je veux dire à tout le monde que les résultats évoluent parce qu'il y a des gens qui votent après que je les annonce, donc les résultats seront quand même disponibles sur notre site Web après l'événement.

LE PRÉSIDENT :

2460 Et je rappelle de mon côté que les votes sont totalement anonymes.

Merci, monsieur Perreault. Voulez-vous mettre l'énoncé 3, s'il vous plaît? En fait, l'énoncé 3 fait suite un peu aux échanges que nous avons eus notamment sur la tarification incitative, là. Allez-y, monsieur Perreault.

2465

ÉNONCÉ 3

M. JONATHAN PERREAULT :

2470

Oui. Alors pour l'énoncé 3, le contexte est :

« Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances pour l'élimination à 30 \$/tonne en 2022, en y incluant une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite. »

2475

L'énoncé est :

« Une augmentation prévue des redevances devrait réduire davantage les matières résiduelles envoyées à l'élimination. »

2480

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, je vais tout simplement prendre les cinq premières mains levées compte tenu de l'heure.

2485

Monsieur Martin Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

2490

Oui, bonjour, Monsieur le président; bonjour, Monsieur le commissaire. Merci encore une fois de l'invitation. Alors effectivement, le ministère de l'Environnement songe actuellement à 30 \$ la redevance et a mené des consultations sur le sujet. On a été invités à faire part de nos préoccupations dans ce domaine-là. Et ce qu'on a mentionné, sans être contre la redevance à 30 \$, il faut être très prudent dans l'augmentation de la redevance à l'enfouissement. Il est important de

2495

voir qu'est-ce qui a pu se passer ailleurs et qu'est-ce qui se passe actuellement.

2500 C'est que, actuellement, il y a déjà des matières qui sont éliminées aux États-Unis depuis l'avènement de la redevance. Donc ces coûts-là ajoutent évidemment aux frais d'enfouissement pour décourager l'élimination, mais il y a des joueurs à ce moment-ci qui, eux, ont contourné le tout en acheminant les matières aux États-Unis.

2505 Alors, il faut jouer de prudence et il faut évaluer quel est le point de rupture, jusqu'où il est possible d'aller en augmentant la redevance à l'enfouissement. À Toronto, au milieu des années 90, la Ville a voulu être très agressive, très innovante en augmentant de façon substantielle, et le marché a réagi, a très mal réagi en acheminant la grande majorité des matières ICI de l'autre côté au Michigan, de sorte que, au moment où on se parle, ce sont toujours 3 millions de tonnes qui sont enfouies au Michigan et qui ne sont jamais revenues parce qu'il y a des contrats à long terme qui ont été acheminés, qui ont été signés là-bas.

2510 Donc, je pense vraiment qu'il faut être prudent et le Ministère devait avoir des études économiques blindées pour s'assurer qu'il n'y a pas de point de rupture et qu'on échappe des matières vers les États-Unis.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. C'est quoi, selon vous, le point de rupture?

M. MARTIN DUSSAULT :

2520 En fait, c'est difficile à déterminer, je ne suis pas économiste et j'invite les gens du ministère à le faire. Jusqu'à maintenant, on n'a pas eu accès à ces études-là, mais je peux vous dire que chaque dollar qui est augmenté, bien ça devient un dollar qui est plus compétitif du côté des États-Unis. Donc, je pense qu'encore une fois, il faut être prudent. Et là, c'est dans le contexte où le taux de change n'est pas très favorable. Imaginons que le dollar revient au pair, ce qui n'arrive pas souvent, mais on l'a vu au cours des dernières années, alors là, c'est l'autoroute pour les matières aux États-Unis. Et ce sont des sommes qui échapperaient au gouvernement du Québec et à RECYC-QUÉBEC et, évidemment, pour les programmes, en fait, dans le cadre de la redistribution des redevances, ce serait des programmes dédiés à la récupération, valorisation qui échapperaient.

2525

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, le prix de l'enfouissement est très variable au Québec. On nous a, entre autres, fourni des informations qui témoignaient que surtout dans les régions qui sont densément peuplées, le coût était relativement bas, d'ailleurs, ce qui constitue un obstacle à la réduction de l'élimination, étant donné que l'élimination coûtait moins cher que bien d'autres choses.

2535 Je me demandais, avec ces coûts bas, parce que pour aller aux États-Unis, il faut quand même proche des États-Unis, idéalement, sinon le transport va coûter énormément cher. Pour être proche, donc on est dans les zones à forte densité de population. Les coûts d'enfouissement aux États-Unis, dans les états les plus limitrophes, à votre connaissance, s'élèvent à combien la tonne?

M. MARTIN DUSSAULT :

2540 Je pourrais vous revenir avec des chiffres plus exhaustifs, mais ils sont nettement inférieurs à ce que l'on peut voir ici dans le sud du Québec, par exemple, dans le Grand Montréal. Donc en ajoutant quelques dollars additionnels, on est vraiment près du point de rupture.

2545 Puis j'aimerais peut-être revenir sur un élément que vous avez mentionné par rapport à la compétitivité des filières de récupération et de compostage. Cet énoncé-là est de moins en moins vrai maintenant avec la redevance qui se dirige vers les 30 \$. Si on regarde le coût de disposition dans le Grand Montréal, auquel il faut ajouter des frais de transbordement, on arrive, en tout cas, dans le cas des ICI, on arrive très certainement à une équité entre les deux filières. C'est peut-être un peu dispendieux dans le cas du triage, du tri des matières résidentielles, mais même pour le compostage, on est en mesure d'avoir un avantage sur les coûts de disposition dans une plateforme de compostage plutôt d'un LET lorsqu'on ajoute les frais que je vous ai mentionnés.

2550 Alors, il faut remettre le tout en perspective.

LE PRÉSIDENT :

2560 Merci. Je reviens quand même à ma question de tout à l'heure. Vous avez indiqué que déjà, à l'heure actuelle, les coûts d'enfouissement dans les états limitrophes au Canada aux États-Unis

sont inférieurs à ceux du Québec. Donc, je présume que vous avez au moins une idée de l'ordre de grandeur du coût à la tonne dans ces états-là. Il varie, quelle est la fourchette de variation?

2565

M. MARTIN DUSSAULT :

On parle entre 20 et 30 \$ actuellement.

2570

LE PRÉSIDENT :

20 et 30 \$ américains?

2575

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2580

Donc ça serait, grosso modo, entre 25 et 35 \$ canadiens la tonne?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui.

2585

LE PRÉSIDENT :

On parle de la bonne tonne?

2590

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, on compare des pommes avec des pommes.

LE PRÉSIDENT :

2595

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

2600 Monsieur Dussault, vous l'avez mentionné, est-ce que ce problème-là, là, j'appelle ça un problème, là, d'exportation des déchets, est uniquement lié au secteur ICI, ou si c'est un phénomène qui pourrait arriver également dans le secteur résidentiel municipal?

M. MARTIN DUSSAULT :

2605 Ce n'est pas exclu que ça puisse arriver dans le domaine résidentiel. Ce que, par contre, certaines municipalités ont commencé à mettre dans leur devis, c'est de s'assurer que les matières soient éliminées dans un lieu d'enfouissement en territoire québécois. Mais pour ce qui est des contrats ICI, on a des contrats avec des milliers d'entreprises, pas juste nous, mais les autres entreprises qui, actuellement, exportent. Alors c'est difficile pour ces entreprises industrielles, 2610 commerciales et institutionnelles d'avoir une responsabilité totale et une traçabilité complète de leurs matières.

2615 Donc, elles se font offrir des tarifs alléchants, en pensant que ces matières-là sont gérées dans des sites... dans des lieux d'enfouissement technique, mais elles échappent au système. Et ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il n'y a rien d'illégal dans cette pratique-là. C'est juste que c'est plutôt, je dirais, immoral parce que la redevance, le taux de redevance est empoché par des entreprises qui utilisent une partie de ces sommes-là pour financer le transport aux États-Unis où ils peuvent disposer à plus faible coût. Et bien là, c'est chaque fois qu'il y a une tonne qui traverse, c'est 23.75 \$ qui échappe au programme administré par RECYC-QUÉBEC.

2620 Alors, le Ministère est très au fait de cette situation-là et travaille à trouver des solutions pour contrer le tout, pour éviter qu'il y ait une érosion, éventuellement que ça se transporte comme à Toronto.

2625 **LE COMMISSAIRE :**

En fait, ça revient toujours à des politiques d'approvisionnement durable par les entreprises, par les ICI. C'est-à-dire, dans leurs appels d'offres, l'entreprise qui ne mentionne pas spécifiquement, là, qu'ils veulent que les déchets soient acheminés dans un lieu d'enfouissement technique autorisé

2630 se retrouve potentiellement avec des déchets, sans le savoir, là, avec des déchets qui vont se
retrouver dans d'autres juridictions, là, c'est ça que je comprends?

M. MARTIN DUSSAULT :

2635 Oui. Bien, de très grandes entreprises qui ont des ressources en environnement, qui ont
des programmes de gestion environnementale vont très certainement avoir ce réflexe-là, cette
responsabilité-là, mais ce ne sont pas toutes les entreprises, certainement pas toutes les petites
PME qui ont des ressources attirées sur ce type d'éléments là dans les contrats. Alors, pour
répondre à votre question, c'est oui, essentiellement, les entreprises ICI qui peuvent échapper, là, à
2640 cette pratique-là.

LE COMMISSAIRE :

Je vais amener un autre point parce que vous avez l'expérience assez variée, là, avec les
2645 ICI, entre autres, là. Actuellement, on constate que chez les ICI, le recyclage ou le taux de
récupération de matières recyclables puis le taux de récupération de matières organiques est très
très faible, là, par rapport au secteur résidentiel qui sont... qui bénéficie de collecte municipale. Ça
serait quoi, selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer dans le système pour que le ICI soient... se
dotent ou réussissent à avoir une meilleure performance au niveau des matières recyclables puis
2650 des matières organiques?

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur Renaud, vous avez mis le doigt sur le problème. C'est vraiment le maillon faible à
2655 l'heure actuelle, principalement les commerces qui ne participent à peu près pas aux activités, aux
efforts de recyclage et encore moins de compostage. Alors le gouvernement du Québec,
actuellement, tient une consultation, a dévoilé une stratégie de valorisation de la matière organique,
qui prévoit également dans cette stratégie-là que l'ensemble des ICI puissent être desservies par à
la foi une collecte de récupération des matières recyclables et de récupération des matières
2660 compostables.

Alors, je pense que le gouvernement va dans la bonne direction, s'assurer que chacune des
adresses à l'échelle québécoise soit desservie par les trois services. Mes collègues l'ont mentionné

2665 un peu plus tôt, la seule façon de s'en sortir et d'avoir une matière de qualité, c'est de s'assurer d'avoir un tri à la source et que tous doivent y participer.

2670 Vous savez, quand nos représentants sur la route vont voir ces entreprises-là, on a, nous, des collectes de récupération des matières organiques et recyclables, mais c'est un deuxième et un troisième contenants, un deuxième et un troisième services. Alors quand on présente la facture qui vient avec ça, les gens ont beau se montrer verts, mais dans la réalité, c'est difficile financièrement, alors ils vont décider de ne pas y aller.

2675 Cela dit, on voit une façon possiblement d'aider ces ICI-là dans ce nouvel effort qu'il devra y avoir. On a parlé de redevances à l'enfouissement, actuellement qui sont à peu près toutes canalisées vers les municipalités et réinvesties pour soutenir les efforts de valorisation des municipalités, mais je pense qu'il y devrait y avoir une part du gâteau qui reviennent également aux ICI pour pouvoir financer leurs activités de récupération de la matière organique et recyclable. Il y aura certainement des coûts dans certains commerces, des réajustements, des réaménagements qui vont coûter quelque chose. Alors, je pense qu'il faut encourager les ICI dans la nouvelle stratégie, pas juste leur imposer une solution, avec laquelle d'ailleurs on est d'accord, mais aussi leur arriver avec une aide financière pour les aider à mettre le tout en branle.

LE COMMISSAIRE :

2685 Je vous remercie beaucoup.

M. MARTIN DUSSAULT :

2690 Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2695 Monsieur Dussault, je reviens avec une question. J'étais bien content que mon collègue prenne la parole parce que ça me permettait de réfléchir à notre discussion que nous avons eue au sujet des coûts à la tonne. Actuellement, autour de Montréal, est-ce qu'on peut convenir que le coût à la tonne gravite entre 60 et 80 \$ ou 50 et 80 \$ tonne?

M. MARTIN DUSSAULT :

2700 Une fois qu'on ajoute la redevance, vous êtes dans le bon niveau à l'heure actuelle. Donc autour de 50 \$, selon les... sans dévoiler de secrets, là, parce que ce sont des données quand même qui sont publiques lorsqu'on regarde les soumissions, on est dans une moyenne autour de 50 \$, et lorsqu'on arrive avec l'ajout de la redevance, on vient jouer autour de 75 \$.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Et aux États-Unis, le coût actuel gravite autour de 30 \$ canadiens. Comment se fait-il que, à l'heure actuelle, à votre connaissance... Est-ce qu'il y a beaucoup de matières résiduelles qui vont à l'enfouissement aux États-Unis, à votre connaissance?

2710

M. MARTIN DUSSAULT :

2715 Avec les données qu'on a pu glaner dans le marché, on parle entre 50 et 100 000 tonnes bon an, mal an. Ça peut varier. Mais encore une fois, j'entendais, l'autre jour, dire qu'il y a des appels téléphoniques qui sont logés ces jours-ci auprès de joueurs du marché pour encore une fois solliciter des tonnages qui pourraient être additionnels.

LE PRÉSIDENT :

2720 Les municipalités qui se prévalent... Est-ce que les municipalités finissent par en bénéficier de cette exportation de matières résiduelles aux États-Unis? À un coût moindre forcément.

M. MARTIN DUSSAULT :

2725 Non, parce que les municipalités généralement sont sous-contrat, vont payer le tarif uniforme, alors si le transporteur bénéficie de coûts moindres, bien les bénéfices lui reviennent à lui.

LE PRÉSIDENT :

2730 Merci, monsieur Dussault.

Madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

2735

Oui. Alors, il y a des trucs que monsieur Dussault a dits qui, effectivement, sont pertinents, notamment l'impact au niveau des ICI. C'est-à-dire que la redevance, actuellement, oui, les municipalités bénéficient du retour de redevance, ce qui peut permettre d'amortir, en fait, l'impact de cette redevance-là, et les municipalités peuvent en bénéficier, mais les ICI pas vraiment. Ils n'ont pas vraiment de retour de redevance. Et là, on se retrouve peut-être avec un effet, il a parlé de point de rupture, moi, je parle plus d'un effort pervers ou un effet plafond, parce que comme chez nous, où l'enfouissement est... on atteint, donc, 160 \$ la tonne incluant la redevance, quand même qu'on augmente la redevance, moi, le ICI, il a déjà atteint sa limite. Parce que lui ne bénéficie pas du retour de redevance.

2740

2745

Alors il faudrait voir, pour la redevance, c'est de voir à quel point est-ce qu'il y a une modulation par rapport à la redevance qui peut s'appliquer et qui peut venir compenser pour ces différences-là entre les grands centres et les régions. Est-ce que... Et je serais moi aussi de challenger peut-être l'étude économique qui a été probablement déjà réalisée, là, pour cette redevance-là, et surtout la nouvelle redevance qui va s'appliquer, là. Parce que, à un moment donné, il doit avoir à un certain moment où cette redevance-là n'a plus son effet, n'a plus son impact.

2750

2755

Alors, il y a un questionnement ici certainement à creuser. Ça, c'est un élément. Le deuxième élément, puis là, peut-être que je me mets le pied dans la bouche quand je dis ça, mais nous, on a un retour de redevance, mais il devrait y avoir une reddition de compte par rapport à ce retour-là. C'est-à-dire que le retour de redevance aux municipalités, normalement ça vient soutenir des efforts à la valorisation et aux bonnes pratiques.

2760

Peut-être que certaines municipalités reçoivent ce retour de redevance là et ça retourne dans le fonds général, et ces sommes-là ne sont pas nécessairement associées à la gestion des matières résiduelles et à bonifier l'approche au niveau des gestions de matières résiduelles. Donc, peut-être qu'il y aurait un élément ici qui pourrait soutenir des actions complémentaires de certaines municipalités, que ce soit au niveau d'information, sensibilisation, éducation, ou de programmes de soutien aux ICI, où pour les CRD notamment.

2765

Là, je parle... C'est sûr que nous, c'est parce qu'on gère 100 % des matières résiduelles et des infrastructures, autant les ICI, les CRD que le résidentiel. Donc pour moi, c'est un outil économique, oui, qui a un effet levier, mais qui atteint un effet... un plafond à un certain moment.

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Drapeau.

Maintenant, monsieur Denis Gélinas.

2775

M. DENIS GÉLINAS :

2780

Je souscris aux commentaires qui viennent d'être adressés par madame Drapeau. Évidemment que dans le contexte où les municipalités, à l'heure actuelle, sont les seules bénéficiaires d'un retour de redevance annuelle, bien évidemment que les... et pour inciter les ICI à contribuer à acheminer leurs matières vers les bonnes filières de valorisation et diminuer leurs déchets, bien il faudrait voir quels seraient les mécanismes que les municipalités pourraient mettre en place pour peut-être séparer la redevance reçue en fonction des efforts qui seront consentis par le domaine ICI. Ça sera à développer.

2785

Mais en termes, tout à l'heure, on a parlé beaucoup de l'impact de la compétitivité qui semble chatouiller des gens, là, le fait que la redevance va monter. Moi, ce que je comprends, là, le coût d'enfouissement de n'importe quelle place, c'est un coût X à la tonne, et la redevance, c'est comme n'importe quoi, là, c'est une taxe. On l'appelle redevance, mais c'est une taxe.

2790

Les lieux d'enfouissement ne sont que des mandataires du gouvernement pour la percevoir et la retourner. Donc uniformément, tout le monde devra appliquer la redevance. Il n'y a pas aucun site qui dit : Bien moi, mon site, moi, je n'ai pas de redevance -- qu'on entend souvent au niveau de la publicité -- on ne paie pas les taxes. Non non, tout le monde paie des redevances. Donc si elles montent, évidemment, dans les premières années, ça va comme chatouiller tous ceux qui ont à payer, dont les municipalités en grosse portion, et les ICI.

2795

Et il devra y avoir des mesures en amont, on parlait tantôt de la hiérarchie des 3RV-E. Mais évidemment que les municipalités, comme disait madame Drapeau, souvent, ils perçoivent l'argent,

2800 ils ne l'associent pas aux efforts à consentir pour augmenter le taux de participation en amont, avant l'enfouissement.

2805 Donc là, il faudrait être sûr que, exemple, si une municipalité reçoit 1 million de dollars de redevances annuelles, bien qu'il y a une reddition de compte pour dire le million a été associé à tel exercice dans le cadre de la gestion des matières résiduelles, de façon formelle, pour avoir accès à, l'année d'après, une redevance. Sinon c'est trop facile de mettre ça dans les comptes généraux, là, puis c'est noyé comme un revenu. Puis malheureusement, selon les priorités des municipalités, bien, l'argent va être alloué à d'autres aspects de la vie municipale, puis on perd tout l'intérêt de la redevance.

2810 Parce que je vous rappelle que la première redevance était... On avait deux redevances jusqu'à dernièrement, ils ont regroupé les deux redevances; très bonne décision du ministère pour maintenir la pression sur les générateurs de déchets. Maintenant, il faut s'assurer que pour avoir un impact, il doit y avoir beaucoup d'argent qui revienne aux municipalités qui font du bon travail, qui ont un très bon bulletin de diversion à l'enfouissement, mais il faut qu'il y ait une reddition de compte pour s'assurer que c'est fait réellement sur le terrain. Sinon, on reverse de l'argent puis on ne sait pas où ça va. Ça ne va pas surtout à la bonne place, les efforts à la source pour réduire toutes les matières qui sont acheminées vers les sites d'enfouissement.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Gélinas.

M. DENIS GÉLINAS :

2825 Juste peut-être compléter.

LE PRÉSIDENT :

2830 Oui.

M. DENIS GÉLINAS :

2835 Juste vous dire, Valoris, on ne se le cachera pas, pour des circonstances qu'on va
probablement expliquer lors de notre présentation de notre mémoire, mais on est passés d'une
tarification à 92 \$ la tonne en 2017, maintenant, c'est 241 \$ pour accès aux services qu'on a
expliqués tout à l'heure ici, et les déchets ont à peine baissé de 2 % en quatre ans. Et c'est... Tout le
temps, il faut faire attention, là. Les gens ont l'impression, quand ils amènent leurs poubelles sur le
bord du chemin, une fois qu'elle est partie, je ne m'en occupe plus. Mais il faut leur dire que ça l'a un
2840 coût aussi. Il faut accentuer cet aspect-là en termes d'information auprès de la population.

LE PRÉSIDENT :

2845 Merci, monsieur Gélinas.

Monsieur Denis Blaquière.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

2850 Oui, alors une intervention très rapide. Nous, nous pensons qu'enfouir devrait toujours
coûter plus cher que de recycler ou composter. Le problème, c'est évidemment d'avoir les bons
chiffres du gouvernement, et le problème, c'est aussi que cette taxation devrait être indexée presque
à toutes les années et que RECYC-QUÉBEC devrait avoir... nous sortir les bons chiffres, année
après année, ça coûte tant en moyenne pour recycler, ça coûte tant en moyenne pour composter, et
2855 là, de surtaxer l'élimination en conséquence.

Quant au problème de l'exportation des déchets aux États-Unis, la solution, elle est
extrêmement simple : on sait qu'au Québec, il est interdit d'importer des matières résiduelles pour
l'élimination. Le gouvernement a simplement à décréter qu'il est interdit d'exporter des matières
2860 résiduelles à l'extérieur du Québec. L'Ontario a rien qu'à faire la même chose. Alors voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

2865 Merci à vous, monsieur Blaquière.

Monsieur Jean-Marc Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

2870 Oui, bonjour. Je voudrais rappeler un point par rapport à l'importation, exportation des
déchets. Oui, le Québec a gagné une cause, il a le droit à ne pas importer des déchets à cause que
la gestion de son sol. Mais l'exportation des déchets, c'est inclus dans l'entente de libre-échange
Canada, États-Unis et Mexique. Donc il y a plusieurs jugements qui ont été faits là-dessus, même
au Michigan, on ne peut pas empêcher l'exportation de déchets.

2875 Donc, il est illégal au Canada de faire une loi qui empêche d'exporter des déchets. C'est un
cas qui est arrivé pour des BPPC, à un moment donné, on voulait les traiter ici à l'époque du
gouvernement conservateur. Il a empêché ça, il a fallu dédommager l'entreprise qui n'a pas eu les
revenus là-dessus.

2880 Donc c'est au niveau de cette complexité-là que, au niveau législatif et nos ententes
commerciales qu'on doit faire face. C'est sûr aussi que, l'autre point de vue que je voulais amener,
c'est on a parlé aussi de la question de redistribution. Les redevances, c'est surtout une question de
redistribution, qui sert souvent dans les (inaudible) dans les municipalités. Et les municipalités paient
2885 50 % de la redevance, les ICI paient l'autre 50 \$ de la redevance, et les municipalités récoltent le
tout.

2890 C'est pour ça aussi que les programmes ne sont pas adaptés pour justement pour inciter
d'avoir des spécialisations. Nous, notre centre de tri, on veut le spécialiser pour les ICI, mais ça
prend de l'argent pour ça, et les redevances sont données aux municipalités qui ne s'occupent pas
de ces matières-là. Ils ne sont pas spécialisés, comme disait tantôt monsieur Dussault, ce n'est pas
leur spécialité de s'occuper de ça, alors que nous, c'est notre métier.

LE PRÉSIDENT :

2895 Merci, monsieur.

Monsieur Renaud.

2900 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Viau, il y a eu une époque où il n'y avait pas de redevance. Il y a eu une redevance qui s'est ajoutée. Au fil des ans, est-ce que vous avez constaté ou est-ce que vous constatez que quand la redevance augmente, il y a une diminution des matières qui sont envoyées à l'élimination, à l'enfouissement?

2905 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Il y a une question de transport. Nous, on est quand même sur la Rive-Nord, on le voit moins. Mais ceux qui sont sur la Rive-Sud, oui. Monsieur Dussault parlait des gens qui reçoivent des téléphones. Nos installations, celles des États-Unis, reçoivent des téléphones des compagnies québécoises qui nous demandent : « Hey, tu connais-tu cette compagnie-là? » Moi, je dis : « Qu'est-ce qu'elle fait là? » C'est ça, c'est exactement le marché qui est là. Eux, ils n'ont pas de redevance à payer. Ça ne fait pas partie de leur façon de gérer les matières, donc oui, il y a une compétition plus grande. L'Ontario exporte plus que 2 millions de tonnes, vous savez.

2915 **LE COMMISSAIRE :**

Mais dans le cas des lieux d'enfouissement technique, là, que vous opérez, est-ce que la redevance a fait une différence au niveau des quantités qui vous sont acheminées?

2920 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien grosso modo, on a toujours quasiment enfoui toujours la même quantité de matières résiduelles. Ce qui arrive, c'est qui arrive c'est qu'on génère plus finalement. Si on regarde par rapport au PIB, il y a une très bonne corrélation entre la population et la génération de déchets. Même si on est performant au niveau du recyclage, il en reste encore. Il y a aussi le concept. On peut récupérer et recycler, mais dans le fond, on fait juste que retarder l'élimination. Le but, c'est quand même de retarder le plus possible, mais on retarde que le temps de l'élimination. Il y a une étude française qui a été faite là-dessus au niveau du Sénat, qui montre bien qu'à un moment donné, si on est très performant, on peut augmenter un certain nombre de fois le cycle d'une matière, mais ultimement, ça finit par être un déchet par la dégradation de la matière et ainsi de suite.

LE COMMISSAIRE :

2935

On retombe toujours sur la solution, c'est le premier R, c'est la réduction, la réduction de la consommation?

M. JEAN-MARC VIAU :

2940

Oui, exactement. Le déchet qui coûte le moins cher, c'est celui qui n'est pas, justement, créé. Et puis ça, on ne le travaille pas assez, justement, là-dessus. Il y a, par exemple, là on construit des usines, c'est beau, j'aime bien ça moi comme ingénieur, c'est toujours existant de voir ça. Mais d'un autre côté, ceux qui ont participé au programme de déchet zéro au gouvernement canadien, ils ont réussi de baisser de 15 à 20 % leur matière organique. Vous pouvez imagine qu'est-ce que ça peut représenter juste un des projets de la Ville de Montréal de le réduire de 20 %? C'est beaucoup d'argent de sauver, c'est de l'argent qui pourrait aller ailleurs.

2945

LE COMMISSAIRE :

2950

Je vous remercie beaucoup.

M. JEAN-MARC VIAU :

2955

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2960

Merci, monsieur Viau.

Monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé pour le vote.

M. JONATHAN PERREAUULT :

2965

Voilà. Donc, l'énoncé apparaît à votre écran :

« L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination. »

2970 Vous pouvez voter. Après 25 votes -- 28 maintenant : « totalement d'accord », 18; « plus ou moins d'accord », 43; « plus ou moins en désaccord », 25; « totalement en désaccord », 18.

LE PRÉSIDENT :

2975 Merci, monsieur Perreault.

Nous allons arrêter pour l'heure du repas, nous allons reprendre nos travaux à 14 h. Merci et bon dîner.

2980

PAUSE
REPRISE DE LA SÉANCE

2985

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, bon après-midi. Nous poursuivons immédiatement nos échanges avec un autre énoncé.

2990

Monsieur Perreault, si vous voulez l'afficher.

2995

ÉNONCÉ 4

M. JONATHAN PERREAULT :

3000 Oui, voilà. Donc pour l'énoncé 4, dans le contexte où le ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques compte mettre en œuvre une stratégie de la valorisation
de la matière organique, l'énoncé est :

3005 « *La stratégie de valorisation de la matière organique par biométhanisation et compostage
n'aura pas d'effet tangible sur la durée de vie des lieux d'enfouissement technique.* »

LE PRÉSIDENT :

3010 Merci, monsieur Perreault, on va laisser l'énoncé quelques secondes.

Donc, les personnes qui désirent prendre la parole ont juste à lever la main.

Donc, on peut retirer l'énoncé, monsieur Perreault.

3015 Madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3020 Voilà. Bonjour. Alors, bien, je serai brève. Je voulais juste vous partager peut-être un constat
chez nous. En fait, non, la stratégie va avoir un impact sur la durée de vie, clairement, alors si on
détourne les matières organiques de l'enfouissement, nous serons gagnants. Et chez nous, on a
implanté le compostage en 2012 et on a gagné rapidement, on a réduit rapidement d'environ -- et là,
je vais vous donner l'information -- on a réduit l'enfouissement d'à peu près 30 %, je dirais, assez
rapidement, là, au niveau du volet résidentiel. L'enjeu...

3025

LE PRÉSIDENT :

En volume ou en poids?

3030 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Oui, en poids.

LE PRÉSIDENT :

3035

Madame, en volume ou en poids?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3040

En poids, oui.

LE PRÉSIDENT :

En poids?

3045

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui. Et l'enjeu, c'est de maintenir l'adhésion au bac brun. Donc la première année, ça va bien, les gens sont enthousiastes. Par la suite, il y a une petite baisse, et donc après ça, les années qui suivent, il faut... là il faut mettre beaucoup d'efforts pour maintenir les taux de participation. Mais, voilà.

3050

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes actuellement à quel pourcentage?

3055

Mme NATHALIE DRAPEAU :

De taux de participation?

3060

LE PRÉSIDENT :

Non, de taux de diminution.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3065

Bon là, c'est difficile de... C'est parce que c'est difficile de l'affecter seulement à la matière organique. Nous, du côté MRC Rocher-Percé, on est à 58 % du taux de détournement... de taux de valorisation si on veut. Donc... Et le volet matière organique contribue à hauteur, maintenant aujourd'hui, peut-être autour de 20 %, là, je n'ai pas mon chiffre sous les yeux, mais c'est à peu près ça.

3070

LE PRÉSIDENT :

Et ce 20 % représenterait quel pourcentage en volume?

3075

Mme NATHALIE DRAPEAU :

En volume? Parce que nous, tous les indicateurs sont en tonne. Bien le volume matière organique, là...

3080

LE PRÉSIDENT :

En fait, je pose la question parce que...

3085

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3090

Parce que les matières organiques sont réputées pour être quand même assez lourdes.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3095

Oui. Oui, mais tout dépend des types, des catégories d'intrants, là. Nous, on a beaucoup de résidus marins. Alors, ce n'est pas nécessairement la même équation ou la même relation. Je pourrais vous faire faire le calcul puis vous le sortir, là, si quelque part ça pouvait faciliter vos...

LE PRÉSIDENT :

3100 En fait, ce qui serait intéressant à savoir, c'est sur, mettons, pour un lieu d'enfouissement comme un des vôtres, ceci ajouterait combien d'années additionnelles...

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3105 Ah, OK.

LE PRÉSIDENT :

3110 ... si toutes les matières organiques étaient retirées, n'étaient pas enfouies, si elles étaient détournées, ceci en termes de volume et non pas de poids, mais en termes de volume, ajouterait combien d'années au lieu d'enfouissement?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3115 OK. Je vous fais un petit calcul et je vais vous... Parce que c'est 4 000 tonnes, sur le total généré, 10 %, mais au total généré... Je dirais autour peut-être de 6 000 mètres cubes. Je serais embêtée de vous répondre comme ça, parce qu'il y a comme une conversion que j'aimerais faire en fonction des intrants, là. C'est une bonne question. Je vais le calculer.

3120 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Mais, de toute façon, vous m'aviez indiqué que vous aviez l'intention de déposer un mémoire.

3125 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3130

Peut-être juste ajouter cet élément d'information dans le cadre du mémoire, ou encore, si vous avez la chance de revenir cet après-midi pour intervenir une nouvelle fois, juste m'indiquer le chiffre, si vous l'avez obtenu d'ici là.

3135

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

3140

C'est bon?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3145

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

3150

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

3155

Oui, madame Drapeau, je voulais juste préciser que, évidemment, on comprend bien que la matière organique, on enlève beaucoup de tonnes. Maintenant, il y a, la semaine dernière ou l'autre semaine avant, je ne me rappelle pas, on a eu un atelier, il y a un spécialiste qui est venu nous dire que, finalement, enlever la matière organique n'enlève pas beaucoup de volume, parce que la matière organique est très dense et que la durée de vie d'un LET est associée au volume. C'est sûr que les autorisations sont données en tonne par année. Mais il reste qu'on peut mettre une certaine quantité de matières... si on met une matière...

3160

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Hum, hum.

3165 **LE COMMISSAIRE :**

Si on met des matières résiduelles qui prennent beaucoup de place, notre lieu d'enfouissement technique ne durera pas longtemps, alors que si on emplissait, par exemple, un lieu d'enfouissement technique avec du styrofoam, bien ça ne durerait pas très longtemps, alors que...

3170

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Hum, hum. Oui.

3175 **LE COMMISSAIRE :**

... enlever la matière organique... Alors, il nous parlait même que ça affecterait juste dans un pourcentage d'environ 1 à 2 %...

3180 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

OK. Bon.

LE COMMISSAIRE :

3185

... du volume disponible dans les lieux d'enfouissement technique. Ce n'est pas votre expérience, ce que je comprends?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3190

Non, exact. Et je pense que vous faites référence, c'était un commentaire de monsieur Simard, là, et là... En fait, non, parce qu'une fois que le site est vraiment *capé*, la dégradation n'est pas aussi intense que, t'sais, il y a de l'oxygène qui se retrouve dans le site. Alors, à ce moment-là, la dégradation va se poursuivre.

3195 Nous, une fois que les cellules sont *capées* définitivement, il ne l'a pu cette interaction-là
avec l'oxygène. Alors nous, on a vraiment remarqué qu'avec l'implantation des bacs bruns, des
cellules, deux cellules, on construisait deux cellules d'enfouissement à tous les trois ans, et
maintenant, on est à tous les cinq ans pratiquement. Alors, peut-être que c'est la meilleure référence
que je peux vous donner, là. Et on a passablement maintenu, là, à peu près les mêmes tonnages
3200 générés depuis 10 ans, là, ou à peu près. Je ne sais pas si ça, c'est une bonne référence pour vous.

LE COMMISSAIRE :

Oui, d'accord. Je vous remercie beaucoup. C'est intéressant.

3205

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Non, ça ne répond pas? Oui? OK.

3210

LE COMMISSAIRE :

Oui, ça répond d'une certaine façon. Oui, je comprends la situation que vous vivez. Ce qu'on
voulait avoir, c'était peut-être des chiffres. Mais comme disait monsieur Zayed, si vous avez des
données à ce niveau-là, de nous les présenter dans votre mémoire. Je vous remercie beaucoup.

3215

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Merci.

3220

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Drapeau.

3225

Donc, je demande aux personnes de ne plus déjà lever la main puisqu'il y en a plusieurs
qui l'ont fait. Si nous voulons passer à travers quelques énoncés cet après-midi, ce serait donc le
temps d'arrêter de lever la main pour cet énoncé.

Madame Lisa Gauthier.

Mme LISA GAUTHIER :

3230

Oui, bonjour. Bon, je vais essayer d'apporter des éléments, par contre, ils ne seront pas vraiment basés sur notre expérience, parce que nous, à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, on a commencé la collecte des matières organiques seulement à l'automne 2020, donc on en a encore assez peu d'expérience. On n'a pas encore vraiment de chiffres, là, au niveau

3235

de la durée de vie de notre lieu d'enfouissement, parce que comme on vous l'a dit ce matin, nous, on est un peu comme la Régie de la Gaspésie. Au niveau de la Gaspésie, on gère la chaîne des déchets pas mal du début à la fin. On a la possibilité d'intervenir à peu près à toutes les étapes.

3240

Et notre projet... Quand on a estimé, là, justement, l'impact sur notre lieu d'enfouissement - puis là, je ne veux pas contredire madame Drapeau, parce que nous, on a encore peu d'expérience -- mais on a été très très prudents sur le gain d'espace ou de volume qui allait être généré par la réduction de la matière organique. Parce qu'au niveau de la masse volumique, en fait, de ces matières-là -- puis c'est un peu ce que vous disiez précédemment -- c'est des matières qui sont quand même lourdes. Puis t'sais, n'importe qui qui a à manipuler son bac brun peut le constater, c'est rapidement très lourd. Donc, ça l'a une masse volumique plus importante que la moyenne des déchets qu'on collecte.

3245

3250

T'sais, si on compare ça, comme vous disiez aux styromousses ou même aux matelas, tout ce qui est rembourré qui prend énormément d'espace, puis n'importe qui qui a marché dans un tas de déchets de lieu d'enfouissement constate qu'on voit beaucoup de rembourrés de matelas. Alors, la matière organique est plus lourde.

3255

Ça fait qu'on n'a pas fait du un dans un, là. T'sais, si on enlève 40 % en tonnage, nous, on ne pense vraiment pas enlever 40 % en volume. Quel va être le chiffre? Je vais vous dire que là, actuellement, on y va un petit peu avec une règle du pouce. Il me semble qu'on a mis comme 10 % de gain de durée de vie, là, ce qui n'est pas énorme. Puis c'est vraiment, là... On va le savoir plus quand ça va faire peut-être deux, trois ans qu'on va collecter la matière, qu'on va pouvoir comparer.

3260

Parce que vous savez, à chaque année, on fait faire la volumétrie de notre site, donc on sait quel tonnage correspond à quel volume, à peu près, là, à chaque année. Ça fait qu'on va pouvoir faire des... avoir des chiffres, là, vraiment de volume comparativement au tonnage retiré au niveau des matières organiques.

3265 Mais d'après notre expérience puis les mandats qu'on a donnés aussi à certains consultants justement pour évaluer l'espérance de vie de nos cellules, ça... En tout cas, ce n'est pas du un dans un. C'est quoi? Est-ce que c'est 10, 15, 20, 40 %? Nous, on penserait que ce serait relativement faible quand même au niveau du gain de durée de vie par rapport à notre site.

3270 Il y a d'autres avantages à retirer les matières organiques, vous comprenez. Autant que ce soit au niveau des odeurs, des goélands, du lixiviât, il va en rester, mais c'est sûr que ça va diminuer. Mais pour l'augmentation de la durée de vie du site, je ne crois pas que c'est le principal avantage comme tel. Par contre, en réduisant le tonnage, ce n'est pas le but, mais nous autres, ça fait qu'on... T'sais, par rapport à nos autorisations, on vient baisser notre tonnage. N'importe quel projet industriel pourrait compenser ces volumes-là, mais ce n'est pas le but de l'opération non plus. Ça fait que c'est ça pour nous.

3275

LE PRÉSIDENT :

3280 Si effectivement le pourcentage n'est pas... il n'y a pas de proportionnalité, là, est-ce que, éventuellement, la rentabilité d'un lieu d'enfouissement technique serait plus élevée?

3280

Mme LISA GAUTHIER :

Le fait d'enlever les matières organiques?

3285

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme LISA GAUTHIER :

3290

3295 Bien, t'sais, en fait, en enlevant du tonnage, ça dépend comment on voit ça, le coût d'enfouissement à la tonne, on va avoir moins de tonnes pour des coûts presque similaires, s'il faut construire les cellules un peu moins vite, mais pas tant, là. Je crois que le coût à la tonne va augmenter, en retirant la matière organique. Si on y va avec un coût à la tonne, vous comprenez, on reste avec...

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça reviendrait plus cher au citoyen?

3300

Mme LISA GAUTHIER :

Si (inaudible) les cellules... un peu moins de cellules, mais le coût à la tonne va monter, donc il risquerait d'avoir un impact. Il y a des coûts aussi importants, gestion de la matière organique. Je ne crois pas que ça fasse un gros gain au niveau des coûts pour les citoyens, là, au niveau de l'enfouissement. Pour ce qui est de l'enfouissement.

3305

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

3310

LE COMMISSAIRE :

Vous avez parlé, madame Gauthier, du fait qu'une fois qu'on enlève la matière organique, on a moins de problèmes d'odeurs, ce que je comprends, là, évidemment.

3315

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

3320

LE COMMISSAIRE :

C'est la matière qui produit les odeurs.

3325

Mme LISA GAUTHIER :

Oui, théoriquement. Théoriquement.

LE COMMISSAIRE :

3330

Et, est-ce que ça l'a un impact sur la quantité de matériaux de recouvrement que vous êtes obligés d'utiliser? C'est sûr qu'il y a un standard, vous ne pouvez pas aller en deçà d'un certain volume. Mais, est-ce que le fait qu'il y a moins de matières organiques, il y a moins de problèmes d'odeurs, on peut limiter plus les matériaux de recouvrement?

3335

Mme LISA GAUTHIER :

3340

Non, je ne penserais pas. Vous savez, l'obligation en vertu de la réglementation de recouvrir les déchets, c'est qu'à la fin de chaque journée, il faut recouvrir le front d'exploitation d'une couche de déchets. Il n'y a pas de quantité minimale, il faut que les déchets soient recouverts.

3345

Le Ministère, puis je pense que ça dépend des régions, n'est quand même pas très très très pointilleux. Je veux dire, il n'exige pas qu'on ne voie plus du tout les déchets, en tout cas, pas chez nous. Mais il faut qu'il y ait une couche de recouvrement qui répond au but du recouvrement journalier, qui est d'empêcher les oiseaux de venir chercher les déchets, d'empêcher l'emportement éolien puis de limiter les odeurs en dehors des heures d'exploitation. Et que le Ministère a toujours à juger si la quantité de recouvrement qu'on met est suffisante.

3350

Je ne crois pas que le fait de retirer une partie des matières organiques va impacter vraiment sur la quantité de matières organiques... de matériel de recouvrement qu'on va utiliser. Là, on pourra... Peut-être d'ici un an ou deux, on aura des chiffres, nous. Peut-être d'autres régions en ont. Mais le front de déchets, il y a une certaine grandeur minimale de toute façon qu'il faut garder pour la circulation des camions, la sécurité. Vous comprenez, il y a un minimum de grandeur à avoir. Puis qu'on ait ou qu'on n'ait pas des matières organiques, selon moi, ça va être la même grandeur, ça va être le même front de déchets, et ça risque d'être significativement à peu près la même quantité de recouvrement journalier qu'on va utiliser à chaque jour, je croirais.

3355

LE COMMISSAIRE :

3360

Je vous remercie beaucoup.

Mme LISA GAUTHIER :

Ça fait plaisir.

3365

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Gauthier.

3370

Monsieur Denis Blaquière.

M. DENIS BLAQUIÈRE :

Oui. Alors donc, d'après nous, le gain ou le gain de volume dans les mégadépôts ou dans nos sites d'enfouissement, ce n'est pas le problème environnemental majeur lié à sortir les matières organiques de nos sites d'enfouissement. C'est vraiment l'effet néfaste de ces matières organiques une fois qu'elles sont enterrées qui cause problème, donc qui contribue aux émanations de gaz, au lixiviat et qui menace notre... l'air qu'on respire et l'eau que nous buvons.

3375

Alors si les matières organiques sont vraiment exclues de nos grands sites d'enfouissement pour les 20 prochaines années, bien ils deviendront peut-être un peu moins des bombes à retardement écologiques lorsqu'ils fermeront et que là, soudainement, ils vont devenir comme des sites plus ou moins abandonnés de mines, comme on a partout au Québec, là, où là, au bout des 20 ans ou 30 ans de surveillance, on va être pris avec ces 100 millions de tonnes de déchets là. Qu'est-ce qu'on va faire avec dans 20 ans ou dans 30 ans? Est-ce qu'on va les laisser là? Est-ce qu'on va les décontaminer?

3380

3385

Alors ça, c'est la bonne raison pourquoi il faut sortir les matières organiques de nos sites d'enfouissement. Parce que ça, c'est un problème qu'il faut aborder aussi. Qu'est-ce qu'on va faire dans 20 ans quand des grands sites d'enfouissement vont définitivement fermer et que là, ça va incomber à toute la société, malgré les cautions qui sont mises ou les 40 millions de dollars, mais on sait que ça risque de coûter pas mal plus cher si jamais il commence à y avoir de la contamination autour de ces sites fermés là.

3390

3395 En passant, j'aimerais remercier beaucoup tous les dirigeants, les gestionnaires de sites d'enfouissement et tout qui participent aujourd'hui, c'est super intéressant de vous entendre. On ne vous entend pas assez souvent, alors je vous encourage à vous exprimer. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3400 Merci à vous, monsieur Blaquière.

Monsieur Denis Gélinas.

3405 **M. DENIS GÉLINAS :**

Donc, j'ai entendu mes collègues parler de différents facteurs. Moi, je pense que... Bon, je veux juste reprendre, parce que j'ai vu sur le *chat* qu'il y en a qui exprimaient des commentaires, là. Donc, au départ, au niveau... il va y avoir un impact au niveau des opérations évidemment, là, parce qu'il devrait y avoir beaucoup moins d'odeurs dans les opérations en enlevant un élément qui contribue à générer des odeurs pendant les opérations.

3410 Et évidemment, une fois que ça va être... une fois que ça ne sera plus dans le lieu d'enfouissement, bien au niveau des eaux de lixiviation, bien on devrait diminuer la teneur en carbone puis en phosphore, de façon importante qui va réduire nos coûts d'opération en termes de traitement des eaux, et puis au niveau des odeurs, aussi, générées à ça.

3420 On a parlé de la vermine évidemment aussi. Mais vous avez un élément auquel je souscris, c'est les commentaires de monsieur Simard dans une rencontre voilà deux semaines, je crois, sur l'impact au niveau de la durée de vie. Évidemment, c'est normal que l'impact va être moindre parce que comme opérateur, on va essayer d'aller chercher un volume de déchets pour être capable d'amortir nos coûts dans le plus court délai possible, ou bien on va diminuer la dimension de nos cellules au départ de façon à ce que... comme on sait qu'on n'aura pas de matières avec un gros poids volumique, bien, à un moment donné, on ne laissera pas notre cellule ouverte pendant dix ans pour faire rentrer de l'eau puis avec des coûts d'opération qui sont à la hausse.

3425

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Gélinas.

3430

Monsieur Jean-Marc Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

3435

Oui, bonjour. Je voudrais amener, expliquer un peu le concept de compaction. Pour compacter, ça prend de l'eau, OK. Donc, c'est vrai que la densité de la matière organique est plus élevée que beaucoup d'autres matières, c'est sûr à part le béton naturellement. Mais la plupart du temps, les autres matières sont moins denses.

3440

Le principe de compaction aussi. Nous, on investit massivement dans... Oups! On investit massivement dans... Est-ce que je suis encore en ligne? Oui, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3445

(Inaudible).

M. JEAN-MARC VIAU :

3450

Massivement, dans nos opérations, on a plusieurs compacteurs qui permettent de broyer et déchiqueter les déchets. C'est sûr que si ce n'est pas mouillé, ça va être moins dense. On voit une différence de compaction l'hiver versus l'été. Parce qu'on a des GPS sur nos équipements aussi parce qu'on mesure cette densité-là.

3455

Comme c'est notre métier, on essaie d'optimiser justement les opérations. Donc s'il y a de l'eau, c'est sûr que ça va permettre d'avoir une meilleure densité. La matière organique tient de l'eau. On a fait une expérience au début des années 90 chez nous où on avait des boues d'usines d'épuration municipales et on ne perdait pas de densité. Au contraire, on ne perdait pas de volume, on avait augmenté notre densité parce que justement la matière s'en allait dans les interstices dans les déchets.

3460

3465 Pour faire une comparaison, il y a quelque chose qui... Une image simple : on va prendre un *bock* de bière, par exemple. On a des boules de golf à l'intérieur. Là, on va demander : est-ce que mon verre est plein? Là, les gens vont probablement dire oui. Là, si on met du sable, on va dire : mon verre, est-ce qu'il est encore plein? Là, les gens vont encore dire oui. Bien si je mets une bière dedans, elle va rentrer dedans. Bien regardez, là il commence à être plein.

3470 Ça fait que c'est là, la grande différence, elle est là. Donc c'est imagé, mais ça représente quand même l'impact que ça l'a. Est-ce que ça va diminuer le volume de l'enfouissement? Pas le volume en poids, mais pas en volume. Mais c'est sûr que ça va changer les modes d'opération, ça va venir plus proche d'un matériau sec qu'un site d'enfouissement.

3475 Pour les odeurs, la question aussi des odeurs : nous, on a optimisé nos opérations sur nos équipements. On a nos compacteurs, on a des neutraliseurs d'odeurs qui arrosent les déchets à mesure qu'ils avancent. On a des camions à eau qui arrosent aussi les déchets pour neutraliser les odeurs. On a des rondes d'odeurs. On a aussi pour le contrôle de la vermine. Quand c'est bien compacté, vous n'êtes pas de rentrer une pelle là-dedans, donc il n'y en a pas de vermine qui s'en va à l'intérieur comme des rats, comme il y avait avant dans les anciens...

3480 Quand moi, j'ai commencé dans ce métier-là, on appelait ça des dépotoirs parce qu'il n'y avait aucune gestion. Là maintenant, on est rendu... on opère des lieux d'enfouissement technique. On a mis de la technologie à l'intérieur de ça, c'est pour ça qu'on est rendu efficace à ce niveau-là comme ça.

3485 Pour les oiseaux, nous, on a des fauconniers. Depuis 1995 qu'ils sont là chez nous. On a la plus grosse colonie de goélands tout près de chez nous, qui est à 7 kilomètres sur l'île de (inaudible), et il n'y en a pas de goélands chez nous, parce qu'ils sont là du lever au coucher du soleil. Donc, il y a des moyens de faire qui, justement, un petit n'a pas la capacité et ni la technologie à mettre en place que nous, on peut se permettre de faire.

3490 Et puis aussi, l'autre affaire au niveau technologique, quand vous dites : la valorisation par biométhanisation ou compostage, c'est déjà faire un choix technologique et ce n'est peut-être pas le choix optimum pour toutes les matières organiques, que là on s'en va, je crois, vers une obligation de technologie qui n'est peut-être pas adaptée pour nous ici.

3495 Exemple, on va prendre des usines qui ont été construites ici, dans lequel les arrivages de
matières organiques, il n'y en a pas l'hiver. Donc il n'y a pas la quantité de matières organiques pour
faire rouler un digesteur anaérobie. Donc, il faut penser à ça aussi. Donc si on n'a pas la capacité
d'alimenter constamment un digesteur, bien moi, j'appelle ça un cas de concentration à bactéries.
C'est ce donc... Cette technologie n'est pas nécessairement transposable. Et la biométhanisation et
3500 le compostage, c'est une avenue, c'est une chose qui doit être évaluée, mais à moins point de vue,
ce n'est pas nécessairement optimal pour tout.

Puis si on construit des trop grands centres, on va être pris avec, à être obligé de les remplir.
C'est ce qui s'est passé avec les incinérateurs au nord de l'Europe. Leurs matières, elles ont été
3505 déviées, bien là, ils sont pris avec leurs grosses usines, dans lequel il faut qu'ils baissent les prix
pour faire venir les vidanges d'ailleurs. Et ils sont pris maintenant avec les cendres volantes et les
cendres de grille. Donc là, ils font venir des déchets d'Italie et tout ça, ça fait un beau... Donc si on
parle des gaz à effet de serre puis que ça se promène les déchets, bien ça, c'est un bon exemple, à
mon avis, à ne peut-être pas imiter. C'est sûr que l'énergie pour eux est beaucoup chère qu'ici, mais
3510 ce n'est pas le même modèle d'affaires.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait quoi le choix optimum pour vous (inaudible)?

3515

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien regardez, nous, chez nous, on fait déjà de la valorisation de la matière. Il y a déjà de
la matière, comme mon confrère disait tout à l'heure, qu'il y avait, dépendamment si on est proche,
3520 plus ou moins proche d'un débouché aussi. On peut toujours être éloigné d'un marché et attirer
quand même du volume parce qu'on est proche du produit fini, donc comme le compostage, par
exemple. Ça peut être une avenue. D'autres, ça peut être une évaluation au niveau thermique,
peut-être, qui peut être faite, parce que là, beaucoup de matières sont récupérées en Europe pour
justement être brûlées, valorisation énergétique.

3525

Comme nous, on veut faire un projet qui va être intégré chez nous. On veut mettre des
serres. Mais les serres, là le gouvernement pense à subventionner au niveau électrique, les serres,
c'est une bonne chose, mais c'est la moitié de l'énergie seulement. L'autre moitié, elle va être

3530 thermique. Si on veut réduire nos gaz à effet de serre, bien il faut trouver une manière d'avoir de la chaleur différente de ce qui est du gaz naturel ou du pétrole, par exemple.

Donc, il n'y a pas une recette pour chaque chose. Chaque chose peut être variable. La matière organique, elle peut servir à faire autre que du compost ou un digestat.

3535 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Renaud.

3540

LE COMMISSAIRE :

3545 Monsieur Viau, si on revient à la question par rapport au lieu d'enfouissement, l'impact sur la durée de vie du lieu d'enfouissement. Parce que là, ce que je comprends, c'est que si vous n'avez plus de matières organiques, c'est plus difficile de compacter, parce que la matière organique, c'est elle qui vous apporte l'humidité qui vous permet de faire une compaction plus facilement. C'est donc dire que votre volume, vous n'êtes pas en mesure de réduire votre volume d'autant. Alors, est-ce que je comprends qu'une fois qu'il n'y a plus de matières organiques, à la limite, on diminue la durée de vie d'un lieu d'enfouissement technique?

3550

M. JEAN-MARC VIAU :

3555 La densité apparente va être plus faible, donc c'est sûr que le coût à la tonne va augmenter. Parce que je voulais amener un point tout à l'heure : oui, on donne, par réglementation, les tonnes dans lequel on est limité à recevoir par année, mais ce qui est autorisé, c'est le volume qui est autorisé. Et le gouvernement donne un certain tonnage par année selon l'évaluation qu'il en a fait (inaudible) environnemental. Mais c'est pas mal ça qui est fait. Donc, c'est une enveloppe qui a été autorisée.

3560 **LE COMMISSAIRE :**

3565 Mais ce que vous disiez tout à l'heure par rapport à la compaction, c'est que votre volume, en fait, si vous enlevez la matière organique, vous n'êtes pas en mesure de faire une aussi... une compaction aussi efficace, c'est ce que j'ai compris. Donc, vous allez combler votre volume plus rapidement, même si vous avez moins de tonnes parce que la matière organique n'est plus là, vous allez combler votre volume plus rapidement. Est-ce que je comprends bien?

M. JEAN-MARC VIAU :

3570 Non, mais c'est ça, on peut compenser pour l'eau perdue par d'autres méthodes, justement en recirculant du lixiviat, entre autres. Mais c'est sûr que la densité va être plus faible. Le gain ne sera pas proportionnel à 1 mètre cube de matière organique que j'ai enlevée, ça ne sera pas. Ça ne sera pas 1 mètre cube pour 1 mètre cube.

3575 **LE COMMISSAIRE :**

3580 Vous avez mentionné aussi -- j'ai mal compris, là, je vais vous juste vous demander de reprendre l'explication par rapport à la disponibilité de matières organiques en hiver, de l'opération, de ce que je comprenais, c'est l'opération de sites de compostage et de biométhanisation, là. Je n'ai pas trop saisi, là, si vous pouviez m'expliquer.

M. JEAN-MARC VIAU :

3585 Non, excusez-moi, c'est moi qui n'ai pas été clair là-dessus. En hiver, on n'a pas d'eau, on a de la glace, en fait, donc la compaction est moins performante, parce que dans le fond, ça prend de l'eau pour compacter. Quand il fait -20, c'est sûr qu'on le voit, notre densité apparente, elle diminue, tout simplement parce que justement on n'a pas l'eau qui est là qui nous permet d'avoir la compaction. Donc c'est en optimisant les séquences d'exploitation qu'on permet, nous, d'essayer de récupérer cette compaction-là perdue par manque d'eau.

3590

LE COMMISSAIRE :

3595 Est-ce que vous êtes en mesure d'opérer les plateformes de compostage 365 jours par année, même pendant la période d'hiver? Parce que j'imagine que quand un camion arrive avec de la matière organique en plein hiver, s'il fait -20, ce n'est pas la même situation qu'en plein été. Est-ce que vous êtes en mesure d'opérer ça?

M. JEAN-MARC VIAU :

3600 Oui. Nous autres, ce qu'on a fait, on a... pour traiter la matière organique des résidus organiques triés à la source, nous, ce qu'on a fait, on a pris des cellules dédiées puis on les a mis dans des cellules avec des différentes (inaudible) de drainage à l'intérieur. On a une chaudière à biomasse qui nous permet de chauffer justement le liquide puis alimenter ce réacteur-là pour pouvoir partir la digestion anaérobie. On le chauffe qu'à 55 degrés pour l'amener au niveau thermophile.

3605 Mais c'est sûr qu'un centre de compostage, en hiver, ici au Québec, il rentre à -20, -30, il faut chauffer. Donc il y a un bilan thermique à faire aussi là-dedans. Donc, il y a une perte au niveau thermique si on veut faire, disons, la digestion anaérobie, il va falloir maintenir la température. Donc, il y a un bilan thermique à faire. Donc, si une matière ne produit pas beaucoup de biogaz puis on veut faire de la digestion anaérobie avec ça, en été... en hiver, c'est négatif, au niveau bilan thermique.

LE COMMISSAIRE :

3615 Vous parlez aussi, monsieur Viau, là, je reprends la balle au bond, vous parlez de chaudière à biomasse. La biomasse que vous utilisez, est-ce qu'on parle de biomasse qui provient du lieu d'enfouissement technique ou des installations connexes, ou si vous êtes obligés d'amener de la biomasse à partir de sources externes, autrement dit un nouveau matériau qui s'en vient pour alimenter la chaudière?

3620

M. JEAN-MARC VIAU :

OK. Ce qu'on a, nous autres, en ce moment, on a un écocentre, donc on a des branches, c'est une matière dans laquelle on peut prendre, donc, le bois provenant... végétal peut être pris. La

3625 particularité, on ne peut pas prendre les matériaux secs à cause que le règlement stipule que ça prend une bouilloire au moins de 3 mégawatts minimum pour pouvoir utiliser le bois de construction, par exemple. Donc, on ne peut pas prendre ce bois-là pour faire chauffer notre biomasse.

3630 Ça, c'est malheureux, parce que c'est comme forcer encore, ce n'est pas regarder si la technologie est capable de rencontrer le rendement des émissions atmosphériques, ils l'imposent plutôt avoir une bouilloire à 3 mégawatts. Donc, ça limite le marché de la collecte de bois de construction.

LE COMMISSAIRE :

3635 Et je vous demanderais -- là on n'est plus dans la durée de vie -- mais à votre avis, là, la captation du biogaz, la transformation -- dans votre cas, je pense que vous le convertissez en gaz naturel, ce qu'on appelle le gaz naturel renouvelable, là, pour être injecté dans le réseau d'Énergir -
3640 - mais à votre avis, est-ce qu'une utilisation directe de ce biogaz-là, un peu comme ce qui se faisait à Sainte-Sophie ou l'expérience qui avait été tentée aussi, je pense, à Saint-Étienne, est-ce qu'à votre avis, c'est une solution qui est plus avantageuse si on veut, par exemple, chauffer les serres? L'utilisation directe plutôt que la transformation.

M. JEAN-MARC VIAU :

3645 OK. L'utilisation directe, le désavantage d'un biogaz qui n'est pas épuré contient, par exemple, comme des siloxanes et d'autres produits dans lequel il va avoir des impacts au niveau des (inaudible) de chaleur. Il va y avoir aussi, si on prend un -- là c'est un peu technique, là -- si on fait brûler du biogaz directement pour monter une température d'un liquide, par exemple, il va falloir
3650 (inaudible) du CO₂ dans lequel il va falloir faire monter. Donc, il y a une perte de transmission de chaleur parce qu'on va chauffer 40 % du biogaz qui contient à peu près 40 % de CO₂, dans lequel, lui, il faut le chauffer aussi.

3655 Donc, on a une perte au niveau rendement thermique aussi. Donc souvent, c'est peut-être mieux de le nettoyer avant pour l'utiliser directement. Et aussi, le marché, je vous dirais, est plus intéressant pour le GNR renouvelable. Renouvelable, c'est parce que justement, il vient de la matière organique. C'est comme qu'elle est légiférée partout aux États-Unis, au Canada et en Europe aussi. C'est comme ça que le gaz naturel renouvelable parce qu'il vient justement de la matière organique.

LE COMMISSAIRE :

3660

Je vous remercie beaucoup, monsieur Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

3665

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3670

Merci, monsieur Viau.

Madame Doris Dumas.

Mme DORIS DUMAS :

3675

Oui, bonjour. Bon, alors moi, avec... concernant l'énoncé, je pense que la stratégie de valorisation a un effet tangible. Alors, il y a deux aspects qu'il faut considérer. En fait, dans l'aspect matière organique, nous, à Lévis, on a implanté le bac brun il y a 10 ans, on célèbre notre dixième année cette année, et au tout début, on détournait environ 12 000, 13 000 tonnes, dans la première année, là on est rendu à 17 000 tonnes par année qu'on détourne. Alors, vous comprenez, on envoie à l'enfouissement environ 35 000 tonnes par année, puis là, on arrive à détourner quand même 17 000 tonnes, ce n'est pas négligeable.

3680

Si on fait un ratio en termes de volume, on pourrait penser... -- moi, je fais le ratio par rapport au compostage -- on sait que 1 000 tonnes de matières organiques, ça va générer à peu près 600 tonnes de compostage, de compost. Alors, on pourrait peut-être faire en termes de volume, si vous voulez faire un exercice, on pourrait le faire éventuellement. Mais ce n'est pas un pour un, mais nous, on a remarqué dans notre... en fait, la durée de vie de notre site, des cellules qu'on utilise au site d'enfouissement, il y a une diminution qui a été vraiment... Au lieu de passer de quatre à cinq ans par cellule, maintenant, on est rendu de six à sept ans par cellule qu'on utilise à l'enfouissement.

3685

3690

Alors, on voit un gain. Il y a un gain réel. Il y a d'autres aspects, aussi, qu'on doit considérer dans la matière organique, il n'y a pas que les matières putrescibles, il y a aussi, il faut comprendre,

3695 il y a du carton, c'est une matière aussi organique, le carton, le papier, le bois. Les encombrants qui sont... aussi qui comprennent... qui contiennent, et les branches, les branches et bûches. Toutes ces matières-là sont organiques aussi.

3700 Alors, dans la collecte comme telle qui est effectuée porte à porte, on détourne certaines matières mais il y a d'autres matières qui peuvent arriver d'une autre source, comme dans les CRD, par exemple. Alors, vous voyez, les matières organiques, ce n'est pas juste des matières qui contiennent beaucoup d'eau puis qui sont compressibles, comme on parlait tout à l'heure, mais il y a également des matières qui ne sont pas compressibles.

3705 Et il y a un aspect, si on veut parler de volume, on pourrait aussi parler de recouvrement journalier. Le recouvrement journalier occupe, pour avoir géré un site pendant une très courte durée de vie, dans une ancienne vie, 50 % de la matière entrant au site était du matériel de recouvrement journalier. Puis aujourd'hui, je pense qu'on n'est pas loin de 40 %, en tout cas, on est assez, c'est assez élevé.

3710 Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu que le Ministère se penche sur la nécessité d'utiliser autant de matériaux de recouvrement? Si on a une préoccupation de la durée de vie de nos sites, il y a peut-être lieu de peut-être dire : On conditionne notre matière pour qu'elle soit plus facilement entreposée, si on peut dire. T'sais, le conditionnement de la matière, il faut qu'elle prenne moins d'espace si c'est possible aussi.

3715 Alors, il y a certains aspects comme ça qui pourraient être considérés pour prolonger la durée de vie de nos sites. Puis ce que monsieur Blaquière disait tout à l'heure concernant les matières organiques, il y a plus que le volume qu'il faut considérer dans détourner les matières. Il y a le fait aussi qu'on récupère de la matière qui a une valeur, en fait qui a une valeur inestimable. On peut refaire des terreaux, on peut faire de la terre. Si on fait de la biomet, on peut faire de l'énergie avec. Alors, il y a vraiment une valeur ajoutée à la détourner, puis moi, je pense que, définitivement, 3720 il y a un bénéfice à maintenir un plan d'action pour détourner les matières. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3725 Oui, merci, madame. J'aurais juste une question un peu marginale par rapport à votre propos. Mais vous avez indiqué que, finalement, vos efforts de détournement de l'enfouissement

pour les matières organiques ont contribué à réduire presque de moitié les quantités qui étaient, à l'origine, enfouies, donc 35 000 par rapport à 17 000 aujourd'hui. Est-ce qu'il y a une tendance à la baisse, toujours, ou il y a une stagnation?

3730

Mme DORIS DUMAS :

Je dirais qu'il y a une stagnation. Il y a une stagnation parce que... En fait, nous, on voit une augmentation, mais la population grossit aussi. Alors si on ramène per capita, t'sais, on se retrouve avec des quantités quand même qui augmentent légèrement, mais ce n'est pas majeur.

3735

Là où il faut aller chercher des volumes, je pense que c'est dans des lieux, les gros générateurs qui, des fois, ne participent pas. On a des épiciers sur le territoire qui ne veulent pas participer. Des gros épiciers qui ont des grosses bannières, mais qui refusent de participer. Alors ça, pour moi, on parlait tout à l'heure, de ce que ceux qui paient des en-lieu de taxes. Il y a des gros générateurs. On a un hôpital à Lévis qui ne fait même pas de recyclage. Ça fait que c'est...

3740

LE PRÉSIDENT :

Malgré des tentatives, je pense que c'est votre collègue qui disait ce matin, malgré vos tentatives répétées, là.

3745

Mme DORIS DUMAS :

Tout à fait.

3750

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3755

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

3760 Non, tout simplement pour dire, madame Dumas, que vous nous devancez pour les matériaux de recouvrement. Le prochain énoncé, vous allez pouvoir lever votre main encore. Je vous remercie.

3765 **Mme DORIS DUMAS :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3770 Merci madame; merci, monsieur Renaud.

Donc, monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé, s'il vous plaît?

3775 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui. Donc, pour l'énoncé numéro 4, il devrait apparaître maintenant à votre écran, pour le vote :

3780 « La stratégie de valorisation de la matière organique par biométhanisation et compostage n'aura pas d'effet tangible sur la durée de vie des lieux d'enfouissement technique. »

Vous pouvez voter. Voilà, ça rentre.

LE PRÉSIDENT :

3785 Je rappelle que les votes sont toujours anonymes. Les résultats?

M. JONATHAN PERREAULT :

3790 Alors, après 30 votes maintenant, donc « plus ou moins d'accord », 23 %; « plus ou moins en désaccord », 33; « totalement en désaccord », 42.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Prochain énoncé.

3795

ÉNONCÉ 5

3800

M. JONATHAN PERREAULT :

Le voici. Donc, énoncé numéro 5 :

3805

Dans le contexte où les quantités de matériaux utilisées en recouvrement sont en augmentation constante depuis près de 10 ans, l'énoncé est :

« Les volumes de matériaux utilisés comme recouvrement devraient être limités pour préserver la capacité des lieux d'enfouissement technique. »

3810

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3815

Madame Drapeau.

Oh là là, écoutez, bon, je pense qu'il ne faudrait plus lever de mains, s'il vous plaît. Je pense que les habitués ont rapidement levé la main, là.

3820

Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3825

Oui, parce que c'est une question excitante, monsieur Zayed. Alors, matériaux de recouvrement, écoutez, clairement qu'il y a un contrôle à faire de ce côté-là. J'ai souvent posé la

question pendant les différents échanges avec la commission, et je me suis permis de regarder le tableau qui a été transmis par le ministère de l'Environnement. On avait demandé les quantités de matériel de recouvrement par lieu, et donc c'est votre document DB1.24.

3830 Et j'ai noté, parce qu'il y avait eu un commentaire qui m'avait intriguée de la part du représentant du ministère qui disait qu'il y avait des lieux d'enfouissement qui utilisaient, en fait, ils étaient nombreux à utiliser même plus de 50 % et même, il y en avait même jusqu'à 100 % de matériaux de recouvrement. Mais quand je faisais l'analyse de ce fameux tableau là, sur les 36 sites, il y a 3 sites, en fait, qui utilisent plus de 50 % de matériaux de recouvrement. Mais sinon, la moyenne
3835 est à 30 %, et ça, ça m'a rassurée un peu. Parce que ce n'était pas ce que j'avais entendu dans le cadre des échanges. Ça, c'est un premier élément.

Et là, je me questionne sur la... et j'avais posé la question, du matériel de recouvrement, on est obligé d'en utiliser pour gérer les irritants, et je pense qu'il y aurait des échanges à avoir avec le
3840 Ministère de ce côté-là. Et ma question, moi, c'est toujours : quel est le moins pire choix de matériau de recouvrement?

Alors, chez nous, je l'expliquais, on utilise un mélange de bois, bardeaux broyés parce qu'on n'a pas vraiment de bonnes pistes de valorisation facile à proximité. Mais on utilise ça au lieu d'utiliser
3845 des matériaux nobles. Au lieu d'emprunter dans les gisements de matériaux nobles comme du sable ou du gravier.

Alors, avec le Ministère, peut-être qu'il y aurait lieu de réfléchir de façon plus globale sur la nécessité réelle et concrète de l'utilisation du matériel de recouvrement d'abord. Et deuxièmement,
3850 peut-être de soutenir les avancées de ce côté-là, c'est-à-dire, l'utilisation d'une membrane, j'en avais parlé rapidement. Donc, est-ce que l'utilisation d'une membrane, t'sais, qu'on utilise pour le recouvrement journalier, j'entends, donc qu'on peut déployer à la fin de la journée et retirer en début des opérations, un peu comme une membrane de piscine, là.

Alors, peut-être qu'il y aurait lieu si on avait du soutien peut-être de ce côté-là, on serait capable de cheminer. Nous, on a fait faire une étude, mais techniquement, on a encore des trucs à approfondir de ce côté-là. Mais quand on pense que, donc si je reviens à la moyenne de 30 %, bien
3855 clairement qu'il y a un impact direct sur la durée de vie, et je suis tout à fait avec Doris, ma collègue

3860 de Lévis, à cet effet-là. Ici, on a un boulot à faire qui rapporterait rapidement au niveau de la durée de vie des lieux d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

3865 Mais j'imagine, ou je présume que la membrane pour le recouvrement journalier a déjà été évoquée et présentée au ministère de l'Environnement?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3870 Bien, je ne sais pas si ça a déjà été présenté. Nous, on a fait faire l'étude l'an dernier, et le consultant avec qui on a travaillé n'avait pas beaucoup d'exemples à nous présenter. Donc, ça nous a... Est-ce que c'est parce que sa recherche n'a pas été assez exhaustive, ou bien c'est parce que c'est encore assez rare au Québec, ou que techniquement c'est trop complexe. Mais peut-être qu'il y a un... ou peut-être que j'ai des collègues qui vont compléter. Mais moi, j'ai trouvé que c'était quand même une approche qui pouvait être intéressante, en partie au niveau de... pour remplacer, donc, 3875 des volumes qu'on ajoute à chaque jour et qu'on perd, donc, et qui viennent bouffer notre espace dans le site d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

3880 Et qu'est-ce que vous en avez fait de l'étude?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3885 Bien, on l'a présentée, nous, au conseil d'administration et ça a été retenu comme étant une solution, donc cette année, on va déployer la solution technique. Et donc, de remplacer une partie des matériaux de recouvrement par une membrane qu'on va pouvoir manipuler le soir et le matin.

LE PRÉSIDENT :

3890 Est-ce qu'il faut qu'elle soit autorisée par le Ministère?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

3895 C'est une bonne question. Je pense que oui. Je pense qu'il faut avoir un échange, effectivement, avec le Ministère à cet effet-là. Nous, on ne l'a pas enclenché encore, il est clair qu'on va poser la question, là, mais... Puis je ne verrais pas ce serait quoi l'enjeu parce qu'il n'y a pas d'impacts environnementaux par rapport à ça, donc... Je ne sais pas. Certainement qu'il va y avoir un échange avec le Ministère.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais céder la parole à mon collègue, ça va être plus facile.

Monsieur Renaud.

3905

LE COMMISSAIRE :

Non, je me demandais, il y a monsieur Loranger-King qui, je pense qui est ici...

3910 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3915

... cet après-midi, de la MRC de Bellechasse. Si vous pouvez allumer votre caméra, parce que je sais que vous utilisez, je pense, des membranes. Alors bonjour, monsieur Loranger.

M. DAVID LORANGER-KING :

3920

Oui, bonjour. Je suis désolé, j'arrive un peu comme un cheveu sur la soupe, je n'ai pas... je viens juste de me joindre à la rencontre, puis je sais que lors de la dernière audience, là, ça avait l'objet de discussions au niveau du projet de la régie.

3925 Mais oui, nous, dans fond, on utilise une membrane, une membrane, dans le fond qui se
roule puis qui se déroule, depuis un certain nombre d'années. C'est sûr que c'est une autre façon de
travailler, mais il y a des gains considérables en termes d'utilisation de matériel de recouvrement
puis en termes de compaction aussi. Donc, c'est quelque chose que vous pourriez venir ou, en tout
cas, on pourrait discuter certainement.

3930 Puis, à l'époque, en tout cas, je sais qu'au niveau du ministère de l'Environnement, là, c'était
considéré comme une méthode de recouvrement alternative, donc il y avait une demande de CA qui
devait être faite. Je crois qu'à l'époque, nous, on l'avait eue, parce que la demande a été faite quand
même dans les années 2002, là, donc ça date d'assez lointain. Mais là, avec le nouveau... Je ne
3935 saurais pas vous dire avec la nouvelle modification qu'il y a eu au règlement sur les autorisations
environnementales puis l'exclusion du matériel de recouvrement, je ne sais pas où est-ce que le
Ministère se positionnerait là-dessus, donc...

LE COMMISSAIRE :

3940 Monsieur Loranger, est-ce que, à votre connaissance, il y a d'autres lieux d'enfouissement
technique qui utilisent cette méthode-là?

M. DAVID LORANGER-KING :

3945 Je pense que c'est une pratique qui avait cours pendant un certain nombre d'années puis
qui a comme un peu disparu lorsque l'avènement du matériel de recouvrement alternatif, de façon
un petit plus standardisée, avec les centres de matériaux... le centre de tri de matériaux secs qui
avaient des (inaudible) à disposer, j'ai comme l'impression que les propositions, en termes de prix,
3950 là, étaient beaucoup plus avantageuses que d'avoir un opérateur.

C'est sûr que ça consomme l'espace, mais ce n'est pas tous les sites. Je pense que les plus
petits sites, on est un petit peu plus nerveux avec les petits sites éloignés, on est un petit peu plus
nerveux avec l'utilisation du matériel de recouvrement que peut-être les plus gros, là.

3955 Je ne veux pas m'avancer, mais j'ai l'impression qu'il y a un enjeu. Parce que nous, veux,
veux pas, nous, on a commencé à retravailler l'optimisation de la compaction de nos cellules depuis,
on va dire, un bon 3 ans, là, et on voit qu'on fait des gains appréciables. Mais si on s'était fiés, à

3960 l'époque, aux exigences de recouvrement du ministère, puis on est même allés au tribunal pour
essayer de démêler l'article 42, là, il aurait fallu qu'on mette à peu près 50 % de matériel de
recouvrement pour atteindre les standards que le contrôle régional du ministère nous exigeait. Alors
que, dans le fond, là, on est plus en train de revenir autour de 25, 30 %, puis ça, c'est grâce à la
fameuse membrane qui nous permet de...

3965 Puis il faut comprendre que, dans notre cas spécifique, au niveau de Bellechasse, on a eu
des problèmes d'odeurs quand même assez importants au niveau du recouvrement alternatif,
justement. Donc, nous on est comme pris à utiliser des sables vierges à ce moment-ci, on ne peut
pas vraiment rentrer beaucoup d'autres matières. Donc, la toile c'est, revenu une option très très très
avantageuse pour nous.

3970

LE COMMISSAIRE :

3975 Vous parliez de... monsieur Loranger, que cette pratique-là a été abandonnée parce qu'il y
avait les matériaux alternatifs. Est-ce que je comprends que, d'utiliser des matériaux alternatifs
comme recouvrement plutôt qu'une membrane, c'est plus payant pour un lieu d'enfouissement
technique? Est-ce qu'un lieu d'enfouissement technique fait de l'argent à mettre plus de matériel de
recouvrement, c'est ce que je comprenais un peu de ce que vous avez dit.

M. DAVID LORANGER-KING :

3980

3985 Bien écoutez, c'est une bonne question. Il faudrait voir avec chaque site, parce que c'est
différent, les ententes et tout ça, d'un site à l'autre, je pense. Ça fait que, je sais mal à l'aise, moi, de
vouloir faire une règle générale, mais il faut comprendre que, c'est sûr que d'un côté... Si vous
achetez du sable -- ce qui est notre cas. Mettons, nous autres, ça va nous coûter à peu près 6 à 7 \$
la tonne, quand on considère les redevances. C'est sûr que, pour utiliser de l'espace qui... c'est sûr
que le matériel de recouvrement, lui, il prend... il a une densité plus élevée que les matières
résiduelles, donc c'est comme... ce n'est quand même pas si évident que ça à évaluer, mais il va
prendre quand même une certaine place que des matières résiduelles pourrait ne pas prendre. Ça
fait que déjà, il y a une perte au niveau de... -- comment dire -- de la compaction dans le site.

3990

Par contre, c'est sûr que si on remplace ça par la toile, nous, on a un gain. Mais si
l'alternative que vous avez c'est de recevoir des matières de recouvrement que, au lieu de payer, on

3995 vous paye pour prendre puis que, des fois, ça peut aller en haut 10 \$ la tonne dans certains cas, je crois, bien là, c'est sûr que l'économique, il doit être moins évident à calculer. En plus que ça aurait été peut-être des matières résiduelles que vous auriez acceptées d'une autre façon, en tant que matières résiduelles, puis qui vont jouer sur certains calculs au niveau peut-être des SPAI, des différentes choses, ça fait que...

4000 Puis là, ça reste que je n'ai pas analysé la question, mais je suis persuadé qu'il y a quelque chose, là, à analyser de ce côté-là parce que, au niveau économique, il faut comprendre que, quand on vous paye versus quand c'est vous qui payez, il y a comme un double enjeu économique là, là.

LE COMMISSAIRE :

4005 Je vous remercie beaucoup.

Madame Drapeau, vous vouliez dire d'autre chose?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

4010 En fait, je voulais juste terminer en disant qu'avec la petite analyse du fameux tableau, DB1.24, bien il y a plusieurs catégories de matériaux de recouvrement. Et la catégorie principale, ce sont les sols contaminés qui représentent 62 % des différentes catégories de matériaux contaminés, de sols contaminés. Et là, quand on se disait, bien : est-ce qu'il faudrait limiter les matériaux de recouvrement? Oui. Moi, ma réponse, ça serait oui d'une certaine façon, mais aussi peut-être se questionner sur les différentes catégories qui sont utilisées, faire le lien avec la moins pire des catégories à utiliser, donc, dans l'échelle de valeurs, là, et valider aussi, donc, qu'est-ce qu'on entend par autre matériel de recouvrement. Il y a une catégorie où il y a 6 %, je pense 6.2 %, qui est « Autre ». Et ça, on ne sait pas trop ce qu'il y a là-dedans.

4020 Et je terminerais avec le verre, qui est à 0.7 %. Et ça, ça m'a un petit peu... je me suis questionnée parce qu'il y a eu tout un débat sur le verre au Québec, et la ligne média était beaucoup : Ah, on enfouit le verre au Québec. Et là, je le voyais à 0.7 %... Donc idéalement, il n'y en aurait pas, mais je n'ai pas compris le lien avec l'enfouissement, à ce stade-ci, là, alors que c'était 0.7 %. Donc, 4025 ça m'a... il y a beaucoup de questions qui ont *popé* quand j'ai fait l'analyse de ce tableau-là. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

4030

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Merci.

4035

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Drapeau.

4040

Peut-être un rappel à l'effet que je n'ai absolument rien contre que les participants échangent entre eux, entre elles de façon électronique, donc dans le *chat*, mais soyez toujours respectueux les uns des autres et soyez courtois également. Je vous remercie.

J'appelle maintenant Paré, Christian Paré.

4045

M. CHRISTIAN PARÉ :

Bonjour. Alors rapidement, simplement pour revenir au... Je pense que, dans un contexte de développement durable, en tout cas que les municipalités doivent poursuivre, je pense que c'est essentiel de sortir tous les matériaux nobles des sites d'enfouissement. C'est une aberration d'envoyer du sable qui est excavé à quelques kilomètres plus loin pour venir recouvrir des déchets.

4050

On a vécu, dans le passé, plusieurs problématiques avec des matériaux alternatifs de recouvrement, que ce soit avec des odeurs ou des rejets au niveau des lixiviats. Alors, le Ministère est responsable d'autoriser ces fameux matériaux de recouvrement alternatifs, puis il y a eu des erreurs dans le passé. Donc avant de s'engager dans ces nouvelles solutions là, il va falloir peut-être regarder au niveau provincial à savoir s'il est possible de faire de l'énergie, avec, par exemple le *fluff* automobile ou s'il est possible de faire d'autres choses, en tout cas, avec certains des matériaux problématiques comme les fines de centres de tri de CRD.

4055

4060 Je voudrais aussi vous ramener sur peut-être un terrain un peu plus glissant, mais la
majorité des inspecteurs que moi j'ai connus, qui ont inspecté soit l'incinérateur ou le LET, sont
souvent des jeunes qui viennent d'être diplômés, qui sont les derniers rentrés au ministère de
l'Environnement, et on leur donne leur liste de contrôle pour aller faire les inspections annuelles.
4065 Sans douter de leur bonne foi, ces gens-là, quand ils arrivent, ils ne connaissent pas la dynamique
ni les opérations et ils se concentrent beaucoup sur : est-ce qu'il y a des odeurs? Bien, il y a toujours
des odeurs aux sites d'enfouissement. Est-ce qu'il y a des goélands? Est-ce que je vois des pneus
ou je ne vois pas de pneus? Si je vois des pneus, c'est donc qu'il manque de matériel de
recouvrement. Et puis, les lixiviats, à ma connaissance, c'est très rare qu'ils font de l'échantillonnage.

4070 Ça fait qu'en fin de compte, on reçoit des avis d'infraction reliés au recouvrement journalier
qui sont essentiellement des erreurs de... qui ne sont pas reliées aux opérations puisqu'on parle de
pneus ou on voit certains déchets. Est-ce que ça améliore la qualité de l'environnement, est-ce que
ça fait qu'il y a moins de goélands, est-ce que ça fait qu'il y a moins de lixiviats? Je vous confirme
que non.

4075 Donc moi, je pense qu'il y a une réflexion à faire sur le partenariat qu'il y a à développer
entre les opérateurs de sites -- en tout cas, du moins au niveau municipal, au niveau privé, je ne sais
pas c'est quoi leur position. Mais il faut que ça devienne un partenariat, un travail d'équipe avec le
Ministère, à savoir... Il faut qu'ils viennent, qu'ils comprennent ce qu'on fait puis que oui, on a des
4080 règles à appliquer, mais qu'il faut les appliquer avec discernement et puis une certaine forme de
logique.

Alors, je vous remercie. C'était mon commentaire.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Paré, mais je voudrais que vous alliez un peu plus loin. Cette formation
complète, bien sûr, mais sans expérience, qu'est-ce que vous aimeriez voir ajouter dans l'évaluation
des inspecteurs, lorsqu'ils viennent chez vous?

4090

M. CHRISTIAN PARÉ :

4095 Bien, je pense qu'il y a beaucoup d'inspecteurs qui ont besoin d'une formation de base sur la gestion des matières résiduelles, qui comprennent l'ensemble du cycle. Et aussi que, au niveau des impacts environnementaux d'un LET, bien qu'ils soient plus à même de discuter avec le... Souvent, on se sent un peu comme le fautif face à l'inspecteur qui est le représentant de la loi. Je pense qu'on peut aller, en 2021, dans un esprit de collaboration, pour expliquer.

4100 Ça peut arriver qu'un site ait des problèmes, ça peut arriver qu'un site soit un peu défaillant. Chez nous, actuellement, on n'a pas de problème, comme je vous dis. On a eu des problèmes d'odeurs dans le passé, on a eu des pneus, mais en général, on a pris la solution de, tant qu'à se faire envoyer des avis d'infraction, on va mettre plus de matériel de recouvrement. Mais ça devient une aberration. Et chez nous, comme disait madame Drapeau, on est entre 30 et 40 % de poids de ce qui rentre qui est du matériel de recouvrement. Je pense qu'on peut aller plus loin puis...

4105 Mais, pour revenir à votre question, je ne sais pas quelle formation. Je ne passe pas assez de temps avec eux.

LE PRÉSIDENT :

4110 Je veux juste comprendre la plus-value. Vous avez probablement eu également une visite ou des visites d'inspecteurs chevronnés. Donc, quelle différence il y a? Quelles différences y a-t-il?

M. CHRISTIAN PARÉ :

4115 Ça fait très longtemps que je n'ai pas vu d'inspecteur chevronné dans la Chaudière-Appalaches. Peut-être que dans d'autres régions, c'est arrivé, là, mais moi, je vous dirais que ça fait au moins 10 ans que les jeunes, c'est les derniers arrivés, sont ceux qui font les inspections.

4120 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ces jeunes-là, est-ce qu'ils ont une grille d'évaluation avec des critères qu'ils doivent compléter, une feuille d'évaluation? Est-ce que c'est la feuille d'évaluation qui devrait être revue ou

4125 c'est tout simplement l'expérience des personnes qui vous visitent, qui ne comprennent pas, qui ne saisissent pas certains enjeux ou certaines problématiques?

M. CHRISTIAN PARÉ :

4130 Je pense que, à leur niveau, ils appliquent la grille d'évaluation de façon stricte et uniforme. Mais il y a une réflexion à faire sur la façon de faire ces évaluations-là. Parce que si on arrive au site puis qu'on voit trois pneus, oui, il y a peut-être trois pneus, mais ça ne fait pas en sorte que l'ensemble du site est mal géré ou ne répond pas aux exigences du CA.

4135 Mais je pense qu'on n'est pas obligé de s'éterniser sur ce (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

Mais, mais il fallait quand même que je comprenne votre intervention.

4140

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

4145 Monsieur Paré vous avez mentionné l'interdiction... d'interdire l'utilisation de matériaux nobles, là, comme matériaux de recouvrement, mais on se retrouve dans des situations... On entendait monsieur Loranger-King, de la MRC de Bellechasse, qui nous dit qu'il n'a pas le choix parce qu'il n'a pas d'alternative, là. Je ne connais pas toute la situation dans la MRC de Bellechasse, là, mais...

4150

À ce moment, comment est-ce qu'on... Une interdiction pure et simple conduirait à des problèmes où il devrait, de toute façon, aller chercher... s'il ne peut pas prendre des matériaux nobles, il devra aller chercher des matériaux peut-être à des distances beaucoup plus grandes, avec tout le transport que ça implique. Ça serait quoi le... Est-ce qu'il faut y aller de façon uniforme et vraiment tout bannir ou bannir les matériaux nobles ou s'il y aurait une position plus nuancée?

4155

M. CHRISTIAN PARÉ :

4160 J'aime bien votre commentaire. Vous ne me connaissez pas beaucoup, mais moi, je suis plutôt dans... c'est ça, j'y vais un petit peu à grands coups de massue au début. Mais essentiellement, l'idée, c'est qu'il faut se poser la question : est-ce que c'est normal d'envoyer du sable ou des produits nobles dans un LET?

4165 Est-ce qu'il faut que ça soit mur à mur partout la même chose? Probablement pas parce qu'il y a des endroits où ça ne conviendrait pas, effectivement. Il y a des régions du Québec où il y a beaucoup d'argile, il y a beaucoup de terre organique puis il n'y a pas de sable, alors effectivement, il ne faudrait pas partir d'un bout de la province pour amener du sable ailleurs. Ça fait que je pense qu'il faut se poser la question à savoir quand on met du sable -- puis il y a beaucoup de sites qui font ça -- dans un site d'enfouissement, est-ce qu'on se rend service?

4170

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Paré.

4175

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Paré.

Monsieur Jean-Marc Viau.

4180

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, juste faire une petite remarque rapide parce que c'est beaucoup moi qui parle, il me semble, je vais faire ça vite.

4185

Au niveau du matériel de recouvrement journalier, il y a des performances qu'il faut atteindre, selon l'article 42. Maintenant, on n'a plus besoin de certificat d'autorisation pour avoir du nouveau matériel. On est responsable, maintenant, de l'objectif à atteindre, donc le contrôle des odeurs et la perméabilité.

4190

4195 Pourquoi la perméabilité? Bien, ce n'est pas créer des nappes perchées pour ne pas que le lixiviat s'en aille partout; il faut qu'il s'en aille dans le fond de la cellule. Donc, le rôle du matériel de recouvrement journalier doit être aussi le passage, (inaudible) le passage des eaux de pluie et aussi l'étanchéité au niveau des odeurs. Nous autres, on a fait des planches d'essais de différents matériaux, dans le cadre d'un de nos décrets, pour démontrer laquelle des méthodes qui pourrait être le plus efficace pour nous. Et on en a choisi une puis c'est celle qu'on a utilisée en ce moment.

4200 En ce moment, on utilise environ 30 %, en moyenne, en volume de matériel de recouvrement journalier. C'est bien important de parler de volume parce que là, si on parle des sols, c'est une densité de 1.8 tonne par mètre cube; on va parler de d'autres matériels, c'est beaucoup plus faible que ça. Donc nous, on fait un mélange.

4205 On l'a déposé, notre justificatif, à notre séance publique à nous qu'on vient de passer. Le document, le DQ16.1, si vous voulez l'avoir, l'étude de plateforme d'essais. Si vous voulez l'avoir, il n'y a pas de problème, là, il faudrait que je retrouve dans mes archives, mais c'est quelque chose qu'on avait fait et démontré avec différents types de méthodes. Et puis oui, on avait utilisé les membranes aussi, mais pas dans le cadre de ce projet-là. Au niveau des odeurs, l'été nous causait des problèmes. Au niveau de l'hiver, c'était peut-être plus possible, mais par contre, ça déchirait assez facilement.

4210 Donc, il y avait des... il y a du plus et des moins. Puis, encore une fois, c'est une question de géométrie. Quelqu'un qui a un petit front, donc c'est un volume qu'il va utiliser dans une journée, il va avoir excessivement de surface exposée. Donc, c'est sûr que lui va prendre plus de volume que quelqu'un qui a un plus petit front... quelqu'un de plus grand front, c'est-à-dire. C'est une question de surface, tout simplement, de géométrie, puis il faut tenir compte de ça, aussi. Donc, évaluer puis prendre une moyenne puis dire c'est ça qu'il faut prendre, c'est dangereux, ce n'est pas nécessairement adéquat.

4220 Et aussi, (inaudible) ça ne s'applique pas partout, là. Dans l'Ouest canadien, nos sites d'enfouissement, là, ils n'ont pas besoin de beaucoup de matériaux de recouvrement journalier et ils n'ont pas de lixiviats non plus, c'est sec. Ils n'ont pas de bassin de traitement des eaux, c'est des bassins d'évaporation des eaux.

4225 Donc, ils n'ont pas du tout la même problématique, ça fait que *one fits all*, ça ne marche pas. Donc, il faut vraiment être adaptatif puis c'est ça que... La réglementation, je pense que, elle, elle a permis d'ouvrir, de ne pas figer les matériaux de recouvrement journalier, donc il s'agit de rencontrer les exigences. Autrement dit, l'imperméabilité et gestion des odeurs, des inconvénients.

LE PRÉSIDENT :

4230 Écoutez, sans regarder mon collègue, je sens qu'il trépigne d'impatience de vous poser des questions.

Donc, monsieur Renaud.

4235

LE COMMISSAIRE :

C'est ça. Entre ingénieurs, c'est ça le... Je voulais vous demander...

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Il ne parle pas de moi, là.

LE COMMISSAIRE :

4245

Je voulais vous demander, monsieur Viau, est-ce que, d'un point de vue économique, un lieu d'enfouissement technique a avantage à limiter l'utilisation de matériaux de recouvrement ou si le matériau de recouvrement, c'est un... je vais dire *money maker*, les frais qui sont chargés pour les matériaux qui rentrent, c'est payant pour le lieu d'enfouissement technique?

4250

M. JEAN-MARC VIAU :

4255 Écoutez, au début, moi, quand j'ai commencé ma carrière là-dedans, on utilisait du sable, là. Moi, j'ai travaillé là-dedans puis je pourrais poser la question (inaudible) la personne qui est venue avant moi : c'est aberrant de prendre du matériel sein. On s'est assis puis on a fait le travail en conséquence pour trouver d'autres matériaux, justement pour essayer de substituer à quelque chose

qu'on n'était pas obligé de prendre du matériel sein. Comme ça, on finit par économiser, justement, des coûts puis d'optimiser nos opérations.

4260 La question pourquoi on prend 30 %, c'est pour nous, c'est pour contrôler les inconvénients, donc les odeurs et tout ça. Puis c'est ça qu'on a démontré, que c'était l'optimum qu'on pouvait avoir. Donc, c'est sûr que si le matériel, on demande à être chargé... Parce que c'est sûr que quelqu'un qui nous l'apporte, l'avantage du nouveau changement réglementaire, c'est des matières qui n'auront plus valeur. Donc, dès qu'ils prennent du bardeau d'asphalte ou encore du bois ou des choses
4265 comme ça, c'est toutes des choses dans lesquelles qu'on envisage de faire puis de... qu'on avait l'autorisation d'avoir aussi avant, justement pour optimiser, justement, le matériel de recouvrement journalier pour essayer d'optimiser nos coûts.

4270 C'était surtout ça notre objectif. Et contrôler, surtout, les odeurs. Puis pour le verre, je disais tantôt : nous, on reçoit beaucoup de verre, mais il ne va jamais au recouvrement journalier. Et c'est de valeur de voir ce qu'on entendait, c'est que malheureusement, ce qui était rapporté n'était pas ce qui était effectué sur notre terrain. Et nous, on s'en sert plutôt pour différents types de constructions, dont des routes, des *pads* et différents types d'installations si on est un sol argileux. Donc nous, on a développé une méthode pour justement optimiser l'utilisation du verre, qui est utilisée comme
4275 matière.

LE COMMISSAIRE :

4280 Mais, ce que je comprends, c'est qu'utiliser moins de matériaux de recouvrement, effectivement, ça protège le volume de votre lieu d'enfouissement, ça... Donc c'est... économiquement, c'est plus intéressant. Vous êtes à 30 %. Si vous pouviez techniquement descendre à 25 %, ça serait intéressant pour vous? C'est ce que je comprends.

M. JEAN-MARC VIAU :

4285 C'est sûr que ça serait... oui, ça serait plus intéressant pour nous. Mais par contre, l'obligation d'atteindre le contrôle des odeurs... Justement, quand on a une inspection puis là, on voit, il y a des odeurs, puis on voit qu'on n'a pas la quantité requise de matériaux de recouvrement parce qu'on n'atteint pas, justement, la performance, on va avoir des avis d'infraction. C'est sûr, comme
4290 opérateur, on ne veut pas avoir des avis d'infraction.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

4295 **M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4300

Merci, monsieur Viau.

Monsieur Denis Blaquière.

4305 **M. DENIS BLAQUIÈRE :**

Alors, je ne vais pas prendre beaucoup de temps, parce que c'est très très intéressant ce que nous collègues nous disent.

4310

Je suis d'accord avec madame Drapeau qu'une hiérarchie des matériaux de recouvrement est à établir, et cette utilisation des membranes temporaires, c'est vraiment génial. Et en terminant, je voudrais dire qu'il ne faut pas perdre que nos matières résiduelles recyclables et compostables à 95 %, qui aboutissent dans nos sites d'enfouissement sont certainement aussi des matériaux nobles.

4315

Alors, je cède la parole aux professionnels, maintenant.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Blaquière, pour ce commentaire.

4320

Monsieur Jonathan Ste-Croix.

M. JONATHAN STE-CROIX :

4325 Oui, rebonjour. Donc, pour nous, en effet, le matériel de recouvrement prend beaucoup... est assez préoccupant parce que c'est un matériel qui prend beaucoup d'espace, quand même, dans nos sites d'enfouissement, puis qui peut coûter assez cher aussi, là, si on va vers l'achat de matériaux plus nombre, comme le sable, entre autres.

4330 Nous autres, notre petite histoire, c'est qu'en 2014, quand on était avec notre ancien lieu d'enfouissement technique à l'Ascension, on était collés sur une sablière, donc il n'y avait pas de problème pour prendre tout notre recouvrement à cet endroit-là.

4335 Quand on a déplacé vers le site qu'on utilise présentement, c'est un site qui est un peu spécial, on est directement sur le roc, donc aucun sable à proximité, tout ça. Il faut... c'est de l'exportation qui revient quand même assez cher. Donc immédiatement, on a commencé de l'importation (inaudible) de sable possible. Donc immédiatement, on a commencé à penser à des méthodes de recouvrement alternatif.

4340 On a regardé beaucoup les matériaux qu'on avait dans nos différents plans d'opération, entre autres via nos écocentres. Donc, qu'est-ce qu'on a commencé à faire, c'est faire des cases spécialisées pour le matériel de recouvrement. Donc on a sorti toute la porcelaine, la céramique aussi, pour faire des cases dédiées pour ça, qui va s'en aller directement en recouvrement. On a fait aussi tout le bois qui est contaminé, qui est non traitable, non valorisable, mais qui peut passer dans un broyeur. On l'a mis de côté aussi puis on va le faire broyer, on va le broyer.

4350 Certains plastiques aussi, le PVC, les chaises ... tous les ameublements de patio, tout ça, c'est tous des types de plastique qui n'a pas nécessairement de marché. Donc, on les met de côté aussi, on va les broyer pour s'en servir comme matériaux de recouvrement. Le bardeau -- on en a parlé beaucoup aujourd'hui -- le bardeau d'asphalte aussi, on va l'utiliser comme ça.

4355 Donc, il y a plusieurs méthodes, il y a plusieurs matières comme ça, qu'on va réussir à redonner une deuxième vie, si on pourrait dire, avant de l'enfourir. Puis ça, pour nous, c'est un matériel quand même intéressant qui nous empêche... qui nous évite de payer des sommes pour acheter du sable. Puis si on ne faisait pas ça, bien on serait obligés de mettre ces matières-là quand même dans le déchet, dans les lieux d'enfouissement -- parce que malheureusement, c'est l'endroit où

est-ce que ça va -- puis de rajouter du sable par-dessus. Donc, on a quand même un gain, en double, si on peut dire, en termes de volume du moins.

4360 L'autre chose que je voulais dire, c'est -- puis ça, monsieur Viau en a parlé tout à l'heure aussi -- c'est important de faire attention aux chiffres, parce que nous, comme je vous disais tout à l'heure, on utilise, oui, de la porcelaine, qui est assez lourde quand même, le bardeau d'asphalte qui est assez lourd, puis on utilise quand même beaucoup de bois contaminé.

4365 Donc, quand on regarde les chiffres de RECYC-QUÉBEC ou de d'autres, puis on fait seulement une comparaison envers les tonnages, c'est assez délicat de faire ça quand même, parce que le sable est autour d'une masse volumique de 1.8 tonne par mètre cube, alors que le bois, on va tomber avec des masses volumiques autour de 500 kilos par mètre cube, donc on est du 4 pour 1. Donc, comparer, dire que notre ancien site était meilleur ou pire que notre site actuel, ce n'est pas
4370 véridique, juste parce que la matière, on va mettre beaucoup plus de sable pour un même tonnage, versus un site qui pourrait utiliser du bois.

L'autre chose aussi...

4375 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, excusez-moi. Quelle serait l'alternative?

M. JONATHAN STE-CROIX :

4380 Bien dans le fond, c'est quand on parle de matériel de recouvrement, on ne peut pas nécessairement seulement y aller en termes de tonnage. Il faut regarder toujours le type de matériel de recouvrement qui est utilisé pour analyser, pour avoir un regard différent par rapport à... t'sais -- comment dire -- pour sortir un résultat parce que... J'ai un peu de difficultés. On peut difficilement
4385 dire, quelqu'un qui utilise 15 000 tonnes de copeaux de bois va utiliser beaucoup plus de volume dans son site que quelqu'un qui utilise 15 000 tonnes de sable pour faire du recouvrement. Donc... Mais quelqu'un qui utilise 20 000 tonnes de sable va utiliser globalement moins de volume dans son site que quelqu'un qui utilise 15 000 tonnes de copeaux de bois.

4390 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, vous pouvez poursuivre.

4395 **M. JONATHAN STE-CROIX :**

Oui, puis monsieur Viau en parlait tout à l'heure aussi. Nous, notre site, on a tout près... on a presque *fullé* la capacité de notre site parce qu'on a débuté l'enfouissement des matières qui provenaient de la Ville de Saguenay, puis on a vu une certaine différence dans notre usage de matériaux de recouvrement, mais pas au triple.

4400

Donc, plus que les sites -- en tout cas, pour notre part, là -- plus que les sites vont accueillir beaucoup de matières résiduelles dans une journée, les quantités de matériaux de recouvrement ne doubleront pas nécessairement ou ne tripleront pas nécessaire, ce n'est pas proportionnel. Donc, les gros sites, ils ont un avantage concurrentiel par rapport aux quantités de matériaux de recouvrement qu'ils utilisent par rapport aux petits sites où est-ce qu'ils doivent avoir le même genre de front de déchets ou à peu près, la même grosseur de front de déchets, puis ils continuent d'utiliser quand même des... d'utiliser les mêmes quantités ou similaire, de matériaux de recouvrement.

4405

Puis j'avais un dernier petit point. Je sais qu'il y a différentes informations qui ont... différentes discussions qu'on a eues dans le passé qu'il y aurait possiblement une redevance qui pourrait s'installer sur le matériel de recouvrement, ou du moins les frais pour l'usage du matériel de recouvrement. Pour notre part, comme je vous disais tout à l'heure, puisqu'on doit broyer du bois pour le mettre... pour le transformer pour être capable de l'utiliser en recouvrement, c'est sûr qu'avoir un frais supplémentaire d'usage de ces types de matériaux là, ça pourrait devenir un peu négatif parce que nous, le fait (inaudible) du matériel de recouvrement nous donne un levier économique intéressant pour être en mesure de payer des frais pour transformer cette matière-là, pour être capable de le rendre utilisable comme matériel de recouvrement.

4410

4415

Comme je disais tout à l'heure, sinon, bien on va continuer de mettre ça aux sites puis on va devoir acheter du sable par la suite, pour... exploiter une sablière pour mettre par-dessus les matériaux qui peuvent servir en recouvrement actuel.

4420

LE PRÉSIDENT :

4425 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

4430 Deux points, monsieur Ste-Croix. Ce qu'on comprend, là, mon collègue avait posé la question, le tonnage utilisé n'est pas un bon indicateur, la statistique que RECYC-QUÉBEC nous donne n'est pas nécessairement un bon indicateur.

4435 Ça serait quoi un bon indicateur? Est-ce que le volume serait un meilleur indicateur ou s'il faut aller vers d'autres indicateurs pour bien comprendre la performance d'un lieu d'enfouissement technique par rapport à l'utilisation de matériaux de recouvrement?

M. JONATHAN STE-CROIX :

4440 Bien possiblement que... Selon moi, là, le volume serait -- par rapport aux matériaux de recouvrement, du moins -- le volume serait un meilleur indicateur que simplement y aller avec un tonnage.

LE COMMISSAIRE :

4445 Quand vous dites que, s'il y a une redevance sur les matériaux de recouvrement, vous allez... le bois que vous déchiqutez pour utiliser comme matériaux de recouvrement, ça sera... ça va être moins intéressant, donc le bois, vous allez simplement l'enfourir puis mettre du sable.

4450 J'aimerais ça comprendre la logique, là, parce que si vous enfouissez le bois, il y a la redevance à l'élimination qui doit être payée. La redevance... s'il y a une redevance aux matériaux de recouvrement, elle devrait être plus faible. Je voudrais juste comprendre, peut-être que c'est moi qui ne saisis par bien qu'est-ce qui se passe au niveau de vos opérations.

M. JONATHAN STE-CROIX :

4455

Pas de problème. En effet, je me suis peut-être mal exprimé aussi. Je ne veux pas dire que c'est nécessairement ça qu'on va faire. Ce que je voulais mentionner par là, c'est que le fait que le matériau de recouvrement n'ait pas de frais présentement, c'est un levier économique intéressant pour pouvoir payer des montants pour pouvoir manipuler ou transformer certains matériaux pour le rendre utilisable en matériaux de recouvrement. C'est surtout ça que... C'est vraiment la partie levier économique.

4460

LE COMMISSAIRE :

4465

Donc, c'est... en fait, ce que vous nous dites, c'est que la somme du montant que ça coûte pour le transformer, le déchiqueter et ainsi de suite, toutes les manipulations, plus la redevance fait que c'est moins intéressant de... On va simplement l'enfourir sans le déchiqueter, c'est ça qui serait la solution? Je ne dis pas que c'est ça que vous allez faire, là, mais c'est ça qui devient la solution?

4470

M. JONATHAN STE-CROIX :

C'est sûr qu'on va essayer d'éviter ça à tout point puis on va continuer de transformer nos affaires puis améliorer nos coûts pour que ça soit encore utilisable en recouvrement. Mais, comme je vous dis, c'est vraiment par rapport au... le levier économique va être moins important, assurément.

4475

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

4480

M. JONATHAN STE-CROIX :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4485

Merci, monsieur Ste-Croix.

Monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé pour le vote?

4490 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui, le voilà. Donc :

4495 « *Les volumes de matériaux utilisés comme recouvrement devraient être limités pour préserver la capacité des lieux d'enfouissement technique.* »

Vous pouvez voter.

4500 Alors, on est à 27 votes : « totalement d'accord », 54 %; « plus ou moins d'accord », 25 %; « plus ou moins en désaccord », 7 et « totalement en désaccord », 14 %.

LE PRÉSIDENT :

4505 Merci. Prochain énoncé, s'il vous plaît.

ÉNONCÉ 6

4510 **M. JONATHAN PERREAULT :**

4515 Oui. Alors, pour l'énoncé 6, le contexte où les lieux d'enfouissement technique génèrent des nuisances (odeur, bruit, camionnage, et cætera) qui affectent les citoyens qui habitent à proximité, l'énoncé est :

« *Les mesures d'atténuation mises en place dans la gestion lieux d'élimination sont suffisantes pour favoriser la cohabitation harmonieuse.* »

4520 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais prendre uniquement les cinq premières mains levées. J'invite les personnes qui ne sont pas encore intervenues de peut-être lever leur main.

4525 Merci. Alors, madame Lisa Gauthier.

Mme LISA GAUTHIER :

4530 Oui, bonjour. Bon, en fait, la question des nuisances associées aux lieux d'enfouissement est une question très pertinente et je dirais une réponse délicate, est-ce que les mesures d'atténuation mises en place sont suffisantes?

4535 Honnêtement, je crois que c'est très difficile d'atténuer complètement les inconvénients reliés à la présence d'un lieu d'enfouissement. On en opère un, nous -- excusez, on intervient encore, mais on opère un, on en opère... on en a deux; un qui est fermé, un qui est ouvert. Et le moindrement qu'il y a des voisins à une certaine distance -- et je crois que c'est quand même assez rare les sites qui n'ont pas de voisins à l'intérieur de 1 ou 2 kilomètres de distance -- il va y avoir certains impacts.

4540 Que ce soit le bruit, que ce soit les goélands, les odeurs, on travaille vraiment très fort pour atténuer ces impacts-là. Je suis certaine que la plupart des opérateurs, des gestionnaires de site travaillent vraiment très fort et, en général -- en tout cas, dans notre cas -- c'est une cohabitation qui est quand même assez harmonieux. Je pèse mes mots, mais... Non, mais c'est parce que vous comprenez qu'on peut se mettre dans la peau, puis moi, j'aime vraiment, j'essaie vraiment et sincèrement de me mettre dans la peau des voisins.

4545 N'importe qui qui est là aujourd'hui, en... ou n'importe qui, partout, on leur annonce qu'ils ont un voisin qui est un lieu d'enfouissement, il n'y a pas de personne qui va très contente. Actuellement, des camions, ça fait toujours du bruit. Ça fait du bruit. Moi, je ne connais pas encore de camions qui ne font pas de bruit, on n'est pas encore en flotte électrique et peut-être un jour, ça va être moins pire. On a des équipements sur le site, on fait ce qu'on peut pour qu'ils fassent moins de bruit. On a des alarmes de recul spéciales, on essaie d'éviter, on est ouvert seulement le jour, la semaine. Nous, on est chanceux, on n'est quand même pas un si gros site.

4550

4555 Malgré ça, on fait du bruit. Malgré ça, il y a des oiseaux. Malgré que les mesures de recouvrement journalier, il y a des oiseaux qui sont attirés puis... Bon, nous, on n'a pas de fauconnier, malheureusement, là. Je sais qu'il y a des sites qui disaient qu'il n'y avait aucun oiseau, qui utilisaient la fauconnerie. Bon. On a toutes sortes de mesures, mais malgré ça, le site attire les oiseaux. Ce n'est pas des quantités phénoménales puis on n'a pas des problèmes majeurs, il n'y a pas personne qui tombe malade à cause des oiseaux, mais ça reste une nuisance, autant pour les agriculteurs que
4560 les villégiateurs en périphérie.

Parce que les oiseaux, le soir, ils vont se reposer sur les lacs, ils vont se reposer dans les champs. Puis ça, c'est très difficile à gérer complètement, même si on fait notre possible. Alors, je crois que ça va dépendre de la façon de l'exploiter, de la topographie, de la densité, des voisins, des
4565 zones autour aussi. Est-ce que c'est de la villégiature? Les gens en villégiature vont être beaucoup plus sensibles que des gens qui habitent dans un rang où il y a des scieries, par exemple, où il y a de l'exploitation agricole, de la machinerie de ferme qui fait du bruit un peu tout le temps dans un journée, vous savez.

4570 Mais il y a des moyens de rendre ça relativement harmonieux, mais je crois que c'est impossible de n'avoir aucun impact et de n'avoir... En tout cas, tant mieux s'il y a des sites qui n'ont jamais aucune plainte ou qui n'ont jamais personne qui manifeste des impacts dérangeurs, mais je crois que, actuellement, avec les genres de sites qu'on a, malgré tout, on reste avec certaines... on a des impacts sur nos voisins.

4575 Le but, c'est de les atténuer au maximum et d'être honnête et transparent, là, mais des... en tout cas, des atténuants... je n'ai peut-être pas une assez grande expérience, mais je crois que c'est difficile de les atténuer complètement. La cohabitation harmonieuse, bien c'est très dépendant des communications qu'on va avoir aussi avec nos voisins, de l'information qu'on va leur donner. Il faut
4580 organiser des visites, il faut qu'ils voient.

Nous, l'année passée, on a organisé une visite pour les voisins. La plupart des gens ne savaient pas c'était quoi un lieu d'enfouissement, et pour la plupart des gens, un lieu d'enfouissement, c'est encore... c'est plate à dire, là, mais c'est souvent encore une dompe, là.
4585 Monsieur et madame Tout-le-Monde ne savent pas comment c'est technique, comment c'est pointu et comment c'est géré. Alors, du moment... même les voisins, du moment qu'ils ont vu comment on

fonctionne, comment on opère ça, ça atténue souvent, ça aide à favoriser la cohabitation un peu plus harmonieuse.

4590 Mais, il ne faut pas faire trop de pas de côté parce que, vous savez, un épisode d'odeurs
impromptu ou, bon, causé par une raison X, Y, Z, ça peut marquer longtemps nos voisins, là, même
un épisode très court de quelques jours ou quelques heures, même, là.

4595 Ça a des impacts majeurs sur la cohabitation... la notion de cohabitation harmonieuse. Les
gens sont très sensibles. C'est plus un témoignage que des faits, mais c'est ce qu'on vit.

LE PRÉSIDENT :

4600 Merci, madame. Dites-moi, est-ce qu'on vous a déjà demandé des compensations
financières?

Mme LISA GAUTHIER :

4605 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous les avez accordées?

4610 **Mme LISA GAUTHIER :**

4615 Bon, c'est une question... Vous savez, les municipalités, souvent on donne des... on aime...
on favorise de donner des compensations aux municipalités qui doivent les utiliser à bon escient, les
municipalités hôtesse ou voisine proche. On essaie de ne pas embarquer dans les compensations
financières directes au citoyen, parce que c'est une roue sans fin. Vous savez, ça se vend, ça
change; on en donne des compensations, mais cinq ans après, c'est un nouveau propriétaire, des
nouveaux propriétaires, on recommence. Et ensuite, ça donne toujours l'impression qu'on achète les
voisins.

4620 Ce qu'on essaie de faire, nous, on a des comités de bon voisinage, actuellement, des comités de discussion. C'est vraiment ce qu'on travaille avec eux, c'est : dites-nous c'est quoi les problèmes puis aidez-nous à vous aider, finalement. On travaille avec des formulaires pour qu'ils nous indiquent les nuisances. Est-ce qu'ils voient des oiseaux, est-ce qu'ils sentent des odeurs, est-ce qu'ils ont du bruit, est-ce qu'ils ont des problèmes? Pour qu'ils nous donnent des idées.

4625 Mais c'est certain que les gens... pas toutes les personnes, sûrement pas, mais il y a des personnes qui aimeraient des compensations financières, soit en argent ou soit en service ou en amélioration. Mais on aime bien que ça passe par les municipalités. Donc que ce soit les municipalités, qui, normalement, devraient valoriser dans l'investissement des sommes reçues en compensation générale, là, des voisins, j'imagine, du site, peut-être. Mais ça, on laisse ça vraiment à la discrétion des municipalités. Donc, on préfère passer par les municipalités que de compenser directement des gens, des citoyens. Mais t'sais, je ne peux pas dire que ça va toujours être ça dans le futur, mais c'est ce qu'on vise.

4635 **LE PRÉSIDENT :**

Cette compensation financière aux municipalités découle d'une demande de la municipalité ou des municipalités? Ou découle de votre... d'une proposition qui émane de vous?

4640 **Mme LISA GAUTHIER :**

4645 Je crois, à l'époque, je n'étais pas encore directement pour la Régie, mais je tournais autour dans le cadre de mon travail, je crois que ça découle au niveau du BAPE. Quand il y a eu les séances du BAPE, tout ça, il y a eu des engagements qui ont été pris à ce moment-là, de remettre des redevances aux municipalités. C'était des... Est-ce que c'était des demandes? Ça a peut-être été des demandes des municipalités en question ou des... comme vous, des commissaires du BAPE, ou des engagements spontanés. Je ne peux pas vous répondre. On pourrait vous revenir avec ça, mais ce n'est pas des demandes pointues et, t'sais, de, après-coup, des municipalités, là. Ça s'est fait au BAPE.

4650

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, est-ce que les résidences limitrophes ont subi une perte de valeur dans leur vente à partir...

4655

Mme LISA GAUTHIER :

Ça, c'est aussi très... Oui. C'est difficile à évaluer. Actuellement, on travaille là-dessus, au niveau des évaluations, voir est-ce qu'il y a eu des impacts. Vous savez, nous, on n'a pas 2 000 voisins, là. On en a, ça se compte en peut-être quelques dizaines de voisins, donc les transactions ne sont pas nécessairement courantes. Il y a des fluctuations normales, aussi, des valeurs de propriété, que ce soit en villégiature. Ce n'est pas des... ce n'est sûrement pas des baisses majeures, là, OK. Qu'il n'y a pas d'impact du tout, on n'a pas encore... actuellement, on n'a pas encore réussi à déterminer, il n'y a pas personne qui nous a dit : J'ai subi vraiment une perte. Mais on n'a pas pu dire, non plus, qu'il n'y en a pas eu, là.

4660

4665

Je ne peux pas répondre. On essaie d'évaluer, actuellement, nous, avec des groupes de citoyens, est-ce qu'il y a un impact sur la valeur des maisons? Et on a engagé une firme pour essayer d'évaluer, mais comme je vous dis, ce n'est quand même pas évident parce que les évaluateurs comparent avec les transactions du secteur. Quand il n'y a pas eu beaucoup de transactions, ou parfois, il y a beaucoup de variabilité. Il y a un terrain, il va y avoir une roulotte. Un petit terrain avec une roulotte. À côté, il y a un grand terrain avec un beau chalet qui est quasiment une résidence.

4670

Bon, c'est dur de trouver l'équivalent, vous savez, pour comparer en termes de valeur. C'est assez difficile.

4675

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

4680

LE COMMISSAIRE :

Madame Gauthier, on entendait, ce matin -- là, je ne fais pas de comparaison -- mais c'est parce que monsieur Comtois de Saint-Étienne-des-Grès, là, dans la région de la Mauricie, parlait

4685 des citoyens qui font des rondes pour les odeurs. Il semblait... je veux juste donner l'exemple, il semblait y avoir une implication importante des citoyens.

Est-ce que, selon vous, une telle implication pourrait... peut limiter la... ce qu'on pourrait appeler l'impact négatif pour les riverains?

4690

Mme LISA GAUTHIER :

4695 Nous, on travaille avec les citoyens, on travaille beaucoup... Bien, on travaille beaucoup avec les citoyens; on travaille quand même pas mal avec les citoyens, et entre autres -- et à la demande du Ministère puis aussi, bon, de notre propre gré, en partie -- on a remis à plusieurs citoyens, par exemple, des formulaires, des beaux cahiers qu'on a fait avec des formulaires à compléter, pour évaluer, par exemple : est-ce que vous avez des problématiques, est-ce que vous avez des problématiques d'odeurs?

4700 On a monté des formulaires avec les dates puis... en tout cas, toutes sortes de choses pour connaître la situation puis pour les amener à nous aider. Quand on parlait de ronde d'odeurs, tout ça, là, t'sais, les secteurs clés. Puis je vais vous dire honnêtement, on a très très très peu de réponses des gens. Les gens ne complètent pas beaucoup ces formulaires-là. Je crois que, quand il n'y a pas de problématique majeure, quand on parlait de cohabitation harmonieuse, puis dire : C'est dur de n'avoir aucun impact, on essaie d'en avoir le moins possible.

4705

Puis dans le fond, quand on y réfléchit, je pense qu'on réussit quand même assez bien parce qu'il y a très peu de gens qui remplissent les formulaires. S'il y avait des problèmes majeurs, je crois que... en cas de problème important, les gens rempliraient les formulaires. Mais je crois que, aussitôt que les gens n'ont pas de problématique majeure, ils n'ont pas d'intérêt. Ils... Nous, ils ne remplissent pas les formulaires. On a beaucoup de difficultés à avoir des retours des citoyens.

4710

4715 On a quelques citoyens qui participent à nos comités de vigilance. Ils sont... ils donnent leur avis, tout ça, mais t'sais, ils n'ont pas un intérêt hors du commun, pour la plupart, envers nos activités nécessairement. C'est juste quand il va... Nous autres, ce qu'on constate, c'est quand il y a des événements. T'sais, mettons, on fait du dynamitage. Nous, on dit, on est sur des cellules plus sur le roc, il faut faire du dynamitage, puis là, bien, ils sont dérangés, parfois, sur leur souper à 17 h. Il y a un dynamitage par jour, ils vont nous appeler. Là, ils sont dérangés de façon ponctuelle.

4720 Mais sinon, dans les opérations régulières, on essaie de les impliquer, mais c'est quand même assez difficile d'impliquer les citoyens dans nos opérations ou dans le suivi des nuisances qu'ils peuvent vivre.

LE COMMISSAIRE :

4725 Je vous remercie beaucoup.

Mme LISA GAUTHIER :

4730 Fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Gauthier.

4735 **Mme LISA GAUTHIER :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

4740 Merci, madame.

Monsieur Denis Blaquière.

4745 **M. DENIS BLAQUIÈRE :**

4750 Oui, alors rapidement. C'est certain que chaque citoyen devrait visiter un site d'enfouissement au moins une fois dans sa vie pour vraiment se faire une idée. La problématique qu'on voit des populations riveraines, c'est qu'il y a des peuplements qui se rapprochent de certains sites d'enfouissement, comme à Terrebonne, autour du site d'enfouissement de Lachenaie.

Donc ça, c'est très problématique parce que le site était plus isolé au départ, mais là, le développement domiciliaire se rapproche tout autour, il y a un centre hospitalier qui est à quelques kilomètres du plus grand site d'enfouissement du Québec, alors il y a de quoi être un petit peu inquiet.

4755 Et je crois que généralement, les riverains, ils se sentent abandonnés par le gouvernement. C'est-à-dire qu'on voit très bien, pour les gens qui s'intéressent à la chose, que les sites d'enfouissement s'autorégulent eux-mêmes, ils s'auto-surveillent. Il y a l'absence de surveillance vraiment continue et crédible du ministère de l'Environnement, de ses inspecteurs.

4760 Et peut-être, l'éléphant dans la pièce, c'est le manque de suivi de la Santé publique, qui ne sont certainement pas pour rassurer la population. La Santé publique possède un camion qui s'appelle le TAGA, qui est un camion super hightech qui peut détecter tous les gaz nocifs et tout ça. Puis moi, je n'ai jamais vu une seule étude du camion TAGA qui s'en va sous le vent, près d'un de nos grands sites d'enfouissement, pour voir si, effectivement, il n'y a pas rien que : est-ce que ça

4765 sent mauvais? Non. Est-ce qu'il y a des COV, des gaz dangereux pour la santé, qui sont émis? Peut-être que même les opérateurs du site ne le savent pas. Mais quand la Santé publique ne peut pas nous dire si ça va bien ou non, bien là, les citoyens se sentent pris en otage.

Même chose pour les eaux souterraines, la nappe phréatique autour. Où sont les rapports? Est-ce qu'il y en a des rapports? Est-ce que les inspecteurs du gouvernement les lisent? Voilà la question, et qu'il faudrait corriger pour les 20 prochaines années.

4770

Alors, merci beaucoup. Je cède ma place à d'autres personnes.

4775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Martin Vaillancourt.

4780 **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Donc, excusez-moi, là, ma caméra n'est pas ouverte. Donc oui, merci.

4785 Comme je le mentionnais en début, là, je représente les conseils régionaux en
environnement du Québec. Dans leur mandat de concertation puis de suivi environnemental dans
les régions, les CRE sont régulièrement appelés à siéger sur les comités de liaison avec la
communauté, là, des différents lieux d'enfouissement technique, mais aussi dans les entreprises qui
gèrent les déchets ou les matières organiques. Donc, on est présents, parfois, sur les comités de
4790 liaison dans certains incinérateurs, sur des plateformes de compostage, chez des équarrisseurs ou
dans des LET.

On n'est pas présents de façon systématique, mais généralement, lorsqu'on est invités à
participer à ces comités-là, on répond présent.

4795 Dans le cadre de ces rencontres-là qui ont lieu un certain nombre de fois dans l'année, on
prend bien sûr connaissance du registre des plaintes ou des incidents, tout dépendant du vocable
utilisé, et je dirais, là où on constate qu'il y a très peu de plaintes, là, c'est vraiment parce que les
sites sont isolés. C'est souvent une question de distance. C'est des sites qui ont des zones tampons
4800 importantes, des accès routiers dédiés ou quasi dédiés. Donc, il y a une grande partie des camions
qui ne traversent pas des quartiers résidentiels pour se rendre au site.

Et là où les sites d'enfouissement sont à proximité des populations, bien il y a effectivement
davantage de réactions des riverains -- et c'est normal. Le défi de la gestion des odeurs, notamment
4805 lorsqu'on est sous le vent ou sous les vents dominants, est une réalité pour plusieurs installations.
Et parfois, en fait, pour certains sites qu'on connaît mieux, il y a une partie des odeurs qui sont
générées ou qui ont été générées par le passé par l'utilisation de certains matériaux de
recouvrement,

4810 Donc, à partir de ce moment-là, de trouver une solution rapide et de la mettre en place, c'est
souvent une question de plusieurs semaines, voire des mois, puis parfois, ça s'étire davantage.
Donc, il faut beaucoup de patience pour les citoyens puis les riverains à proximité et beaucoup
d'efforts de communication de la part des gestionnaires des sites pour arriver à faire comprendre
qu'il fait effectivement des démarches. Parce que souvent, c'est le cas, pour essayer de régler des
4815 problèmes, mais qu'il a besoin de temps pour y arriver, puis que les solutions magiques, bien sûr,
existent peu dans cette matière-là.

4820 Il y a des sites ou des installations industrielles, puis on a des exemples d'installations
privées, qui sont très proactives, c'est-à-dire qu'ils ont eux-mêmes des rondes ou des brigades de
menés qui vont à la rencontre des citoyens. Madame Gauthier le mentionnait : l'approche des portes
ouvertes, donc d'inviter la population à venir comprendre c'est quoi les opérations sur un site,
comment ça fonctionne, ça aide dans l'acceptabilité sociale. Et d'avoir une ligne téléphonique directe
aussi, avec l'entreprise, là, ou le gestionnaire du site, pour rapporter un problème. Ça fonctionne
mieux que les formulaires à remplir pour déclarer une problématique ou une autre.

4825 Donc, c'est un peu ce qu'on constate sur le terrain, en matière des nuisances générées par
les sites.

LE PRÉSIDENT :

4830 Merci. En fait, un de vos propos rejoint un peu le commentaire de monsieur Blaquière tout
à l'heure. Dans mes propres termes, il a soulevé des problèmes d'aménagement du territoire lorsqu'il
a fait référence au développement résidentiel qui s'approchait de plus en plus du lieu
d'enfouissement territorial là-bas. Et vous, vous avez parlé de zones tampons importantes, qui
4835 favorisent justement une forme d'acceptabilité, ou encore le fait qu'il y ait des zones tampons
importantes entraîne moins de plaintes ou presque pas de plaintes. Les deux aspects se rejoignent.
Quel peut être la réaction... votre réaction par rapport au fait qu'une municipalité décide de changer
son zonage et de s'approcher de plus en plus d'un lieu d'enfouissement plutôt que de s'en éloigner?

4840 **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Ces installations-là sont des zones industrielles qui peuvent avoir des... en fait, des
fonctions assez intensives, là. On devrait, à mon avis, éviter de réduire les zones tampons puis de
permettre un zonage moins intensif, à proximité. Ce n'est pas toutes les MRC qui ont, bien sûr, le
4845 luxe d'avoir de l'espace pour éloigner leur site, là, donc... Puis ce n'est pas non plus la norme. Donc
on le rencontre parfois en région, il y a des choix qui ont été faits, et ces choix-là remontent des fois
à plusieurs dizaines d'années, d'isoler le futur site et le périmètre d'urbanisation ne s'est pas encore
rendu à proximité, mais c'est quand même... En tout cas, là où on observe cette configuration-là, les
plaintes sont beaucoup moins nombreuses, voire inexistantes.

LE PRÉSIDENT :

4855 Mais est-ce qu'on peut considérer, dans une situation comme celle-ci, que le fait que ça soit un geste ou une décision volontaire par rapport à quelque chose de subi involontairement fasse quand même une différence dans le niveau d'intervention qu'on peut imaginer dans le futur? Le fait que, par exemple, quelqu'un... Moi, si j'avais acheté une maison puis on me propose... on me montre un territoire qui est proche d'un lieu d'enfouissement, bien si je veux aller me placer à 300 mètres du lieu d'enfouissement, ça devient une décision personnelle, donc un geste volontaire. Alors que si je résidais là et -- un peu pour reprendre l'exemple de tout à l'heure, de la dame qui est intervenue dont 4860 j'oublie malheureusement le nom -- si j'avais une maison dans un site de villégiature et qu'on m'impose après ça un lieu d'enfouissement à 250 ou 300 mètres, là ça devient imposé et non volontaire.

4865 Est-ce que cette dimension-là devrait être prise en compte, selon vous?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

La question...

4870 **LE PRÉSIDENT :**

La différence entre volontaire et involontaire.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

4875 Oui. La question est complexe, là. Bien sûr que, dans le premier cas, lorsqu'un nouvel arrivant s'installe à proximité, un, il devrait le faire en connaissance de cause, là. Dans le milieu agricole, il y a déjà des guides qui existent, là, c'est-à-dire que lorsque des nouveaux arrivants arrivent, on leur explique : Vous êtes dans un territoire agricole, il peut y avoir des nuisances. C'est un vecteur du développement économique de la région, et cætera. Donc, les gens qui achètent la maison de campagne, ils devraient être au fait d'où ils s'installent. 4880

Je ne sais pas jusqu'à quel point les promoteurs immobiliers expliquent aux gens qui sont situés sous le vent, à moins d'un demi-kilomètre d'un site, lorsqu'ils construisent un nouveau quartier

4885 résidentiel, mais en tout cas, ça devrait être communiqué pour que l'acheteur le fasse en
connaissance de cause.

Lorsqu'un site prend de l'expansion ou qu'un nouveau site s'installe, à mon avis, il y a une
réflexion à faire sur le zonage et... des zones qui devraient être réservées pour des activités
4890 intermédiaires puis sur une... en fait, pour éviter qu'il y ait une cohabitation de proximité entre... Mais
c'est vrai pour un ensemble de complexes industriels ou de...

LE PRÉSIDENT :

4895 Juste avant de passer la parole à mon collègue, exceptionnellement, un participant a
demandé d'apporter une rectification. Je vais l'accepter si c'est vraiment une rectification de fait et
non pas d'opinion.

Donc, monsieur Viau, vous pouvez allumer votre caméra.

4900

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, rapidement, je vais quand même intervenir. Un, TAGA, c'est le ministère de
l'Environnement qui possède cet équipement-là. Et nous, nos documents sont tous disponibles, les
4905 études d'impact ont été faites, et nous, on a fait une étude sur la santé aussi, sur notre projet. C'est
la deuxième étude sur la santé que l'on fait, et le ministère de la Santé a même déposé un mémoire
pour les études qui ont été faites en conséquence. Donc, ce n'est pas vrai que les données ne sont
pas fournies, c'est absolument faux.

4910 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Viau.

Donc, je passe la parole à mon collègue.

4915

Vous pouvez éteindre votre caméra, monsieur Viau.

Donc, je passe la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

4920

Monsieur Vaillancourt, les conseils régionaux sont en contact avec... sont dans plusieurs régions, alors selon vous, on a 38 sites de... 38 LET au Québec. Vous dites qu'il y en a certains, quand ils sont éloignés, qu'il n'y a pas vraiment de problème. On parle de quelle proportion... je dirais quelle proportion des lieux d'enfouissement technique qui sont problématiques? Est-ce que c'est la moitié, est-ce que c'est le tiers ou...?

4925

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Je n'ai pas la réponse exacte à votre question. Par contre, je pourrai procéder à un sondage auprès de mes membres pour vérifier si on est capables d'arriver à une telle proportion, et surtout de s'entendre entre nous, en voulant dire qu'est-ce que c'est un LET problématique. Il y a toujours des... bien sûr, là, des désagréments qui sont générés par les LET. De là à parler de problème, là, c'est autre chose. Et je dirais, là où il y a eu des problèmes certains, il y a eu des correctifs qui ont été apportés où il y a des gens qui cherchent à apporter des correctifs.

4930

4935

LE COMMISSAIRE :

Je vous dirais, monsieur Vaillancourt, si vous déposez un mémoire, si vous avez l'intention de déposer un mémoire, d'intégrer ça dans votre mémoire avec les nuances qui s'imposent, là. Vous dites qu'il y a des nuances. Pas nécessairement... Je dis problématique, là, c'est... on parle, mais je pense que, dans un mémoire, vous allez être capable de nous nuancer ces éléments-là. J'apprécierais si vous déposez un mémoire.

4940

M. MARTIN VAILLANCOURT :

4945

Oui, absolument. On va déposer un mémoire au regroupement.

LE COMMISSAIRE :

4950

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur. Monsieur Beaudet. Monsieur Normand Léo Beaudet.

4955

M. NORMAND LÉO BEAUDET :

Oui, bonjour. Merci de me céder la parole. Écoutez, la question est extrêmement intéressante et je vous dirais que c'est parfois impossible. Ça serait ça mon entrée en matière. Et ça dépend beaucoup, comme la dame a dit, il y a des nuances qui sont à identifier et qui font la différence.

4960

Au départ, l'enfouissement, ce n'est pas une bonne solution. Hein, tout le monde essaie de détourner de l'enfouissement, ce n'est pas pour rien. Si on se met au départ, l'enfouissement, ce n'est pas une bonne solution, on essaie d'avoir une économie circulaire, on essaie que ce qu'on consomme retourne dans l'économie ou retourne dans la nature. C'est le sens de notre survie, je dirais même, en tant que société.

4965

Et, en tant que société de consommation aussi, on rencontre assez rapidement des contradictions. Là, on récolte un peu, aujourd'hui -- c'est un autre élément -- les limites de la société de consommation. Et c'est pour ça que se projeter sur 20 ans, quand on parle d'agir en amont, il faut questionner la société de consommation. On est renvoyé à cette dimension-là.

4970

Et, au niveau d'agir en amont, il y a certains dogmes, je dirais, économiques, qui empêchent... qui font que les gouvernements qui pourraient réduire ce qui pourrait aller à l'enfouissement sont assez timides pour des mesures en amont. Comme par exemple, je vous donne un exemple, souvent, c'est des groupes qui font plus la promotion de... vers le zéro déchet et tout ça. Il faudrait s'attaquer à la publicité. Hein, la publicité nous conditionne à la consommation et puis bon, alors il faudrait peut-être limiter la publicité.

4975

4980

Mais voici, on rencontre les dogmes économiques qui se sont imposés depuis l'ère Reagan, et qui font que nos gouvernements ne sont pas très forts pour agir en amont et demander au marché, au producteur, d'exiger le respect de l'environnement, ou en fait, un certain nombre de mesures qui ferait en sorte que l'enfouissement, on s'en éloigne déjà à la source en réduisant notre consommation.

4985

De ce qu'on voit souvent, il y a un peu le syndrome de la faute au citoyen, là, le citoyen consomme. Mais là, en 2019, vous étiez peut-être, monsieur Zayed, on était des millions dans les rues, de citoyens, pour dire : Là, ce n'est pas nos actions individuelles, là, c'est le temps des gouvernements d'agir, là. On est dans la dernière décennie, alors il faut des actions.

4990

Et donc, là-dessus, je vous dirais que dans les « ça dépend », il y a déjà une différence entre l'enfouissement et le mégaenfouissement, qui est un phénomène plus nouveau au Québec, le mégaenfouissement, qui est arrivé avec le libre marché. Et, une autre nuance importante, si on fait du mégaenfouissement pêle-mêle, hein, avec des matières organiques, avec les odeurs que ça a, avec la contamination de l'eau, avec le méthane que ça produit, avec les milliers de trajets de camions qui, chaque jour... Je crois que Lachenaie, c'est le plus important, à 1 000 trajets de camions aller-retour, par jour. À Sainte-Sophie, on est autour de 800, 900 par jour, il y a peut-être des périodes de pointe -- ça, c'est les informations qu'on a.

4995

Alors, si vous comparez ça à un petit LET sans matières organiques, alors déjà, l'acceptabilité sociale, on va dire, sur cette question-là, ça fait toute la différence.

5000

Donc, voici les éléments que je souhaitais apporter. Merci.

5005

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Beaudet.

Et finalement, monsieur Luc Turcotte.

5010

M. LUC TURCOTTE :

Merci, Monsieur le président. Relativement à l'énoncé au niveau des mesures d'atténuation, notre entreprise exploite un important lieu d'enfouissement technique, à Saint-Thomas, dans la région de Lanaudière, et puis notre entreprise s'est fait une mission, en fait, de développer ses infrastructures justement en fonction d'avoir des mesures d'atténuation et même de mitigation, je dirais, performante.

5015

5020 Donc, on n'a jamais pensé être en mode rétroaction par rapport à ces mesures-là, mais
c'était une pensée pleinement imbriquée dans le développement de nos installations, que ce soit
notre LET, notre lieu d'enfouissement technique, notre plateforme de compostage, nos cellules de
biométhanisation ou même notre station de traitement des boues de fosse septique.

5025 Notre première préoccupation, quand on développe des installations, bien évidemment,
c'est qu'elles s'intègrent le plus mieux possible dans le milieu environnant, afin de préserver,
justement, ce milieu-là, tant au niveau des eaux souterraines, la qualité de l'air ambiant, la quiétude
du voisinage. Ça, c'est un point important. Ça nous a permis de développer des infrastructures
extrêmement sécuritaires pour l'environnement.

5030 Et puis, tout ça est contrôlé par des programmes de suivi environnementaux exhaustifs qui
nous permettent en tout temps d'avoir le pouls et la pleine conscience de la qualité des eaux
souterraines, la qualité des eaux de surface, la qualité de l'air ambiant. Depuis environ 15 à 20 ans,
on a également un comité de suivi des odeurs pleinement impliqué, qui nous permet d'impliquer,
justement, la population alentour, être à l'affût dans notre processus d'amélioration continue.

5035 Et puis un point important qu'il ne faut pas oublier, à mon avis, au niveau des mesures
d'atténuation, c'est qu'un site comme le nôtre, par décret, c'est clairement formulé qu'on devait
constituer, former et s'assurer de faire fonctionner un comité de vigilance, dont le mandat et
spécifiquement édicté par le gouvernement. Son mandat, c'est de proposer, justement, des mesures
5040 d'atténuation pour toujours améliorer l'intégration de nos installations dans le milieu. Puis nous, on
est très fiers, là, de voir le dynamisme et le fonctionnement de notre comité de vigilance du lieu
d'enfouissement.

5045 Tantôt aussi, on a entendu parler de comme... c'est important, la population riveraine doit
se sentir impliquée et non pas mise de côté. Puis nous, on veille... on prend toujours un soin très
important de communiquer avec la population. On a des portes ouvertes puis je peux vous garantir,
la réaction générale d'une personne qui n'a jamais visité un lieu d'enfouissement, bien va ressortir
en disant : « Je n'aurais jamais pensé », parce que tout ce que la population entend, c'est des
dépotoirs qui vont évacuer du méthane à l'atmosphère.

5050 Bien, je pense que c'est le pire préjugé qu'on peut avoir d'un lieu d'enfouissement. En réalité,
là, quand les gens viennent visiter, que nos experts prennent le temps de leur montrer comment

5055 qu'on traite les eaux de lixiviation, comment qu'on fait le monitoring de la qualité des eaux souterraines, comment qu'on va valoriser les biogaz et puis qu'ultimement, ce biogaz-là va devenir un carburant pour des véhicules, les gens comprennent que ce n'est pas des dépotoirs qui existent maintenant, en vertu de la réglementation actuelle au Québec, mais c'est des lieux d'enfouissement technique très performants, sécuritaires, puis qui sont conçus, en fait, pour être des bioréacteurs dont les exploitants désirent produire le plus de gaz naturel renouvelable possible.

5060 Donc, si on en vient à votre énoncé, bien la gestion des nuisances et les mesures d'atténuation, ça fait partie de notre quotidien et du développement de nos installations.

LE PRÉSIDENT :

5065 Merci, monsieur. Quelles sont les principales doléances qui vont ont été présentées par les populations riveraines, justement?

M. LUC TURCOTTE :

5070 Je vous dirais, l'expérience qu'on a, il y a deux grandes préoccupations dans notre cas. Il y a des enjeux de transport et les enjeux occasionnels d'odeurs. Et puis, on a travaillé très fort, au fil des années, pour adresser ces problématiques-là.

5075 Je dirais que vous allez voir notre implication dans le milieu, ça traduit comment la problématique du transport, on l'a étudiée, et puis on a rapidement constaté qu'il y avait un des chemins municipaux qui convergeait vers notre installation, qui était de piètre qualité. Et puis, on a proposé, même... on a proposé à la municipalité de refaire cette route-là pour justement éviter le bruit des camions. Et puis, ça a été fait et puis la population a grandement apprécié cette mesure-là de notre part.

5080

LE PRÉSIDENT :

5085 Et juste une dernière question de ma part. Quelle est la distance séparatrice entre votre site et les premières résidences?

M. LUC TURCOTTE :

On a 1 kilomètre.

5090 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

M. LUC TURCOTTE :

5095

Peut-être un point important à mentionner : on n'est pas dans une région densément urbanisée. C'est-à-dire, il ne faut pas oublier, dans un rayon de 2 kilomètres de notre lieu d'enfouissement ou de l'ensemble de nos installations, là, qui regroupe le centre de compostage, les cellules de biométhanisation et la valorisation du biogaz, on compte 61 résidences, là, dans un rayon de 2 kilomètres.

5100

Mais, ce n'est pas un argument. Chacune de ces résidences-là, pour nous autres, compte et on doit veiller à s'intégrer dans le mieux environnant.

5105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Monsieur Renaud.

5110

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Turcotte, là, vous avez un peu répondu à ma question parce que je me demandais... Vous pouvez quand même répondre. Mais est-ce que c'est possible d'avoir un site qui produit peu de nuisances, peu de plaintes, là, disons, peu de réclamations de citoyens à partir du moment où le site n'est pas suffisamment éloigné? En fait, dans votre cas, le site, ce que je comprends, il est suffisamment éloigné, mais dans un cas où on aurait un site qui se retrouverait plus près des habitations, est-ce qu'il est technologiquement possible de limiter toutes les nuisances?

5115

5120 Alors là, vous parlez de 1 kilomètre, mais s'il y avait des résidences à 300 mètres, est-ce que ça serait... est-ce que technologiquement, c'est possible d'enlever les nuisances, entre autres les odeurs, là?

M. LUC TURCOTTE :

5125 Je suis d'avis que la technologie nous permet de pousser la performance de cette technique-là assez loin. Je suis quand même d'avis que c'est important qu'un lieu d'enfouissement soit stratégiquement localisé dans son environnement, en fonction des schémas d'aménagement des villes, des MRC, que ça doit être réfléchi pour avoir une zone tampon respectable.

5130 **LE COMMISSAIRE :**

 Il y a une responsabilité des MRC dans leur schéma d'aménagement, de s'assurer de... ce qu'on entendait tantôt, que la Ville se rapproche du lieu d'enfouissement technique, ce n'est pas une situation souhaitable, on s'entend, là, un lieu d'enfouissement, c'est... À votre sens, à partir du moment où le lieu d'enfouissement technique a été établi dans une zone isolée, c'est le rôle de la MRC, dans son schéma d'aménagement, de s'assurer que ça reste le cas pour toutes les années à venir?

5140 **M. LUC TURCOTTE :**

 C'est effectivement mon avis. Il faut qu'il y ait une stratégie de développement qui... Le lieu d'enfouissement peut être implanté dans une zone qui va permettre des activités industrielles autres et des activités industrielles connexes qui pourraient profiter de la présence du lieu d'enfouissement à des fins énergiques, à des fins de valorisation.

5145 Donc nous, c'est un peu ce qu'on a développé nous-mêmes, en fait. On aime appeler notre installation un parc de technologies environnementales. On fait du compostage, on fait de l'enfouissement, on fait du tri, on fait de la valorisation, on produit notre gaz naturel renouvelable. Les opportunités n'ont pas fait qu'il aurait pu y avoir d'autres industries connexes qui auraient pu profiter de notre énergie résiduelle.

5150

5155 Nos procédés de valorisation du gaz naturel génèrent de la chaleur résiduelle qu'on aimerait bien valoriser. On n'a pas eu l'occasion de ce développement-là, mais je pense que c'est dans ce sens-là que ça doit être réfléchi, de façon intelligente au niveau des schémas d'aménagement, pour permettre d'autres activités industrielles connexes à une activité de gestion des matières résiduelles.

LE COMMISSAIRE :

5160 Je vous remercie beaucoup, monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE :

5165 Me permettriez-vous, si possible... Tantôt -- je prends la balle du bond, là -- j'ai entendu parler du TAGA, j'aurais peut-être une petite intervention à ce niveau-là, si vous me permettriez.

LE PRÉSIDENT :

5170 Allez-y.

M. LUC TURCOTTE :

5175 Tantôt, le TAGA, pour les personnes qui connaissent moins ça, bien c'est un fameux laboratoire mobile haute technologie du ministère de l'Environnement. Tantôt, on dit qu'on n'a jamais vu le TAGA alentour de sites d'enfouissement. Bien nous, on a eu la chance, l'opportunité, de concert avec notre comité de citoyens, de faire une demande au Ministère, que le TAGA vienne passer plusieurs journées au périmètre de notre lieu d'enfouissement.

5180 Et puis, ça a été... le Ministère a accepté, et puis les résultats ont démontré que la population très... la population riveraine, donc la population la plus près du site, n'était pas exposée à aucune concentration nocive pour leur santé. Et puis, ce rapport-là avait été rendu public, à l'époque, que ça avait été fait.

LE PRÉSIDENT :

5185

Merci, monsieur.

Alors, écoutez, monsieur Perreault, voulez-vous afficher l'énoncé, s'il vous plaît?

5190

M. JONATHAN PERREault :

Voilà. Donc, pour l'énoncé numéro 6 :

5195

« Les mesures d'atténuation mises en place dans la gestion des lieux d'élimination sont suffisantes pour favoriser la cohabitation harmonieuse. »

Vous pouvez passer au vote.

LE PRÉSIDENT :

5200

Le résultat, monsieur Perreault?

M. JONATHAN PERREault :

5205

Oui, après 22 votes -- 25 maintenant : 40 % « totalement d'accord »; « plus ou moins d'accord », 44; « totalement en désaccord » 8; « totalement en désaccord », 8.

LE PRÉSIDENT :

5210

Merci.

Alors, écoutez, ceci complète les travaux de la journée. Je tiens à vous remercier infiniment pour votre participation soutenue très proactive. Si vous permettez, j'aurais tout simplement... je vous demanderais quelques minutes pour lire un discours de fermeture.

5215

Alors, ceci clôt officiellement les neuf ateliers d'échange et de réflexion que nous avons tenus depuis le 13 avril. Je vous rappelle que ces ateliers sont disponibles en différé si vous êtes

intéressés à les suivre, dans le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, au www.bape.gouv.qc.ca.

5220

Ces ateliers ont permis à la commission d'enquête d'entendre des avis et des positions des différents organismes et organisations, des personnes, des experts et invités en raison de leurs expertises sur les enjeux qui gravitent autour de la gestion des résidus ultimes. La commission tient donc à remercier tous les participants -- et sachez qu'il y en a eu autour de 250 personnes, quand même -- pour leur contribution à ces travaux.

5225

La commission d'enquête va maintenant se consacrer à la préparation de la deuxième partie de l'audience publique dans le cadre de laquelle les mémoires et les opinions publics lui seront présentés. Je rappelle à tous les auditeurs qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou encore une opinion verbale auprès de la madame Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, et ce, au plus tard le 3 mai prochain, à 16 h, donc on parle de la semaine prochaine.

5230

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. Celle-ci débutera le 25 mai prochain et elle sera exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes.

5235

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, vous devez le transmettre à la coordonnatrice de la commission au plus tard le 14 mai, donc dans environ deux semaines. Si vous ne respectez pas ce délai, la commission pourrait refuser de considérer votre mémoire. Et si vous pensez ne pas être en mesure de respecter ce délai, veuillez contacter la coordonnatrice de la commission. Je vous le rappelle, il s'agit de madame Rachel Sebareme.

5240

Enfin, je tiens à remercier tous les participants aux ateliers, tous les auditeurs, tous les techniciens, les sténographes, de même que toute l'équipe de la commission d'enquête et tout le support technique dont elle a bénéficié, et tout particulièrement mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

5245

Je vous souhaite donc à tous et à toutes une très agréable fin de journée. Merci.

5250

SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AVRIL 2021, 9 h

5255 Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai
entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5260



Aurélie Patin, s.o.